



Investir dans les populations rurales

Conseil d'administration

Cent quarante-septième session

Rome, 22 avril 2026

États financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2025

(assortis de la déclaration de la direction et d'une attestation externe indépendante sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière)

Cote du document: EB 2025/147/R.4

Point de l'ordre du jour: 3 c) i)

Date: 25 mars 2026

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: APPROBATION

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à approuver la décision suivante:

En application de l'article XII, paragraphe 6, du Règlement financier du FIDA, le Conseil d'administration est invité à approuver les états financiers consolidés du FIDA, figurant aux appendices A à L du présent document et rendant compte de sa position financière au 31 décembre 2025 et du résultat de ses opérations pour l'exercice conclu à cette date, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes y relatif, assortis de la déclaration sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de l'auditeur externe. Les états financiers 2025 seront soumis au Conseil des gouverneurs pour information à sa cinquantième session, en février 2027.

En application de l'article XIII du Règlement financier et compte tenu de la situation financière et des résultats au 31 décembre 2025, il n'est pas recommandé d'effectuer un transfert à la Réserve générale.

Questions techniques:

Diane Menville

Vice-Présidente adjointe, Responsable des finances en chef
Département des opérations financières
courriel: d.menville@ifad.org

Allegra Saitto

Directrice et Contrôleuse
Division du Contrôle financier
courriel: a.saitto@ifad.org

Table des matières

	Page
Sigles et acronymes	ii
Appendice A Bilan (chiffres consolidés et FIDA seulement)	3
Appendice B État consolidé du résultat global	4
	État du résultat global (FIDA seulement)
Appendice B1 État consolidé de la variation des fonds propres	6
	État de la variation des fonds propres (FIDA seulement)
Appendice C État consolidé des flux de trésorerie	7
	État des flux de trésorerie (FIDA seulement)
Appendice D Notes relatives aux états financiers consolidés	8
Appendice E État des contributions complémentaires et supplémentaires	34
Appendice E1 État des contributions complémentaires cumulées de 1978 à 2025	37
Appendice E2 État des contributions des États membres et des donateurs au titre de l'Initiative PPTE et de l'apurement des arriérés	38
Appendice E3 Contributions reçues en 2025	39
Appendice E4 Fonds non dépensés en 2025 et 2024	40
Appendice F Synthèse du Programme pour la résilience du monde rural	42
Déclaration de la direction sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière	
Attestation du commissaire aux comptes sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière	
Rapport du commissaire aux comptes	
Appendice G États des contributions	60
Appendice H État des prêts	68
Appendice H1 Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification	74
Appendice H2 État des dons	77
Appendice H3 Dons aux pays surendettés	78
Appendice I État récapitulatif des engagements au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	80
Appendice J État récapitulatif des contributions liées à l'Initiative pour l'allègement de la dette d'Haïti	81
Appendice K Analyse des dépenses d'exploitation (FIDA seulement)	82
Appendice L Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres	83
	Initiative de riposte à la crise
Appendice L1 Fonds fiduciaire pour le secteur privé	86

Notes:

Dans les présents états financiers, les codes utilisés pour les devises sont ceux établis par l'Organisation internationale de normalisation.

Sigles et acronymes

AMACS	Plan d'assurance maladie après la cessation de service
ASAP	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
CSD	Cadre pour la soutenabilité de la dette
DTS	droit de tirage spécial
ECD	exposition en cas de défaut
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFGC	Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie
FIDA13	Treizième reconstitution des ressources du FIDA
Fonds ABC	Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole
FVC	Fonds vert pour le climat
IAS	Normes comptables internationales (remplacées par les normes IFRS)
IFRS	Normes internationales d'information financière
Initiative PPTE	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés
ITAA	Initiative de transformation de l'agriculture en Afrique
PCD	perte en cas de défaut
PC-FBSA	Programme conjoint du Fonds belge pour la sécurité alimentaire
PD	probabilité de défaut
PSA	Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification

États financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2024, pour la période s'achevant à cette date

(assortis de la déclaration de la direction et d'une attestation externe indépendante sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière)

1. En application de la section 11 de l'article 6 de l'Accord portant création du FIDA, les états financiers consolidés seront inclus dans le Rapport annuel du FIDA portant sur l'année 2025. Comme les années précédentes, une note sera accompagnée d'une recommandation pour leur approbation.
2. Les états financiers consolidés pour 2025 seront examinés en détail lors de la cent quatre-vingtième réunion du Comité d'audit, en mars 2026. Le président du Comité présentera officiellement les conclusions de cette réunion au sujet desdits états financiers à la cent quarante-septième session du Conseil d'administration.
3. Conformément aux Normes internationales d'information financière, la Réserve générale représente des affectations de bénéfices non distribués. Entre 1980 et 1994, le Conseil d'administration a approuvé plusieurs transferts, portant ainsi le montant de la Réserve générale à son niveau actuel de 95 millions d'USD.
4. Aux termes de l'article XIII du Règlement financier « le Conseil d'administration fixe le montant des transferts annuels de l'excédent accumulé à la Réserve générale, compte tenu de la situation financière du Fonds dans le contexte de l'examen/approbation des états financiers vérifiés annuels du Fonds ».
5. Les aspects à prendre en compte pour l'évaluation des transferts annuels à la Réserve générale sont les suivants: le solde global de l'excédent/du déficit accumulé et les facteurs sous-jacents du revenu annuel net/de la perte annuelle nette, en particulier les soldes des gains/pertes latents.
6. Considérant qu'à la fin de 2025 le Fonds avait déclaré un résultat global net sur une base consolidée de 50,4 millions d'USD et un résultat global net de 31,0 millions d'USD pour le FIDA seulement, les bénéfices nets non distribués sont restés négatifs à environ 2,74 milliards d'USD sur une base consolidée et négatifs à environ 2,88 milliards d'USD pour le bilan FIDA seulement. Il n'est donc pas recommandé d'effectuer un transfert à la Réserve générale.
7. Le tableau 1 présente un récapitulatif des principaux résultats et ratios financiers issus des états financiers concernant le FIDA seulement.

Tableau 1

Principaux résultats et ratios financiers

(en millions d'USD)

<i>FIDA seulement</i>	<i>31 décembre 2025</i>	<i>31 décembre 2024</i>	
Total de l'actif	12 321	11 195	
Contributions au titre de la reconstitution des ressources (fonds propres)	11 596	11 225	
Encours des prêts	9 127	8 451	
Ratio			
Dette/fonds propres disponibles*	38,5%	31,4%	Passif lié à l'emprunt/fonds propres initiaux disponibles
Liquidités/actifs	17,3%	16,2%	Liquidités et placements/total de l'actif

* Le Conseil d'administration a approuvé à sa cent quarante-sixième session la Politique révisée d'adéquation des fonds, qui définit les fonds propres initiaux comme la somme de l'actif net et d'une provision pour pertes de crédit, déduction faite d'une partie du montant non décaissé des dons aux pays surendettés. Le ratio ainsi défini s'établit à 37,5%.

Notes concernant la lecture de ces états financiers:

- Les notes relatives aux états financiers consolidés (appendice D) font partie intégrante des états financiers.
- Dans les présents états financiers, les codes utilisés pour les devises sont ceux établis par l'Organisation internationale de normalisation.
- Le document distinct intitulé « Examen de haut niveau des états financiers du FIDA » fournit un complément d'information pour faciliter la compréhension des états financiers.
- Les chiffres mentionnés dans les présents états financiers ont été arrondis. Par conséquent, il peut arriver qu'il y ait un décalage entre les totaux réels des différents montants figurant dans les tableaux et les totaux indiqués, ainsi qu'entre les nombres figurant dans les tableaux et ceux mentionnés dans le texte.

Bilan (chiffres consolidés et FIDA seulement)Aux 31 décembre 2025 et 2024
(en milliers d'USD)

Actif	Note	Montants consolidés		FIDA seulement	
		31 déc. 2025	31 déc. 2024	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Liquidités et avoirs en banque	4	752 115	890 995	379 392	561 092
Placements	4	2 163 479	1 588 145	1 746 930	1 250 973
Autres actifs financiers	17	50 117	-	50 117	-
Titres de participation et de placement à la juste valeur par le compte de résultat	5	4 821	5 190		-
Billets à ordre à encaisser et contributions à recevoir					
Billets à ordre à encaisser	6	156 664	70 860	156 664	70 860
Contributions à recevoir	6	1 414 354	1 325 932	885 201	893 904
À déduire: contributions à recevoir conditionnelles	6	(194 352)	(181 047)	(194 352)	(181 047)
À déduire: provision cumulée pour dépréciation	7	(117 739)	(117 739)	(117 739)	(117 739)
Montant net des contributions à recevoir et billets à ordre à encaisser		1 258 927	1 098 006	729 774	665 978
Autres sommes à recevoir	8	28 806	25 854	176 435	160 240
Immobilisations	9	12 853	14 033	12 852	14 033
Droits d'utilisation	9	98 369	92 306	98 369	92 306
Encours des prêts					
Encours des prêts	10	9 645 891	8 899 809	9 422 357	8 686 169
Moins: provision cumulée pour dépréciation des prêts	10	(217 874)	(157 148)	(203 158)	(147 274)
Moins: provision cumulée au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe)	11	(92 326)	(88 244)	(92 326)	(88 244)
Encours net des prêts		9 335 691	8 654 417	9 126 873	8 450 651
Total de l'actif		13 705 178	12 368 946	12 320 742	11 195 273

Passif et fonds propres	Note	Montants consolidés		FIDA seulement	
		31 déc. 2025	31 déc. 2024	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Passif					
Sommes à payer et passif exigible	13	212 043	195 776	200 405	184 400
Dons non décaissés	14	423 876	377 220	34 762	37 913
Recettes reportées	15	654 339	548 224	107 212	99 296
Passif au titre des loyers	9	102 236	94 067	102 236	94 067
Passif au titre d'emprunts	16	3 460 238	2 710 349	3 149 945	2 443 121
Autres passifs financiers	17	5 679	18 189	5 679	18 189
Total du passif		4 858 411	3 943 825	3 600 239	2 876 986
Fonds propres					
Contributions					
Ordinaires		11 575 383	11 204 146	11 575 383	11 204 146
Spéciales		20 369	20 369	20 369	20 369
Total des contributions	Appendice G	11 595 752	11 224 515	11 595 752	11 224 515
Bénéfices non distribués					
Réserve générale		95 000	95 000	95 000	95 000
Déficit accumulé		(2 843 985)	(2 894 394)	(2 970 249)	(3 001 228)
Total des bénéfices non distribués		(2 748 985)	(2 799 394)	(2 875 249)	(2 906 228)
Total des fonds propres		8 846 767	8 425 121	8 720 503	8 318 287
Total passif et fonds propres		13 705 178	12 368 946	12 320 742	11 195 273

État consolidé du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024
(en milliers d'USD)

	Note	2025	2024
Recettes			
Produit des prêts	18	136 383	137 008
Produit/(pertes) sur liquidités et placements	19	103 350	93 611
Recettes provenant d'autres sources	20	14 031	18 624
Recettes provenant des contributions	21	209 580	242 474
(Perte)/gain net des placements		(1 066)	(308)
Total des recettes		462 278	491 409
Frais de fonctionnement			
Traitements et indemnités du personnel	23	(146 881)	(131 294)
Dépenses administratives courantes		(39 470)	(36 253)
Frais de consultants et dépenses non liées au personnel		(66 530)	(66 041)
Frais financiers directs (banques et placements)	24	(7 275)	(4 954)
Sous-total des frais de fonctionnement	22	(260 156)	(238 542)
Autres dépenses			
Charges d'intérêt relatives au passif financier et aux locations	28	(103 781)	(103 795)
Provision pour dépréciation des prêts	10	(54 893)	20 691
Dépenses au titre de l'Initiative PPTE	27	2 042	8 120
Dépenses au titre des dons	25	(184 302)	(215 914)
Dépenses au titre des dons consentis aux pays surendettés	25	(151 366)	(172 516)
Dotation aux amortissements	9	(10 400)	(12 802)
Sous-total des autres dépenses		(502 700)	(476 216)
Total des dépenses		(762 856)	(714 758)
(Déficit)/surplus, avant comptabilisation des ajustements correspondant aux taux de change et des variations de la comptabilité de couverture		(300 578)	(223 349)
(Pertès)/gains nets relatifs aux opérations de couverture	29	(8 437)	(19 160)
(Pertès)/gains de change (FIDA seulement)	26	341 172	(209 894)
Profit net ou (perte)		32 157	(452 403)
Autres éléments du résultat global – (pertès)/produit:			
(Pertès)/gains de change résultant de la conversion d'entités consolidées	26	22 468	(15 572)
Variation de la provision pour le Plan d'assurance maladie après la cessation de service (AMACS)	23	(4 216)	7 629
Total des autres éléments du résultat global – (pertès)/gains		18 252	(7 943)
Total des éléments du résultat global – produit/(pertès)		50 409	(460 346)

État du résultat global (FIDA seulement)Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024
(en milliers d'USD)

	Note	2025	2024
Recettes			
Produit des prêts	18	132 182	131 729
Produit/(pertes) sur liquidités et placements	19	97 628	89 061
Recettes provenant d'autres sources	20	23 821	18 624
Recettes provenant des contributions		23	170
Total des recettes		253 654	239 584
Frais de fonctionnement			
Traitements et indemnités du personnel	23	(136 183)	(120 403)
Dépenses administratives courantes		(35 947)	(32 157)
Frais de consultants et dépenses non liées au personnel		(49 682)	(49 727)
Frais financiers directs (banques et placements)	24	(6 540)	(4 389)
Sous-total des frais de fonctionnement	22	(228 352)	(206 676)
Autres dépenses			
Charges d'intérêt relatives au passif financier et aux locations	28	(98 617)	(96 179)
Provision pour dépréciation des prêts	10	(51 070)	19 784
Dépenses au titre de l'Initiative PPTE	27	2 042	8 120
Dépenses au titre des dons	25	(13 430)	(13 900)
Dépenses au titre des dons consentis aux pays surendettés	25	(151 366)	(172 516)
Dotation aux amortissements	9	(10 400)	(12 802)
Sous-total des autres dépenses		(322 841)	(267 493)
Total des dépenses		(551 193)	(474 169)
(Déficit)/surplus, avant comptabilisation des ajustements correspondant aux taux de change et des variations de la comptabilité de couverture		(297 540)	(234 585)
(Pertes)/gains nets relatifs aux opérations de couverture	29	(8 437)	(19 160)
(Pertes)/gains de change (FIDA seulement)	26	341 172	(209 894)
Profit net ou (perte)		35 196	(463 639)
Autres éléments du résultat global – (pertes)/produit:			
Variation de la provision pour l'AMACS	23	(4 216)	7 629
Total des autres éléments du résultat global – (pertes)/gains		(4 216)	7 629
Total des éléments du résultat global – produit/(pertes)		30 980	(456 010)

État consolidé de la variation des fonds propres

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024
(en milliers d'USD)

	<i>Contributions</i>	<i>Déficit accumulé</i>	<i>Réserve générale</i>	<i>Total des fonds propres</i>
Soldes au 1^{er} janvier 2024	10 373 096	(2 434 048)	95 000	8 034 048
2024				
Instruments de contribution	875 423			875 423
Variations de change et autres variations	(24 004)			(24 004)
Profit net ou (perte)		(452 403)		(452 403)
Total des autres éléments du résultat global – produit/(pertes)		(7 943)		(7 943)
Soldes au 31 décembre 2024	11 224 515	(2 894 394)	95 000	8 425 121
2025				
Soldes au 1^{er} janvier 2025	11 224 515	(2 894 394)	95 000	8 425 121
Instruments de contribution	316 294			316 294
Variations de change et autres variations	54 943			54 943
Profit net ou (perte)		32 157		32 157
Total des autres éléments du résultat global – produit/(pertes)		18 252		18 252
Soldes au 31 décembre 2025	11 595 752	(2 843 985)	95 000	8 846 767

État de la variation des fonds propres (FIDA seulement)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024
(en milliers d'USD)

	<i>Contributions</i>	<i>Déficit accumulé</i>	<i>Réserve générale</i>	<i>Total des fonds propres</i>
Soldes au 1^{er} janvier 2024	10 373 096	(2 545 218)	95 000	7 922 878
2024				
Instruments de contribution	875 423			875 423
Variations de change et autres variations	(24 004)			(24 004)
Profit net ou (perte)		(463 639)		(463 639)
Total des autres éléments du résultat global – produit/(pertes)		7 629		7 629
Soldes au 31 décembre 2024	11 224 515	(3 001 228)	95 000	8 318 287
2025				
Soldes au 1^{er} janvier 2025				
Instruments de contribution*	11 224 515	(3 001 228)	95 000	8 318 287
Variations de change et autres variations	316 294			316 294
Profit net ou (perte)	54 943			54 943
Total des autres éléments du résultat global – produit/(pertes)		35 196		35 196
Soldes au 31 décembre 2025		(4 216)		(4 216)

État des flux de trésorerie (chiffres consolidés et FIDA seulement)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024
(en milliers d'USD)

	Montants consolidés		FIDA seulement	
	2025	2024	2025	2024
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation du FIDA	135 166	140 524		
Intérêts sur prêts	212 978	213 991	130 739	135 219
Contributions autres que celles destinées aux reconstitutions	(233 100)	(279 235)	9 272	18 458
Dépenses d'exploitation et autres paiements	(146 627)	(176 655)	(208 761)	(223 544)
Décaissements de dons	(151 366)	(172 516)	(15 115)	(21 673)
Décaissements en faveur des pays surendettés	(182 949)	(273 891)	(151 366)	(172 516)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation	135 166	140 524	(235 231)	(264 056)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement				
Décaissements de prêts	(746 757)	(749 283)	(746 757)	(736 570)
Remboursements de prêts – principal	457 825	448 616	442 762	434 548
Décaissements des placements du Trésor	(515 786)	(5 572)	(467 530)	(31 903)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de placement	(804 717)	(306 239)	(771 524)	(333 925)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Contributions aux reconstitutions	387 056	521 491	387 056	521 491
Fonds empruntés	576 993	372 881	546 993	308 639
Remboursement du principal des fonds empruntés	(61 796)	(57 713)	(45 140)	(42 131)
Paiement des intérêts sur les fonds empruntés	(83 003)	(95 428)	(79 038)	(87 816)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	819 250	741 231	809 870	700 183
Effet des variations de change sur les liquidités et équivalents	29 534	(21 449)	15 182	(10 398)
(Diminution) nette des liquidités et équivalents non soumis à restrictions	(138 882)	139 652	(181 703)	91 804
Liquidités et équivalents non soumis à restrictions en début d'exercice	890 912	751 260	561 010	469 206
Liquidités et équivalents non soumis à restrictions en fin d'exercice	752 030	890 912	379 307	561 010
Dont:				
Liquidités non soumises à restrictions	752 030	890 912	379 307	561 010
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	752 030	890 912	379 307	561 010

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1

BRÈVE DESCRIPTION DU FONDS ET DE LA NATURE DE SES OPÉRATIONS

Le Fonds international de développement agricole (ci-après le FIDA ou le Fonds) est une institution spécialisée des Nations Unies et une institution financière internationale. Le FIDA, qui a son siège à Rome (Italie), a officiellement vu le jour le 30 novembre 1977, date à laquelle l'Accord portant création du FIDA est entré en vigueur. Le Fonds et ses opérations sont régis par cet accord.

En tant qu'institution financière internationale, le FIDA jouit de fait du statut de créancier privilégié. Ce statut, dont jouissent d'autres institutions financières internationales, n'est pas un statut juridique, mais il est consacré dans la pratique et est accordé par les parties prenantes du Fonds (180 États membres). Le statut de créancier privilégié est un concept universellement reconnu par des entités telles que les autorités de tutelle des banques, la Banque des règlements internationaux et les agences de notation.

Tout État membre de l'Organisation des Nations Unies ou de l'une de ses institutions spécialisées, ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique peut devenir membre du Fonds. Celui-ci tire ses ressources des contributions des États membres, des contributions spéciales provenant d'entités hors États membres et d'autres sources, auxquelles s'ajoutent les ressources qui proviennent ou proviendront de ses opérations et d'autres sources, et l'emprunt auprès des Membres et d'autres sources.

Le Fonds a pour objectif de mobiliser des ressources additionnelles qui devront essentiellement être affectées, à des conditions de faveur, au financement de projets expressément conçus pour améliorer les systèmes de production alimentaire, le niveau nutritionnel et les conditions de vie des populations les plus pauvres des pays en développement. Le Fonds mobilise ressources et savoirs dans le cadre d'une coalition dynamique associant les ruraux pauvres, les gouvernements, les institutions financières et les organismes de développement, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, au moyen de cofinancements. Les financements provenant d'autres sources que les reconstitutions, sous forme de fonds supplémentaires et de ressources humaines, font partie intégrante des activités opérationnelles du FIDA.

En 2025, le contexte extérieur a été marqué par une volatilité générale des taux de change du marché du fait des difficultés globales, de l'instabilité et de la poursuite des conflits.

Le FIDA a maintenu ses interventions axées sur la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté.

En février 2024, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 235/XLVII sur la treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA 13). Les

annonces de contributions y relatives s'élevaient à 1,6 milliards d'USD au 31 décembre 2025.

NOTE 2

RÉCAPITULATIF DES PRINCIPALES RÈGLES COMPTABLES

Les principales règles comptables appliquées pour établir ces états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, elles sont appliquées de manière homogène pour tous les exercices présentés.

a) Principes de base

Les états financiers consolidés du Fonds sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), normes comptables émises par le Conseil des normes comptables internationales, et selon une approche de continuité, à partir de la situation financière actuelle et de la prévision des flux de trésorerie. Des informations sont données séparément dans les états financiers là où elles sont jugées présenter un intérêt pour le lecteur.

Pour établir les états financiers conformément aux normes comptables IFRS, il faut procéder à un certain nombre d'estimations comptables essentielles. Cela suppose aussi que la direction exerce un pouvoir d'appréciation sur l'application des règles comptables. Les domaines dans lesquels l'exercice de ce jugement est plus poussé ou plus complexe ou dans lesquels les hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés sont indiqués dans la note 3.

Normes IFRS nouvelles ou modifiées obligatoirement applicables

En 2025, aucune norme IFRS ou position officielle correspondante n'a eu d'effet notable sur le FIDA.

Normes IFRS qui ne sont pas encore obligatoires

Aucune norme comptable IFRS ou interprétation y afférente susceptibles d'avoir une incidence notable sur le Fonds ne doit prendre effet dans l'année en cours.

La norme IFRS 18 « États financiers: Présentation et informations à fournir » entrera en vigueur en 2027. Le but est d'améliorer la communication d'information dans les états financiers des entités, l'accent étant mis sur les éléments du compte de résultats intéressant la performance financière. La norme est sans incidence sur les critères de comptabilisation de l'actif et du passif mais suppose une révision du classement des produits et dépenses et une restructuration de l'état des flux de trésorerie, entre autres informations.

b) Périmètre de consolidation

Les financements sous forme de fonds supplémentaires et de ressources autres que les ressources de base font partie intégrante des activités opérationnelles du FIDA. C'est pourquoi le Fonds établit des comptes consolidés comprenant les opérations et les soldes des entités suivantes:

- le Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification (PSA);

- le Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie (FFGC);
- d'autres fonds supplémentaires, notamment les dons d'assistance technique, les cofinancements, les financements obtenus pour le programme de cadres associés, les fonds supplémentaires thématiques et programmatiques, le Programme conjoint du Fonds belge pour la sécurité alimentaire (PC-FBSA), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres mis en place en 2020 par suite de la pandémie de COVID-19;
- le Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE;
- le Fonds fiduciaire du FIDA pour l'AMACS;
- le compte administratif de l'Initiative pour l'allègement de la dette d'Haïti;
- le Fonds fiduciaire espagnol;
- le Programme pour la résilience du monde rural (ancien Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne [ASAP]);
- le Fonds fiduciaire pour le secteur privé;
- l'Initiative de transformation de l'agriculture en Afrique (ITAA), approuvée par le Conseil d'administration en août 2021.

Ces entités sont directement liées aux activités de base du FIDA et sont contrôlées par ce dernier, conformément à la norme IFRS 10. Conformément aux recommandations et accords sous-jacents établissant ces entités, le FIDA a le pouvoir de régir les règles financières et opérationnelles les concernant. Le FIDA est responsable, au minimum, de la part des résultats positifs ou négatifs de ces entités correspondant à ses activités avec celles-ci, et il est en mesure d'influer sur ces résultats dans le cadre du pouvoir qu'il exerce sur les éléments qui les composent. En conséquence, ces entités figurent dans ses états financiers consolidés. Toutes les opérations et tous les soldes constatés entre ces entités ont été éliminés. Des états financiers supplémentaires peuvent être établis sur demande pour ces fonds pour répondre aux exigences spécifiques des donateurs. L'exercice financier de toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation correspond à l'année civile.

Entités hébergées et autres services

Il existe d'autres entités que le FIDA héberge, mais dont les opérations ne font pas partie de ses activités principales, et le FIDA n'a pas le pouvoir de régir les règles financières et opérationnelles les concernant. Elles ne sont donc pas consolidées dans ses comptes, car elles échappent dans une large mesure à son contrôle. Au 31 décembre 2025, la seule entité hébergée par le FIDA était la Coalition internationale pour l'accès à la terre (dénommée auparavant Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté).

Le Fonds est une entité accréditée du Fonds vert pour le climat (FVC), et a signé son premier accord de contribution avec ce dernier en 2020. En sa qualité d'entité accréditée du FVC, le FIDA n'a pas le pouvoir de régir les règles financières et opérationnelles le concernant. Par ailleurs, il n'est pas responsable des résultats de sa participation aux activités financées par le FVC, auxquels il n'a pas non plus de droits.

c) Investissements dans des initiatives du secteur privé

Le FIDA a travaillé en partenariat avec l'Union européenne, le Gouvernement luxembourgeois et l'Alliance pour une révolution verte en Afrique à partir de 2018, à un Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole (Fonds ABC), un fonds du secteur privé ayant pour objectif de stimuler les investissements dans les petites entreprises agricoles sur les marchés émergents. Le FIDA a joué le rôle d'entité parrainante dans le cadre de la constitution du Fonds ABC, qui est une personne morale distincte. Il a souscrit des titres de participation et de placement en ayant recours à des fonds supplémentaires – pour le compte de tiers et pour son propre compte (avec l'appui de la Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse). Conformément à la norme IFRS 10, le FIDA n'exerce aucun contrôle sur les décisions prises en matière de placement par le Fonds ABC.

d) Conversion des monnaies et variations de change

Les postes inclus dans les états financiers consolidés sont chiffrés dans la monnaie en usage dans l'environnement économique principal dans lequel s'exercent les activités de l'entité (« la monnaie fonctionnelle »). Dans le cas du FIDA, cette monnaie est le dollar des États-Unis.

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle sur la base des taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la conversion, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés au compte de résultat pour la période correspondante, à l'exception des billets à ordre et des contributions, comptabilisés comme fonds propres.

Les résultats et la situation financière des entités/fonds consolidés dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de l'information financière sont convertis dans cette dernière monnaie et sont comptabilisés comme suit:

- Les actifs et passifs sont convertis au taux en vigueur à la date de clôture de l'exercice, et les recettes et dépenses sont converties au taux moyen mensuel.
- Toutes les différences de change qui en résultent sont comptabilisées comme éléments distincts à la rubrique « autres éléments du résultat global ».

e) Comptabilisation des actifs et passifs financiers

Actifs financiers au coût amorti

Un actif financier doit être évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies: i) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels; ii) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Les deux conditions étant

considérées comme remplies, l'encours des prêts est évalué au coût amorti.

Actif financier à la juste valeur

Si les critères ne sont pas remplis, l'actif ne peut être classé dans la catégorie des coûts amortis et doit être classé à la juste valeur par le compte de résultat. La juste valeur par d'autres éléments du résultat global n'est pas utilisée par le FIDA. Tous les autres actifs non classés au coût amorti sont classés à la juste valeur par le compte de résultat.

Passif financier

Le passif financier mesuré au coût amorti comprend les instruments financiers (autres que les passifs détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur) représentant les diverses formes de financement par des tiers.

Il est comptabilisé à la date de liquidation initialement à la juste valeur, qui est normalement la contrepartie reçue moins les coûts de transaction directement imputables au passif financier. Ces instruments sont ultérieurement évalués au coût amorti par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsque les conditions de la norme IFRS 9 pour la comptabilité de couverture sont remplies, le passif financier est comptabilisé à la date de la transaction au coût amorti, ajusté des variations de sa juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les intérêts sont échus et comptabilisés au compte de résultat global au titre des charges d'intérêts des prêts.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont utilisés pour gérer les risques de taux d'intérêt et de change et sont comptabilisés dans les états financiers à la date de la transaction et à leur juste valeur en tant qu'« autres actifs ou autres passifs ». Le FIDA applique une comptabilité de couverture selon la norme IFRS 9 à des relations de couverture individuelles déterminées lorsque les conditions énoncées par la norme sont remplies.

f) Fonds propres

Les fonds propres comprennent les trois éléments suivants: i) les contributions (fonds propres); ii) la Réserve générale; iii) les bénéfices non distribués.

i) Contributions (fonds propres)

Généralités

Les contributions que chaque Membre doit verser au Fonds sont payables à l'échéance en monnaies librement convertibles; toutefois, jusqu'à la fin de la période de la Troisième reconstitution, les Membres de la catégorie III pouvaient verser leur contribution dans leur propre monnaie, qu'elle soit ou non librement convertible. Les contributions doivent être versées en espèces mais, dans la mesure où le Fonds n'a pas un besoin immédiat d'une partie de la contribution pour ses opérations, cette partie peut être versée sous forme de billets à ordre non négociables, irrévocables et ne portant pas intérêt ou d'obligations payables à vue.

Une contribution à la reconstitution des ressources du FIDA est comptabilisée intégralement au titre des contributions en fonds propres et des contributions à recevoir lorsqu'un Membre dépose un instrument de contribution, à l'exception des instruments de contribution conditionnels, qui sont soumis à des décisions nationales d'ouverture de crédits et dont le montant diminuera

proportionnellement à mesure que ces conditions seront remplies. Les montants à recevoir des États membres au titre des contributions et autres sommes à recevoir, y compris les billets à ordre, sont comptabilisés au solde souscrit non encore encaissé.

Le Fonds a institué les prêts concessionnels de partenaires (c'est-à-dire des prêts consentis par des partenaires à des conditions favorables) par suite de l'adoption de la résolution de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11). Ces prêts sont assortis de conditions concessionnelles: ils ont des échéances à 25 ans ou à 40 ans et un différé d'amortissement de 5 ans pour les prêts à 25 ans et de 10 ans pour les prêts à 40 ans. Des droits de vote sont attribués aux États membres qui font de tels prêts en proportion de l'élément de libéralité dont ces derniers sont assortis. Les fonds provenant de prêts concessionnels de partenaires ont deux composantes: une composante d'emprunt et une composante de fonds propres. La composante de fonds propres est l'élément de libéralité obtenu, calculé sur la base des conditions du prêt et du taux d'actualisation convenu durant la consultation sur la reconstitution des ressources. L'élément de libéralité est enregistré en tant que fonds propres.

Provision pour dépréciation des contributions

Le Fonds a établi une politique applicable aux provisions pour arriérés de contribution des États membres, sans préjudice du statut de créancier privilégié, comme suit:

Si des éléments indiquent qu'un actif est déprécié, une provision pour dépréciation spécifique est comptabilisée et déduite des fonds propres. Le montant de la dépréciation correspond à l'écart entre la valeur comptable et la valeur qu'il est possible de recouvrer. Les critères utilisés pour déterminer s'il existe des éléments objectifs attestant d'une dépréciation sont:

- l'existence d'arriérés sur le versement des échéances (principal et intérêts) prévues au contrat;
- des difficultés de trésorerie rencontrées par le débiteur;
- le non-respect des dispositions contractuelles ou des conditions;
- l'ouverture d'une procédure de faillite.

En l'absence d'autre élément, une provision est constituée:

- Chaque fois qu'un versement au titre d'un instrument de contribution ou d'un tirage sur un billet à ordre accuse un retard de 24 mois, il est constitué une provision égale à la valeur de tous les arriérés de contribution ou de tous les tirages non honorés sur l'encours du billet ou des billets à ordre en question.
- Chaque fois qu'un versement au titre d'un instrument de contribution ou d'un tirage sur un billet à ordre accuse un retard de 48 mois ou plus, il est constitué une provision égale à la valeur totale des contributions impayées du Membre concerné ou à la valeur totale du billet ou des billets à ordre souscrits par celui-ci pour la période de financement considérée (c'est-à-dire pour la période de reconstitution).

- La date de clôture de l'exercice sert actuellement de point de référence pour le calcul des délais de 24 et de 48 mois.

ii) Réserve générale

La Réserve générale, qui ne peut être utilisée qu'à des fins autorisées par le Conseil des gouverneurs, a été établie pour répondre à la nécessité de se prémunir contre le risque de surengagement des ressources du Fonds qui pourrait découler des fluctuations des taux de change, et contre les retards éventuels dans la perception par le Fonds des paiements au titre du service des prêts ou dans le recouvrement des sommes qui lui sont dues au titre du placement de ses avoirs liquides. Elle a également pour fonction de couvrir le risque de surengagement qui pourrait découler d'une diminution de la valeur des actifs du Fonds par suite de fluctuations de cours affectant ses placements.

Aux termes de l'article XIII du Règlement financier, « le Conseil d'administration fixe le montant des transferts annuels de l'excédent accumulé à la Réserve générale, compte tenu de la situation financière du Fonds dans le contexte de l'examen/approbation des états financiers vérifiés annuels du Fonds ».

iii) Bénéfices non distribués

Les bénéfices non distribués représentent le total de l'écart entre les recettes et les dépenses, incidence de la variation des taux de change et de la valeur des instruments de couverture comprise.

g) Prêts

i) Prêts à des États membres

Les prêts sont accordés à des pays en développement qui sont membres du Fonds ou à des organisations intergouvernementales dont ces pays font partie. Dans ce dernier cas, le Fonds peut exiger des garanties gouvernementales ou autres. Un prêt entre en vigueur à la date à laquelle il a été signé par le Fonds ainsi que par l'emprunteur, à moins que l'accord de financement ne dispose qu'il doit être ratifié, auquel cas l'accord de financement prend effet à la date à laquelle le Fonds reçoit un instrument de ratification. Tous les prêts du FIDA sont approuvés et leur remboursement ainsi que le paiement des intérêts dont ils sont assortis doivent être effectués dans la monnaie spécifiée dans l'accord de prêt. Les prêts approuvés sont décaissés en faveur des emprunteurs conformément aux stipulations de l'accord de prêt.

Les conditions relatives aux prêts accordés par le Fonds sont publiées sur le site du FIDA (<https://www.ifad.org/fr/financial-products-and-terms>)

ii) Prêts à des États non membres

À sa vingt et unième session, tenue en février 1998, le Conseil des gouverneurs a, dans sa résolution 107/XXI, approuvé l'établissement d'un fonds spécifiquement destiné à financer des prêts pour Gaza et la Cisjordanie (FFGC). Il a été à cet effet dérogé à l'application de l'article 7, section 1 b), de l'Accord portant création du FIDA. L'aide financière, y compris sous forme de prêts, est transférée au FFGC par décision du Conseil d'administration, et son remboursement, le cas échéant, est imputé directement aux ressources ordinaires du FIDA.

À sa cent vingt-neuvième session, le Conseil d'administration a approuvé le document

EB 2020/129/R.11/Rev.1, qui expose le Cadre des opérations non souveraines du FIDA dans le secteur privé.

iii) Comptabilisation des prêts

Les opérations de prêt sont comptabilisées dans le bilan au moment où les fonds sont décaissés à l'emprunteur. Les prêts sont initialement comptabilisés sur la base de leur juste valeur, qui correspond au prix de la transaction (montant décaissé, y compris les coûts de transaction – solde nominal). Les encours des prêts sont ultérieurement évalués au coût amorti par la méthode du taux d'intérêt effectif.

iv) Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)

Le FIDA participe à l'initiative – initiale et renforcée – du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés dans le cadre de sa politique générale en matière de gestion des partenariats opérationnels avec des pays susceptibles d'avoir des arriérés à l'égard du FIDA en raison du poids du service de leur dette. Par conséquent, le FIDA accorde des allègements de dette en annulant, au profit des pays qui remplissent les conditions requises, une fraction de leurs obligations au titre du service de la dette, à mesure que celles-ci deviennent exigibles.

En 1998, le FIDA a établi un Fonds fiduciaire pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés. Ce fonds reçoit du FIDA et d'autres sources des ressources spécifiquement destinées à compenser la diminution convenue au titre de l'Initiative PPTE des remboursements au(x) compte(s) de prêt. Les montants correspondant aux obligations au titre du service de la dette qui sont annulés doivent être remboursés au fur et à mesure par le fonds fiduciaire (c'est-à-dire au moment où lesdites obligations arrivent à échéance), dans la limite des ressources disponibles.

Le Conseil d'administration approuve chaque allègement de dette consenti à un pays en valeur actuelle nette. La fraction de principal correspondant à cet allègement, estimée en valeur nominale, est ensuite inscrite au poste Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE et comptabilisée en charge au poste Dépenses au titre de l'Initiative PPTE sur l'état du résultat global. Les hypothèses sur lesquelles reposent ces estimations font l'objet de révisions périodiques. L'estimation de la valeur des imputations effectuées au titre de l'Initiative PPTE comporte un élément d'appréciation important.

La dépense comptabilisée est compensée et la provision cumulée réduite à proportion des sommes fournies par les donateurs extérieurs, dans la mesure où des ressources de ce type sont disponibles. La provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE est réduite lorsque l'allègement de la dette est consenti.

En novembre 2006, le FIDA a été autorisé à accéder aux ressources propres du Fonds fiduciaire pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés administré par la Banque mondiale afin de contribuer au financement des allègements de dette à accorder aux pays qui atteignent le point d'achèvement. Le montant versé par le Fonds fiduciaire PPTE de la Banque mondiale est calculé sur la base de la valeur actuelle nette des estimations des flux d'allègement de dette à venir,

telle que déterminée par la Banque mondiale sur la base des données du FIDA.

v) Provision cumulée pour dépréciation

Conformément à la norme IFRS 9, le FIDA a mis en place la méthode prospective relative aux pertes de crédit attendues pour calculer une provision pour dépréciation des prêts. La méthode intègre les caractéristiques du statut de créancier privilégié. Elle est appliquée aux actifs financiers comptabilisés au coût amorti tels que l'encours des prêts. Le Fonds est tenu de comptabiliser une correction pour perte de crédit attendue soit pour les 12 mois à venir, soit pour la durée de vie de l'actif, selon l'importance de l'augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

La méthode de la perte de crédit attendue reflète un résultat fondé sur des pondérations probabilistes, la valeur temps de l'argent et les meilleures informations prospectives disponibles grâce à l'inclusion de facteurs macroéconomiques.

Elle repose sur un modèle comportant trois catégories tenant compte de l'évolution de la qualité de crédit depuis l'émission ou la comptabilisation initiale de l'instrument financier. La date d'émission est la date à laquelle les conditions de décaissement ont été satisfaites. Les dépréciations sont comptabilisées soit sur la base de la perte de crédit attendue sur les 12 mois à venir, soit sur la base de la perte de crédit attendue sur la durée de vie de l'actif, selon la catégorie dans laquelle se situe l'instrument financier. La répartition en différentes catégories détermine en outre si les revenus d'intérêts des instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur comptable brute, pour les catégories 1 et 2, ou déduction faite de la correction pour dépréciation, pour la catégorie 3.

Ce modèle de classement repose sur une évaluation relative du risque de crédit (à savoir qu'un prêt affichant les mêmes caractéristiques pourrait être inclus dans la catégorie 1 ou la catégorie 2, en fonction de son risque de crédit à la date d'émission de l'instrument). Par conséquent, la même contrepartie peut avoir des prêts classés dans différentes catégories.

La catégorie 1 regroupe les instruments financiers dits « productifs » qui n'ont pas subi de dégradation importante de leur qualité de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou dont le risque de crédit est jugé faible à la date de clôture de l'exercice. Pour ces instruments, la perte de crédit attendue est la résultante fondée sur des pondérations probabilistes de défauts possibles au cours des 12 mois qui suivent la date de clôture de l'exercice. Les actifs à risque faible (ayant valeur d'investissement) sont classés dans la catégorie 1.

La catégorie 2 est celle des instruments financiers « sous-productifs », dont le risque de crédit a fortement augmenté depuis leur comptabilisation initiale. Pour ces actifs, la perte de crédit attendue résulte de tous les cas de défaut possibles sur la durée de vie escomptée de l'instrument, pondérée de la probabilité de défaut. Les intérêts perçus sont calculés à partir de la valeur comptable brute.

La catégorie 3 comprend les instruments financiers « improductifs » pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation/défaut à la date de clôture de l'exercice (probabilité de défaut de 100%). Pour ces instruments, une perte de crédit attendue sur la durée de vie de l'actif est comptabilisée. Aux termes de la norme IFRS 9, les

intérêts sont calculés à partir de la valeur comptable nette. Étant donné que le Fonds comptabilise intégralement les intérêts courus, le calcul se fait sur la base de la valeur brute.

Les transferts d'une catégorie à l'autre dépendent de l'évolution du risque de crédit de l'instrument financier entre sa comptabilisation initiale et la date de clôture de l'exercice. Ces transferts, qu'ils résultent d'une amélioration ou d'une dégradation, peuvent ainsi faire varier les soldes des provisions pour dépréciation.

Conformément à la section 5.5 « Dépréciation » de la norme IFRS 9, le FIDA a adopté certaines présomptions réfutables liées au nombre de jours d'arriéré de paiement. Conformément aux procédures applicables en cas de retard dans le service de la dette, les instruments financiers qui présentent des arriérés de plus de 75 jours sont classés dans la catégorie 2, tandis que les instruments financiers dont les arriérés sont supérieurs à 180 jours relèvent de la catégorie 3.

La valeur comptable des instruments financiers est réduite par l'utilisation d'un compte de provision, et le montant de la perte est porté au compte de résultat.

Les intérêts et les commissions de service relatifs aux instruments financiers classés dans les catégories 1 et 2 sont comptabilisés selon le système de l'exercice, tandis que, pour les instruments financiers qui relèvent de la catégorie 3, les intérêts et commissions de service ne sont comptabilisés comme produits que lorsqu'ils sont effectivement reçus.

h) Investissements

i) Classement et évaluation

Les placements du Fonds peuvent être comptabilisés à la juste valeur au compte de résultat ou au coût amorti. Ils sont comptabilisés au coût amorti lorsqu'ils appartiennent à un portefeuille géré par le Fonds suivant un modèle de gestion prévoyant que ces actifs seront détenus jusqu'à leur échéance, seuls étant perçus les intérêts et le principal échus conformément aux caractéristiques contractuelles. Si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies, le Fonds comptabilise les placements à leur juste valeur au compte de résultat. La juste valeur est déterminée conformément aux trois niveaux indiqués à la note 3. Concernant les placements comptabilisés à la juste valeur, les plus-values et moins-values réalisées ou latentes sur les titres sont comptabilisées au fur et à mesure dans le produit des placements. Les gains et les pertes de change réalisés ou latents sont inscrits au fur et à mesure au compte des variations de change. Tous les achats et ventes de titres de placement sont comptabilisés à la date de la transaction. Les produits dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de signature du contrat correspondant, puis réévalués et comptabilisés sur cette même base. La majeure partie des produits dérivés, quoiqu'utilisés à des fins de gestion des risques, ne répondent pas aux critères de comptabilité de couverture, de sorte que les variations de leur juste valeur sont immédiatement constatées sur l'état du résultat global. L'intégralité du portefeuille du FIDA est actuellement comptabilisée à la juste valeur au compte de résultat.

ii) Provision cumulée pour titres au coût amorti

Les portefeuilles comprenant des titres détenus à leur coût amorti font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée grâce à la méthode des pertes de crédit attendues. Un modèle de dépréciation reposant sur trois catégories est appliqué en tenant compte de l'évolution de la qualité de crédit des instruments financiers depuis leur émission. La date d'émission de l'instrument financier est la date à laquelle l'instrument a été acquis par le Fonds. Compte tenu des exigences de la politique de placement adoptée par le Fonds, le portefeuille de placements détenu au coût amorti est classé en catégorie 1 étant donné que les instruments financiers ont « valeur d'investissement », et qu'ils bénéficient ainsi de l'exemption prévue pour les instruments présentant un faible risque de crédit.

i) Liquidités et équivalents

Les liquidités et équivalents se composent des encaisses et des montants déposés dans des comptes bancaires à vue. Ils comprennent aussi les placements immédiatement convertibles à la date du bilan. Le montant net des sommes à payer au titre des placements et les placements au coût amorti ne sont pas compris dans les placements immédiatement réalisables à des fins de trésorerie. Les liquidités soumises à restrictions ne sont pas comprises dans les liquidités et équivalents.

j) Titres de participation et de placement

Le Fonds a acquis des titres de participation et de placement dans le secteur privé grâce aux contributions supplémentaires. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur au compte de résultat. Ils sont comptabilisés au premier jour à la date de règlement pour la valeur souscrite. Les gains et les pertes réalisés sont enregistrés dans le compte de résultat global à la période correspondante sur la base de la valeur et de la date de règlement. Les variations de la juste valeur peuvent engendrer des gains et des pertes latents qui sont comptabilisés dans le compte de résultat global. La juste valeur des titres de participation et de placement découle de la valeur nette de l'actif, et d'un ajustement de liquidité au cas par cas. Dans la mesure où ces placements ne remplissent pas les conditions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, ils ne sont pas considérés comme se rapportant à des entités contrôlées, des coentreprises ou des entités associées. Ils ne sont par conséquent ni consolidés intégralement ou proportionnellement, ni comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 9, les titres de participation et de placement ne remplissent pas les conditions requises pour être comptabilisés au coût amorti, et sont donc enregistrés à leur juste valeur.

k) Contributions (non comptabilisées dans les fonds propres)

Les contributions non destinées à la reconstitution des ressources sont inscrites comme produits dans les comptes de l'exercice d'imputation des dépenses correspondantes. Pour les activités de cofinancement de projets, les contributions reçues sont inscrites comme produits au cours de la période durant laquelle le don correspondant peut être décaissé. Les contributions pour les dons programmatiques, le programme de cadres

associés, le PC-FBSA et les autres fonds supplémentaires sont inscrites au bilan comme recettes reportées et sont comptabilisées comme produits dans l'état du résultat global, à hauteur du montant des charges liées aux projets. Lorsque les accords avec les donateurs le stipulent, les contributions reçues (y compris les frais de gestion), auxquelles ne correspondent pas encore de dépenses directes, ainsi que les intérêts produits, sont reportées à des exercices ultérieurs pour imputation des coûts correspondants. Cette méthode est conforme aux principes comptables adoptés en ce qui concerne les fonds supplémentaires combinés du FIDA, et présente plus clairement la nature sous-jacente des soldes en question. On trouvera une liste de ces contributions à l'appendice E.

Certains donateurs ont apporté leur concours au FIDA sous forme de ressources humaines (cadres associés) pour l'aider dans ses activités. Les contributions ainsi reçues des donateurs sont comptabilisées comme des recettes, et les coûts correspondants sont imputés aux dépenses de personnel.

I) Dons**i) Dons**

L'Accord portant création du FIDA habilite ce dernier à accorder des dons à ses États membres ou à des organisations intergouvernementales auxquelles participent ses Membres, selon les modalités qu'il juge appropriées.

Les dons sont comptabilisés comme des dépenses à la date à laquelle ils deviennent décaissables à hauteur du montant approuvé et portés au passif pour les montants non décaissés. Conformément aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole (tel que modifié de temps à autre), les dons peuvent être décaissés à compter de la date à laquelle le bénéficiaire est en droit d'engager des dépenses admissibles.

Les dons annulés sont déduits des dépenses de l'exercice au cours duquel l'annulation prend effet.

ii) Dons aux pays surendettés

Au titre de l'ancien Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD), les pays admis à emprunter à des conditions particulièrement concessionnelles reçoivent une aide financière sous forme de dons plutôt que de prêts. Les financements consentis sont régis par les Conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole. Les projets financés sont exécutés sur une période assez longue; ils sont comptabilisés comme des dépenses sur l'état du résultat global de l'exercice au cours duquel leurs bénéficiaires remplissent les conditions requises pour le décaissement des financements correspondants.

m) Emprunteur

Les passifs correspondants sont comptabilisés au coût amorti. Le FIDA a signé plusieurs accords d'emprunt à taux variable avec des institutions souveraines. Les délais de remboursement varient de 20 à 40 ans. Le FIDA encourt des pénalités s'il procède à un remboursement anticipé de l'encours des prêts. Les taux d'intérêt sont variables (liés à l'Euribor, auquel s'ajoute un spread). Les activités d'emprunt sont soumises à la version révisée du Cadre d'emprunt intégré, approuvée par le Conseil d'administration en 2025 (EB 2025/146/R.24). Les fonds empruntés sont octroyés conformément aux politiques et procédures

du FIDA (sauf en ce qui concerne les pays surendettés).

Les fonds empruntés comprennent les prêts accordés par les États membres sous forme de prêts concessionnels de partenaires. Ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti.

Le FIDA émet des placements privés obligataires. Considérant que ces transactions, ainsi que les instruments dérivés qui y sont rattachés, remplissent les conditions de la norme IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture, ces passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction au coût amorti, ajusté des variations à la juste valeur attribuables aux risques couverts.

n) Comptabilité de couverture – couverture à la juste valeur

Le FIDA applique une comptabilité de couverture selon la norme IFRS 9 à chaque relation de couverture individuelle lorsque les conditions énoncées par la norme sont remplies. Le FIDA documente la relation entre l'instrument de couverture (produit dérivé) et les éléments couverts (obligation) lors de la comptabilisation initiale de l'opération et de manière continue. Plus particulièrement, le FIDA évalue les relations spécifiques entre deux ou plusieurs instruments financiers dans lesquelles la variation de valeur d'un instrument (l'instrument de couverture) est fortement et négativement corrélée à la variation de valeur de l'autre instrument (l'instrument couvert).

Le FIDA atténue le risque de taux d'intérêt en utilisant des swaps de taux d'intérêt pour convertir la structure des taux d'intérêt des éléments de passif d'un taux fixe à un taux variable, conformément au taux appliqué aux prêts à des conditions ordinaires.

Le FIDA atténue les risques de change en utilisant des swaps de devises pour convertir le profil de risque des éléments de passif en matière de risque de change de la monnaie d'émission à la monnaie de libellé associée aux prêts à des conditions ordinaires. Etant donnée l'évaluation des opérations individuelles, le FIDA ne sépare pas les « basis swaps de devises » des instruments financiers.

Ces instruments dérivés sont comptabilisés à la date de l'opération en tant qu'« autres actifs financiers » ou « autres passifs financiers ».

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont portées au compte de résultat global, de même que les variations correspondantes de la juste valeur de couverture du passif attribuable au risque de couverture spécifique.

Si l'instrument dérivé de couverture arrive à échéance, est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture de la juste valeur visée par la norme IFRS 9, la comptabilité de couverture est abandonnée de manière prospective. Tout ajustement d'un élément couvert pour lequel la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée, jusqu'au moment où il cesse d'être couvert, est amorti au compte de résultat en tant que partie du taux d'intérêt effectif recalculé de l'élément sur sa durée de vie résiduelle. Si l'instrument couvert est décomptabilisé, la juste valeur non amortie correspondante est immédiatement constaté sur l'état du résultat global.

o) Régimes applicables au personnel

Obligations concernant les pensions

Le FIDA est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux fonctionnaires concernés des prestations de retraite ainsi que des indemnités en cas de décès, d'invalidité et autres. Son personnel est donc couvert par un régime de retraite par capitalisation à prestations définies. L'obligation financière du Fonds vis-à-vis de la Caisse se compose d'une cotisation obligatoire au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies majorée, le cas échéant, d'une part du déficit actuariel, conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts de la Caisse des pensions. Cette part de déficit ne doit être payée que lorsque l'Assemblée générale décide de recourir aux dispositions de l'article 26, après qu'une estimation actuarielle de l'actif de la Caisse a déterminé la nécessité d'un tel paiement à la date d'évaluation. Au moment où les présents états ont été établis, l'Assemblée générale n'avait pas eu recours auxdites dispositions.

La méthode actuarielle adoptée pour la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies repose sur l'approche globale avec entrants. Le coût des prestations est comptabilisé en charge dans l'état des recettes et des dépenses de manière à être réparti sur les années de service des employés, conformément aux conseils des actuaires, qui effectuent une évaluation complète du régime tous les deux ans. La Caisse expose les organisations participantes à des risques actuariels liés aux actuels et anciens fonctionnaires d'autres organisations et, en conséquence, il n'existe pas de base cohérente et fiable pour répartir l'obligation, les avoirs de la Caisse et les coûts entre les organisations participantes. Le FIDA – comme les autres organisations participantes – n'est pas en mesure de déterminer avec suffisamment de fiabilité, à des fins comptables, ce que représente sa part de la position financière et de la performance de la Caisse des pensions.

Plan d'assurance maladie après la cessation de service

Le FIDA participe, sur la base d'un partage des coûts, à un Plan d'assurance maladie après la cessation de service (AMACS), qui couvre les prestations d'assurance maladie des anciens fonctionnaires touchant une pension des Nations Unies et d'autres anciens fonctionnaires remplissant les conditions requises. L'AMACS repose sur le principe de la répartition, c'est-à-dire qu'il finance les dépenses annuelles sur les budgets annuels et les cotisations du personnel. Une évaluation indépendante du Plan d'assurance maladie a lieu chaque année, conformément à la norme IAS 19R.

Le FIDA a créé un fonds fiduciaire dans lequel il transfère les fonds nécessaires pour financer les engagements actuariels. Le coût des prestations est comptabilisé comme dépense d'exploitation. Le solde net entre les charges d'intérêts et le produit attendu des actifs du plan est inscrit au compte de résultat global, tandis que les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés à la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

p) Provisions pour cessation de service

Les indemnités à verser aux fonctionnaires au titre des congés annuels et de la cessation de service sont comptabilisées au moment où elles sont dues. Une provision est constituée à hauteur du montant estimatif de ces indemnités, à raison des services rendus par les fonctionnaires jusqu'à la date d'établissement du bilan.

q) Impôts

En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, le FIDA jouit du statut d'exemption d'impôts directs en vertu de la Convention de 1947 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies et de l'Accord portant création du FIDA, et du statut d'exemption d'impôts directs et indirects en vertu de l'accord entre la République italienne et le Fonds relatif au siège provisoire du FIDA.

r) Comptabilisation des recettes

Les recettes provenant des commissions de service et d'autres sources sont inscrites dans les comptes de l'exercice d'imputation des dépenses correspondantes (fourniture de biens ou de services).

s) Actifs corporels et incorporels

Actifs fixes

Les achats de biens mobiliers et d'équipements d'une certaine importance sont inscrits au bilan. Ces actifs sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilisation estimée, selon le schéma suivant:

Aménagements et installations	10 ans
Mobilier	5 ans
Matériel de bureau	4 ans
Véhicules	5 ans

Actifs incorporels

Les coûts de développement de logiciels sont comptabilisés comme des actifs incorporels lorsque des avantages économiques futurs en sont attendus pour l'organisation. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée d'utilisation estimée du logiciel considéré (quatre à dix ans). Les aménagements des locaux loués sont comptabilisés comme des actifs. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée d'utilisation estimée, qui n'excède pas la durée du bail relatif au siège du FIDA.

Droits d'utilisation

Le Fonds comptabilise les droits d'utilisation à la date du début de la location (c'est-à-dire à la date à partir de laquelle l'actif sous-jacent peut être utilisé). Les droits d'utilisation sont calculés au coût de l'actif, diminué des dépréciations accumulées et des moins-values pour dépréciation accumulées, et ajustés au titre de toute réévaluation du passif au titre des loyers. Le coût des droits d'utilisation comprend le montant du passif au titre des loyers comptabilisés, les coûts directs initiaux encourus et les paiements effectués au titre des loyers à la date du début de la location ou antérieurement à cette date, diminués de tout montant reçu à titre d'incitation. Les droits d'utilisation sont amortis de manière linéaire sur la durée de la location. Pour déterminer la durée d'un contrat de location, le Fonds considère la période non résiliable stipulée dans le contrat, durant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, compte également tenu

des options de renouvellement éventuelles dont l'exercice est raisonnablement certain. Dans le cas particulier des contrats pouvant être renouvelés par tacite reconduction après une période initiale de plusieurs années, la détermination de la durée de la location prend en compte la durée de la première période, l'existence de plans de résiliation du contrat pour l'actif loué et toute autre circonstance indiquant une certitude raisonnable de renouvellement. Il convient de noter que, dans les limites autorisées par la norme, le FIDA a décidé de ne pas comptabiliser les droits d'utilisation d'un actif ou les passifs au titre des loyers se rapportant aux contrats de location suivants:

- contrats de location de courte durée, couvrant une période inférieure à 12 mois;
- contrats de location d'actifs de faible valeur. Un actif est considéré comme ayant une « faible valeur » lorsque sa juste valeur, à l'état neuf, est égale ou inférieure à 5 000 USD.

Passif au titre des loyers

À la date d'entrée en vigueur du bail, le passif au titre des loyers est calculé à la valeur actuelle du reliquat de loyers, diminué du coût moyen de financement des passifs financiers du FIDA.

NOTE 3

ESTIMATIONS ET ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION SIGNIFICATIFS

a) Estimations et hypothèses

Les estimations et éléments d'appréciation retenus, qui sont régulièrement évalués, se fondent sur l'expérience et sur d'autres facteurs, notamment l'anticipation d'événements dont la probabilité est jugée raisonnable au vu des circonstances. Il est raisonnablement envisageable que le résultat d'un exercice financier diffère des estimations préalables fondées sur les connaissances disponibles. Les estimations et hypothèses les plus susceptibles d'entraîner un ajustement significatif des actifs et passifs comptabilisés au cours du prochain exercice sont exposées ci-dessous.

Les actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan à leur juste valeur sont affectés à l'une des catégories suivantes:

Niveau 1. Actifs et passifs financiers dont la valeur est calculée sur la base des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2. Actifs et passifs financiers dont la valeur est calculée sur la base des prix cotés pour des actifs ou passifs analogues, ou de modèles de valorisation dans lesquels les données significatives sont, pour l'essentiel, observables soit directement, soit indirectement pour pratiquement toute la durée de vie de l'actif ou du passif concerné.

Niveau 3. Actifs et passifs financiers dont la valeur est calculée sur la base de prix ou de techniques d'évaluation utilisant des données qui ne sont pas observables et qui ont des conséquences sur la mesure globale de la juste valeur.

Évaluation de l'AMACS

Comme indiqué à la note 2o), le FIDA participe, sur la base d'un partage des coûts, à l'AMACS à l'intention des anciens fonctionnaires touchant une pension des Nations Unies et d'autres anciens fonctionnaires remplissant les conditions requises. Une évaluation indépendante des engagements au titre du Plan d'assurance maladie a lieu chaque année. La méthodologie et les principales hypothèses retenues sont décrites à la note 23c). Les résultats d'une analyse de sensibilité des principales hypothèses retenues figurent à la note 23d).

b) Éléments d'appréciation intervenant dans l'application des règles comptables**Comptabilité de couverture**

Pour les instruments comptabilisés en tant qu'instruments de couverture (dérivés) et les éléments couverts (passif lié à l'emprunt), le FIDA calcule la juste valeur à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie fondé sur les taux d'intérêt du marché sous-jacent.

Provision pour dépréciation: méthode de la dépréciation*Gouvernance*

Le FIDA calcule et déclare ses dépréciations par la méthode des pertes de crédit attendues sur une base individuelle. Cette méthode utilisée pour calculer les pertes de crédit attendues se fonde sur la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers et elle est validée par la Division du Contrôleur financier et par le Bureau de la gestion globale des risques. Les provisions pour dépréciation ainsi que la méthode relative aux pertes de crédit attendues ont été approuvées par le Vice-Président adjoint, Responsable des finances en chef et Contrôleur principal, Département des opérations financières.

Le modèle des trois catégories

Le FIDA comptabilise une provision pour les pertes de crédit attendues sur les instruments financiers comptabilisés au coût amorti et sur les engagements de prêts. La méthode utilise un modèle comportant trois catégories liées à l'évolution de la qualité de crédit des instruments depuis leur comptabilisation initiale, comme indiqué plus haut à la note 2 g) v). Les dépréciations sont comptabilisées soit sur la base de la perte de crédit attendue sur les 12 mois à venir, soit sur la base de la perte de crédit attendue sur la durée de vie de l'actif, selon la catégorie dans laquelle se situe l'instrument financier. La répartition dans les différentes catégories détermine en outre si les revenus d'intérêts des instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur comptable brute ou déduction faite de la correction pour dépréciation.

Pour déterminer s'il y a eu une forte augmentation du risque de crédit depuis l'émission – et donc un transfert depuis ou vers la catégorie 2 –, une combinaison d'indicateurs de risque quantitatifs et qualitatifs est utilisée.

Le Fonds a mis au point une méthode de notation interne en s'appuyant sur les notations publiques disponibles sur le marché et en calculant des variables de substitution liées aux conditions macroéconomiques (niveau de revenu et niveau de surendettement, par exemple) et à la zone géographique.

La migration d'un prêt sur l'échelle de notation de crédit interne du Fonds fait l'objet d'un suivi, de la

date d'émission de l'instrument à la date de clôture de l'exercice. En cas de forte dégradation de la qualité de crédit de la contrepartie, le prêt est classé en catégorie 2.

En fonction des évaluations qualitatives, les prêts peuvent être placés sur une liste de surveillance et transférés d'une catégorie à l'autre.

Données d'entrée

La perte de crédit attendue est calculée pour chaque instrument financier. Les pertes attendues sont déterminées sur une base individuelle en fonction de certains paramètres de risque, à savoir la probabilité de défaut (PD), le taux de perte en cas de défaut (PCD), la valeur d'exposition en cas de défaut (ECD) et le facteur d'actualisation. Le modèle est prospectif: les conditions macroéconomiques actuelles et futures sont intégrées au modèle grâce à des scénarios macrofinanciers. Un certain nombre d'estimations et d'éléments d'appréciation significatifs sont aussi pris en compte dans le modèle.

Probabilité de défaut (PD)

Pour calculer la perte de crédit attendue, le Fonds utilise des taux prospectifs de probabilité de défaut ponctuels. Les taux de PD ponctuels sont calculés à partir des taux de PD couvrant l'ensemble du cycle corrigés en fonction des conditions macroéconomiques projetées.

Les taux de PD pour l'ensemble du cycle expriment la probabilité de défaut fondée sur l'évolution à long terme du risque de crédit. Ils sont calculés à partir des PD associées aux notes externes et sont ajustés pour tenir compte de l'expérience du FIDA en matière de défaut ainsi que de son statut de créancier privilégié. Une fois par an, la PD pour l'ensemble du cycle est réévaluée en fonction des pertes effectives enregistrées par le FIDA.

Les taux cumulés de PD couvrant l'ensemble du cycle utilisés sont établis au moyen de notations internes selon la méthode détaillée ci-après.

Chaque instrument détenu dans le portefeuille du Fonds reçoit une PD interne. Pour calculer les pertes de crédit attendues pour les instruments des catégories 1 et 2, une probabilité de défaut est calculée à partir de la PD intégrée dans les notes officielles observables calibrée en fonction de l'expérience du Fonds compte tenu des données historiques du FIDA en matière de défaut.

Pour les expositions non notées, une méthode a été mise au point pour calculer, à partir du portefeuille noté, des variables de substitution fondées sur des indicateurs tels que le niveau de revenu, la région ou le niveau de surendettement. Pour les instruments financiers relevant de la catégorie 3, la PD a été fixée à 100%.

La perte en cas de défaut (PCD) est l'ampleur de la perte probable en cas de défaut. Une PCD est affectée à chaque instrument pour indiquer le montant que le Fonds s'attend à perdre sur chaque dispositif en cas de défaut de l'emprunteur. Pour les instruments financiers relevant des catégories 1 et 2, la PCD a été déterminée en lien avec le secteur souverain et calibrée pour tenir compte de l'expérience du Fonds en matière de recouvrement et de son statut de créancier privilégié. Pour les instruments financiers relevant de la catégorie 3, la PCD a été déterminée sur la base des données historiques du FIDA ainsi que de l'expérience d'autres institutions multilatérales de développement, et est actuellement de 30%.

L'exposition en cas de défaut (ECD) est l'exposition attendue en cas de défaut. Elle est évaluée à partir des flux de trésorerie contractuels actualisés. Le **facteur d'actualisation** est le taux d'intérêt contractuel effectif de l'instrument financier, étant donné que les conditions de prêt appliquées par le FIDA ne prévoient pas actuellement d'appliquer de frais supplémentaires (commission d'engagement, par exemple). L'ECD étant modélisée au niveau de chaque instrument, tous les flux de trésorerie futurs attendus, notamment les décaissements, les annulations, les remboursements anticipés et les intérêts, sont pris en compte. L'ECD associe des flux de trésorerie réels et contractuels pour les encours des prêts, et les décaissements et remboursements futurs sont modélisés en fonction de la propre expérience du Fonds en matière d'engagements non utilisés.

Scénarios macroéconomiques. La méthode de la dépréciation de la norme IFRS 9 est prospective. Son point de départ est la perception par le FIDA des conditions macroéconomiques présentes et futures, et l'environnement de crédit. Le FIDA tient compte de tout un ensemble de résultats en s'appuyant sur des pondérations probabilistes. L'objectif est de rendre compte de l'éventuel caractère non linéaire de la dépendance des pertes de crédit attendues vis-à-vis des conditions économiques. Les simulations macroéconomiques prospectives s'appuient sur des scénarios neutres, positifs et pessimistes. Chaque scénario est assorti d'une probabilité d'occurrence fondée sur un avis d'expert et les meilleures pratiques en vigueur. Les probabilités attribuées aux scénarios optimistes et pessimistes indiquent soit un équilibre soit un biais dans un sens ou dans l'autre afin de rendre compte de la répartition perçue des risques de manière prospective.

Compte tenu d'un avis d'expert, la direction peut appliquer des ajustements temporaires (couches) à une provision pour dépréciation établie en fonction des pertes de crédit attendues afin de tenir compte de facteurs supplémentaires qui ne sont pas explicitement intégrés dans la modélisation des pertes de crédit attendues ou dans les notes relatives au risque de crédit et, partant, le classement (par exemple, les scénarios importants ou les événements représentatifs de l'expérience particulière du Fonds).

En se fondant sur un avis d'expert, la direction du FIDA peut attribuer une catégorie différente à des prêts spécifiques qui nécessitent une annulation manuelle en ce qui concerne leur notation à la date d'émission de l'instrument, en raison des différentes notations du risque de crédit attribuées à la contrepartie chaque trimestre.

NOTE 4

SOLDES DES LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS

Ventilation des soldes (consolidés)

Tableau 1
Au 31 décembre

	En milliers d'USD	
	2025	2024
Liquidités non soumises à restrictions	752 030	890 912
Liquidités soumises à restrictions	85	83
Sous-total des liquidités	752 115	890 995
Placements non soumis à restrictions en juste valeur	2 163 341	1 588 006
Placements soumis à restrictions	138	139
Sous-total des placements	2 163 479	1 588 145
Total des liquidités et placements	2 915 594	2 479 140

La composition du portefeuille par entité était la suivante:

Tableau 2
Au 31 décembre

Entité	En milliers d'USD	
	2025	2024
FIDA	2 126 322	1 812 065
Fonds fiduciaire pour l'AMACS	101 332	89 293
Fonds fiduciaire PPTE	738	2 427
Fonds supplémentaires	380 153	306 219
Fonds fiduciaire espagnol	38 487	31 993
Initiative pour l'allègement de la dette d'Haïti	7 200	9 590
Programme pour la résilience du monde rural	107 345	109 291
Fonds fiduciaire pour le secteur privé	149 833	112 265
ITAA	4 184	5 997
Total des liquidités et placements	2 915 594	2 479 140

a) Liquidités et placements soumis à restrictions

Conformément à l'Accord portant création du FIDA, l'utilisation des montants versés au Fonds par les États membres de l'ancienne catégorie III dans leur monnaie locale, au titre de leurs contributions initiales ou de leurs contributions additionnelles, est soumise à restrictions.

b) Composition du portefeuille de placements (consolidé) par instrument

Au 31 décembre 2025, les liquidités et les placements, y compris les sommes à payer sur les achats de titres et les sommes à recevoir, se chiffraient à 2 913 millions d'USD (contre 2 479 millions d'USD en 2024), répartis comme suit:

Tableau 3

	En milliers d'USD	
	2025	2024
Liquidités non soumises à restrictions	752 030	890 912
Titres à revenu fixe	2 014 735	1 516 961
Actions	14 917	
(Perte)/gain latent sur actions	763	0
(Perte latente)/gain latent sur contrats à terme		(1 381)
Dépôts à terme et autres effets bancaires non soumis à restrictions	135 071	58 468
(Perte)/gain latent sur contrats à terme	162	38
(Perte)/gain latent sur swaps	(2 307)	13 920
Total des liquidités et placements	2 915 371	2 478 918
Sommes à recevoir sur cessions de titres et taxes récupérables	13	13
Sommes à payer sur achats de titres	(2 093)	(99)
Total des placements	2 913 291	2 478 832

c) Composition du portefeuille de placements (consolidé) par monnaie

La composition par monnaie des liquidités et des placements au 31 décembre était la suivante:

Tableau 4

Devise	En milliers d'USD	
	2025	2024
Renminbi chinois	175	12 324
Euro	622 814	676 422
Yen japonais*	26	6 615
Livre sterling*	4 827	8 609
Dollar des États-Unis	2 282 883	1 773 621
Franç suisse	653	20
Dollar australien	1 307	1 207
Couronne suédoise	509	9
Dong vietnamien	1	5
Couronne danoise	85	
Dollar canadien	11	
Total des liquidités et du portefeuille de placements	2 913 291	2 478 832

* Ce montant comprend les positions ouvertes sur contrats de change à terme moins les positions ouvertes en dollar des États-Unis pour un montant équivalent.

d) Composition du portefeuille de placements (consolidé) par échéance

Au 31 décembre, la composition par échéance des liquidités et des placements était la suivante:

Tableau 5

	En milliers d'USD	
	2025	2024
1 an ou moins	1 510 577	1 398 037
1 à 5 ans	1 343 286	1 031 925
5 à 10 ans	37 061	46 552
Plus de 10 ans	22 367	2 318
Total des liquidités et du portefeuille de placements	2 913 291	2 478 832

Au 31 décembre 2025, la durée moyenne des placements en liquidités non soumises à restriction ou en titres à revenu fixe restant à courir jusqu'à l'échéance dans le portefeuille consolidé était de 15 mois (20 mois en 2024).

e) Gestion des risques financiers

Les placements du FIDA sont exposés à différents risques financiers: risque de marché, risque de crédit, risque de garde et risque de liquidité.

Le Fonds gère son portefeuille conformément à son Exposé de la politique de placement et aux lignes directrices y afférentes, qui ont pour objet de réduire différents risques financiers en imposant, entre autres, des restrictions sur les instruments admissibles.

1. Indices de référence et limitation de l'écart autorisé par rapport à ces indices.
2. Notes de crédit minimales (voir ci-après la note 4 g), Risque de crédit).
3. La valeur à risque conditionnelle mesure la perte moyenne potentielle à attendre d'un portefeuille dans des conditions extrêmes. Elle donne une indication de la valeur que le portefeuille pourrait perdre au cours d'une période donnée.
4. La duration mesure la sensibilité du prix du marché d'un placement à taux fixe par rapport à une variation des taux d'intérêt.

Les indices de référence retenus pour les différentes catégories d'actifs sont indiqués dans le tableau 8 ci-après.

f) Risque de marché

Les tableaux 6 et 7 ci-après indiquent la part relative et le montant effectifs des placements effectués dans les différentes classes d'actifs que comporte le portefeuille aux 31 décembre 2025 et 2024. Les chiffres présentés ci-dessous concernent uniquement le FIDA et correspondent à la valeur nette des actifs.

Tableau 6

2025	Allocation	
	En millions d'USD	
Classe d'actifs	%	
Liquidités	19,1	407,1
Swaps	(0,1)	(2,6)
Dépôts à terme	0,0	0,0
Contrats à terme	0,0	0,0
Obligations d'État/d'organismes publics multimarchés	78,3	1 664,7
Obligations d'entreprises	2,7	57,1
Total	100	2126,3

Sommes à recevoir (sommes à payer) à revenu fixe	0,0	0,0
Total	100	2126,3

Tableau 7

2024	Allocation	
		En millions d'USD
Classe d'actifs	%	
Liquidités	31.0	561.2
Swaps	0.7	13.2
Dépôts à terme	0.0	0.9
Contrats à terme	0.0	0
Obligations d'État/d'organismes publics multimarchés	64.3	1 164.3
Obligations d'entreprises	4.0	72.4
Total	100,0	1 812,0
Sommes à recevoir à revenu fixe	0,0	(0,0)
Total	100,0	1812,0

Tableau 8

Indices de référence par portefeuille

Classe d'actifs	Indice de référence
Tranche opérationnelle (USD)	Indice ICE BofA relatif au Trésor américain sur 0-1 an
Tranche opérationnelle en EUR	Indice ICE BofA relatif aux États membres de la zone euro AAA-AA sur 0-1 an
Tranche prudentielle (USD)	Indice ICE BofA relatif au Trésor américain sur 0-1 an
Tranche prudentielle en EUR	Indice ICE BofA relatif aux États membres de la zone euro AAA-AA sur 0-1 an
Programme de services de conseil et de gestion des réserves – RAMP (Banque mondiale)	Indice ICE BofA relatif au Trésor américain 0-1 an
AMACS	Indice propre au FIDA relatif aux titres multimarchés diversifiés de l'AMACS (jusqu'au 2 novembre 2025)
	Indice Bloomberg Multi-Asset EQ:FI Custom US & Europe 50:50, ajusté pour le FIDA (à partir du 3 novembre 2025)

L'exposition au risque de marché est gérée par la modification de la durée du portefeuille.

En matière de durée, les limites supérieures sont les suivantes:

- Tranche opérationnelle: la durée effective ne dépassera pas 1 an.
- Tranche prudentielle: la durée effective ne dépassera pas deux ans. *

* Cette limite est celle des lignes directrices du Trésor américain, dont la prudence est supérieure. La durée maximale autorisée dans le cadre d'investissement est de cinq ans.

La durée effective du portefeuille de placements (FIDA seulement) aux 31 décembre 2025 et 2024 et les valeurs de référence correspondantes sont indiquées au tableau 9.

Tableau 9

Duration moyenne des placements et durée de référence, en nombre d'années (FIDA seulement)
Au 31 décembre

Portefeuille	Portefeuille		Valeur de référence	
	2025	2024	2025	2024
Tranche opérationnelle		-		-
Tranche prudentielle en USD	0,4	0,5	0,4	0,4
Tranche prudentielle en EUR	0,3	0,6	0,4	0,5
Banque mondiale – RAMP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Duration moyenne totale	0,2	0,4	0,4	0,4

L'analyse de sensibilité du portefeuille du FIDA présentée au tableau 10 ci-après montre l'incidence qu'un déplacement symétrique de la courbe de rendement (de -300 à +300 points de base) aurait sur la valeur du portefeuille de liquidités au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

Tableau 10

Analyse de sensibilité du portefeuille du FIDA

Variation de la courbe de rendement en points de base	2025		2024	
	Variation de la valeur du portefeuille (en millions d'USD)	Total portefeuille (en millions d'USD)	Variation de la valeur du portefeuille (en millions d'USD)	Total portefeuille (en millions d'USD)
-300	12	2139	22	1834
-250	8	2134	17	1829
-200	5	2132	13	1825
-150	4	2130	10	1822
-100	2	2128	7	1819
-50	1	2127	4	1816
0	-2	2126		1812
50	-3	2128	-1	1813
100	-5	2123	-4	1808
150	-6	2122	-7	1805
200	-7	2120	-9	1803
250	-9	2119	-12	1800
300	-2	2118	-14	1798

Le graphique ci-après illustre la relation négative entre rendement et valeur des placements à revenu fixe.

Graphique 1

Analyse de sensibilité de la valeur du portefeuille de placements (FIDA seulement)
(en millions d'USD)

Au 31 décembre 2025, si le niveau général des taux d'intérêt sur les marchés mondiaux avait été supérieur de 300 points de base (déplacement

positif parallèle de la courbe de rendement), la valeur de l'ensemble du portefeuille aurait été inférieure de 9 millions d'USD du fait des pertes enregistrées sur les placements évalués au cours du marché. Si le niveau général des taux d'intérêt sur le marché mondial avait été inférieur de 300 points de base (déplacement parallèle de la courbe de rendement), la valeur de l'ensemble du portefeuille aurait été supérieure de 12 millions d'USD du fait des gains enregistrés sur les placements évalués au cours du marché.

g) Risque de crédit

L'Exposé de la politique de placement du FIDA et les lignes directrices en la matière fixent des normes de qualité minimales pour le choix des titres et des contreparties. Ces normes reflètent les notes attribuées aux établissements bancaires et aux émissions obligataires par les grandes agences de notation financière. Les notes de crédit minimales pour les classes d'actifs entrant dans la composition du portefeuille de placements du FIDA admissibles au titre de l'Exposé de la politique de placement du Fonds et des directives en la matière sont indiquées au tableau 11 ci-dessous.

Tableau 11
Notes de crédit minimales exigées aux termes de l'Exposé de la politique de placement
(critères en vigueur au 31 décembre 2025)

Classes d'actifs admissibles	Notes de crédit minimales ^a
Instruments du marché monétaire	
• Dépôts à vue	
• Dépôts à terme	A/A3
• Certificats de dépôt,	
• Effets de commerce	
• Bons du Trésor	
• Fonds du marché monétaire (fonds à valeur liquidative constante, à court terme uniquement).	AAA-m/Aaa-mf
• Opérations de rachat et de rachat inversé	A-/A3
Instruments du marché des changes	
Opération de change au comptant	A-/A3
Titres à revenu fixe: nominaux ou indexés sur l'inflation	
• Obligations d'États et d'organismes publics à taux fixe au niveau national et infranational (régions, états, provinces, villes, communes, etc.)	A/A3
• Obligations supranationales	A/A3
• Titres adossés à des actifs (uniquement émis ou garantis par des États ou des agences)	AAA/Aaa
• Obligations sécurisées	A AAA/Aaa
• Obligations d'entreprises	A/A3
• Obligations émises ou garanties par des institutions financières ou des banques de dépôt	A-/A3
• Obligations remboursables à vue	A/A3
• Obligations indexées sur l'inflation	A-/A3

Dérivés: à des fins de couverture seulement

- Contrats de devises à terme
- Swaps de change
- Contrats de change à terme
- Contrats de taux à terme
- Contrats à terme et options négociés sur des marchés organisés
- Swaps de taux d'intérêt
- Swaps de devises
- Swaps de défaut de crédit
- Options de gré à gré

Opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêts de titres

A-/A3 (note de la contrepartie)

^a

La note de crédit qui est comparée à la note plancher est la note de crédit moyenne calculée à partir des notes disponibles auprès des quatre agences dont les notes servent à calculer les notes de crédit composites de Bloomberg (« Bloomberg Composite Credit Ratings »), à savoir Standard & Poor's (S&P), Moody's, Fitch et DBRS. Le titre, l'émetteur, la contrepartie ou le rehausseur de crédit doivent être notés par au moins deux des trois agences suivantes: S&P, Moody's ou Fitch.

Au 31 décembre 2025, la note de crédit moyenne de chaque classe d'actifs était égale ou supérieure à la notation minimale admissible au titre de l'Exposé de la politique de placement et des directives en la matière (tableau 12).

Tableau 12
Notes de crédit moyennes^a par classe d'actifs
Aux 31 décembre

Portefeuille ^b	Note de crédit moyenne ^a	
	2025	2024
Tranche des transaction	A-	A-
Tranche opérationnelle	AA+	AA+
Tranche prudentielle en EUR	AA	AA
Tranche prudentielle en USD	AA+	AA+

^a La note de crédit moyenne est calculée sur la base des valeurs de marché aux 31 décembre 2025 et 2024.

^b L'intitulé des portefeuilles suit le nouvel Exposé de la Politique de placement.

h) Risque de change

L'exposition du FIDA au risque de change sur les portefeuilles de liquidités et de placements est présentée au tableau 4 de la note 4.

Le risque de change désigne le risque de pertes découlant de la variation des taux de change. Le Cadre de gestion actif-passif du FIDA est fondé sur le principe consistant à gérer correctement la composition par devise de ses actifs et passifs en vue de limiter les pertes résultant de fluctuations ou d'une réduction non souhaitée de la capacité de financement du Fonds.

En cas de défaut d'alignement jugé important et persistant, le Fonds entame une procédure de réaligement en modifiant la part relative des différentes monnaies à l'intérieur du portefeuille de placements de manière que la composition en monnaies de ses entrées de fonds projetées concorde avec celle de ses sorties de fonds pour les 24 mois à venir.

i) Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité suppose notamment de conserver suffisamment d'actifs

liquides ou équivalents pour faire face, s'il y a lieu, aux décaissements de prêts et de dons ainsi qu'aux remboursements de dettes et aux dépenses administratives.

Le risque de liquidité du FIDA est limité au moyen de l'établissement d'une exigence de liquidité minimale (ELM). En 2021, le FIDA a prescrit dans sa politique en matière de liquidités que le montant des actifs très liquides détenus dans son portefeuille devait demeurer à un niveau supérieur à 100% du montant prévu des décaissements de prêts et dons des 12 mois suivants ainsi que des remboursements de dette venant à échéance au cours de cette période.

Les dernières hypothèses du modèle financier du FIDA, établies sur la base du niveau des ressources disponibles pour engagement en 2025 selon le principe du flux de trésorerie durable, donnent une ELM de 1 210 millions d'USD, qui est couverte par le solde du portefeuille de placements (2 126 millions d'USD).

j) Adéquation des fonds propres

Le principal indicateur d'adéquation des fonds propres utilisés en interne est le ratio de fonds propres utilisables. Ce ratio permet de déterminer le degré d'emploi des fonds propres du FIDA et le volume de ressources disponibles pour les engagements futurs. Dans le but de garantir une solide capitalisation du Fonds et le maintien systématique d'une bonne note de crédit, la trajectoire d'utilisation des fonds propres est gérée dans les limites imposées par des seuils de tolérance appropriés, ce qui indique que le FIDA dispose de suffisamment de fonds propres pour couvrir les pertes prévues et imprévues liées aux risques essentiels et autres inhérents à ses opérations. Au 31 décembre 2025, le ratio d'endettement (dette/fonds propres disponibles) du FIDA se trouvait dans les limites établies dans sa Politique d'adéquation des fonds propres.

NOTE 5

TITRES DE PARTICIPATION ET DE PLACEMENT

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2025	2024
FIDA	-	-
Fonds supplémentaires	9 888	8 717
(Pertes)/gains latents	(5 067)	(3 527)
Titres de participation et de placement	4 821	5 190

NOTE 6

BILLETS À ORDRE ET SOMMES À RECEVOIR AU TITRE DES CONTRIBUTIONS

Tableau 1

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2025	2024
Billets à ordre à encaisser		
Contributions aux reconstitutions	156 664	70 860
Billets à ordre à encaisser	156 664	70 860
Contributions à recevoir		
Contributions aux reconstitutions	875 614	884 059
Contributions supplémentaires	538 740	441 873
Total	1 414 354	1 325 932
Instruments de contribution conditionnels	(194 352)	(181 047)
Total billets à ordre et contributions à recevoir	1 376 666	1 215 745

a) Reconstitution des ressources

Des précisions sur les contributions et paiements sont données à l'appendice G. FIDA13 est entrée en vigueur en août 2024.

b) Programme spécial pour l'Afrique (PSA)

Des précisions sur les contributions au PSA au titre des première et seconde phases sont données au tableau 3 de l'appendice G.

c) Risque de crédit

Les contributions des donateurs au FIDA étant garanties par les États, le Fonds part du principe que chacune des contributions pour lesquelles un instrument juridiquement contraignant a été déposé sera finalement versée, abstraction faite des sommes visées à la note 7. Le risque de non-recouvrement est couvert par la constitution de provisions sur les contributions.

d) Risque de change

L'appendice G – État des contributions – présente des informations détaillées sur la composition par monnaie des billets à ordre et sommes à recevoir au titre des contributions. Le risque de change global auquel le FIDA est exposé est décrit à la note 4 h).

e) Instruments de contribution et billets à ordre conditionnels

Au 31 décembre 2025, le montant des contributions à recevoir et des billets à ordre encore soumis à des décisions nationales d'ouverture de crédits s'élevait à 194,4 millions d'USD (181,0 millions au 31 décembre 2024).

NOTE 7**PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CONTRIBUTIONS**

La juste valeur des provisions est identique à leur valeur nominale étant donné que les sommes à recevoir et billets à ordre correspondants sont déjà exigibles à la date du bilan. Conformément à la politique du FIDA, il a été constitué des provisions dont le montant au 31 décembre est indiqué ci-après:

Tableau 1

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2025	2024
Solde en début d'exercice	(117 739)	(117 659)
Augmentation/(diminution) nette de la provision		(80)
Solde en fin d'année	(117 739)	(117 739)
Décomposé comme suit:		
Billets à ordre des contribuants (a)	(31 993)	(31 993)
Sommes à recevoir des contribuants (b)	(85 746)	(85 746)
Total	(117 739)	(117 739)

a) Provisions au titre des billets à ordre

Conformément à la politique du FIDA, il a été constitué des provisions au titre des billets à ordre, dont le montant au 31 décembre est indiqué ci-après:

Tableau 2

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2025	2024
Contributions initiales		
Iran (République islamique d')	(29 358)	(29 358)
	(29 358)	(29 358)
Troisième reconstitution des ressources		
République populaire démocratique de Corée	(600)	(600)
État de Libye	(2 035)	(2 035)
	(2 635)	(2 635)
Total	(31 993)	(31 993)

b) Provisions au titre des sommes à recevoir des contribuants

Conformément à la politique du FIDA, il a été constitué des provisions au titre de certaines de ces sommes à recevoir, comme indiqué ci-dessous:

Tableau 3

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2025	2024
Contributions initiales		
Iran (République islamique d')	(83 167)	(83 167)
Troisième reconstitution des ressources		
Iran (République islamique d')	(2 400)	(2 400)
Douzième reconstitution des ressources		
Gabon	(179)	(179)
Total	(85 746)	(85 746)

NOTE 8**AUTRES SOMMES À RECEVOIR**

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2025	2024
Sommes à recevoir sur cessions de titres	13	13
Créances pour remboursement des dépenses du siège	11 928	9 440
Autres sommes à recevoir	16 865	16 401
Total	28 806	25 854

Les sommes ci-dessus devraient toutes être reçues dans l'année qui suit la date du bilan. Les autres montants à recevoir comprennent les remboursements du pays hôte au titre des dépenses encourues durant l'exercice.

NOTE 9**a) Immobilisations et actifs incorporels**

Tableau 1

2025	En millions d'USD		
	1 ^{er} janv. 2025	Augmentation/ (diminution)	31 déc. 2025
Coût			
Informatique – matériel	10.2	0.3	10.5
Informatique – logiciels	38.1	1.1	39.2
Véhicules	2.7	0.4	3.1
Mobilier et installations	2.1	1.5	3.6
Aménagement des locaux loués	1.9	-	1.9
Coût total	55,0	3,3	58,3
Amortissement cumulé			
Informatique – matériel	(7.6)	(1.0)	(8.6)
Informatique – logiciels	(29.2)	(2.5)	(31.7)
Véhicules	(1.7)	(0.4)	(2.1)
Mobilier et installations	(0.9)	(0.4)	(1.3)
Aménagement des locaux loués	(1.6)	(0.1)	(1.7)
Total dotation aux amortissements	(41,0)	(4,4)	(45,4)
Immobilisations nettes	14,0	(1,1)	12,9

2024	En millions d'USD		
	1 ^{er} janv. 2024	Augmentation/ (diminution)	31 déc. 2024
Coût			
Informatique – matériel	8.6	1.6	10.2
Informatique – logiciels	33.8	4.3	38.1
Véhicules	2.3	0.4	2.7
Mobilier et installations	1.7	0.4	2.1
Aménagement des locaux loués	2.0	(0.1)	1.9
Coût total	48,4	6,6	55,0
Amortissement cumulé			
Informatique – matériel	(6.6)	(1.0)	(7.6)
Informatique – logiciels	(24.5)	(4.7)	(29.2)
Véhicules	(1.5)	(0.2)	(1.7)
Mobilier et installations	(0.7)	(0.2)	(0.9)
Aménagement des locaux loués	(1.5)	(0.1)	(1.6)
Total dotation aux amortissements	(34,8)	(6,2)	(41,0)
Immobilisations nettes	13,6	0,4	14,0

b) Droits d'utilisation et dettes au titre des loyers

Les droits d'utilisation comptabilisés concernent principalement les droits issus de l'accord de location-exploitation du bâtiment du siège.

Tableau 2

2025	En millions d'USD			
	1 ^{er} janv. 2025	Augmentation/ (diminution)	Variations de change	31 déc. 2025
Coût				
Droits d'utilisation	140,6	0,1	18,4	159,1
Amortissement cumulé				
Droits d'utilisation	(48,3)	(6,3)	(6,1)	(60,7)
Droits d'utilisation nets (actif)	92,3	(6,2)	12,3	98,4
Passif au titre des loyers *	(94,1)	4,3	(12,4)	(102,2)

* Sur le total ci-dessus, 8,1 millions d'USD est à payer au plus tard un an après la date du bilan.

2024	En millions d'USD			
	1 ^{er} janv. 2024	Augmentation/ (diminution)	Variations de change	31 déc. 2024
Coût				
Droits d'utilisation	116.4	31.4	(7.2)	140.6
Amortissement cumulé				
Droits d'utilisation	(44.8)	(6.2)	2.7	(48.3)
Droits d'utilisation nets (actif)	71.6	25.2	(4.5)	92.3
Passif au titre des loyers	(72.3)	(26.2)	4.4	(94.1)

NOTE 10**PRÊTS****a) Analyse des soldes des prêts**

La ventilation de l'encours des prêts par entité au 31 décembre était la suivante:

Tableau 1

Montants consolidés	En milliers d'USD	
	2025	2024
FIDA et PSA	9 422 357	8 686 169
Fonds fiduciaire espagnol	201 226	190 558
Fonds fiduciaire pour le secteur privé	22 308	23 082
Total	9 645 891	8 899 809

Les tableaux ci-après fournissent des détails concernant les prêts approuvés (déduction faite des annulations), les soldes non décaissés et les remboursements.

b) Prêts souverains

Tableau 2

FIDA et PSA	En milliers d'USD	
	2025	2024
Prêts approuvés	19 626 980	17 955 681
Solde non décaissé*	(5 155 950)	(4 874 966)
Remboursements	(5 086 363)	(4 432 018))
	8 648 697	
Intérêts/principal à recevoir	37 691	37 472
Encours des prêts	9 422 357	8 686 169

* Ce solde comprend un montant de 3,0 milliards d'USD (contre 2,7 milliards d'USD en 2024) correspondant aux engagements pour les décaissements de prêts et un montant de 2,1 milliard d'USD (contre 2,1 milliard d'USD en 2024) pour les prêts approuvés, mais pour lesquels les conditions régissant les décaissements ne sont pas encore remplies.

On trouvera à l'appendice H un état détaillé des prêts approuvés, des décaissements effectués et des remboursements perçus.

Tableau 3

	En milliers d'USD	
	2025	2024
Fonds fiduciaire espagnol		
Prêts approuvés	318 098	280 464
Solde non décaissé		
Remboursements		
	200 541	189 740
Intérêts/principal à recevoir	685	818
Encours des prêts	201 226	190 558

c) Prêts non souverains

Tableau 4

	En milliers d'USD	
	2025	2024
Opérations non souveraines du FIDA		
Prêts approuvés	10 000	-
Solde non décaissé	(10 000)	-
Remboursements	-	-
Encours des prêts	-	-
Fonds fiduciaire pour le secteur privé		
Prêts approuvés	151 079	34 419
à décaisser	(127 523)	(11 107)
Solde non décaissé	(1 559)	(500)
Remboursements	151 079	34 419
	21 997	22 812
Intérêts/principal à recevoir	311	270
Encours des prêts	22 308	23 082

d) Provision cumulée pour dépréciation

La provision cumulée pour dépréciation des prêts par entité se décompose comme suit:

Tableau 5a

Montants consolidés	En milliers d'USD	
	2025	2024
FIDA	(197 821)	(139 198)
Fonds fiduciaire espagnol	(11 430)	(6 269)
Fonds fiduciaire pour le secteur privé	(3285)	(3 604)
Provision cumulée pour dépréciation	(212 536)	(149 071)
Provision relative à l'Initiative pour l'allègement de la dette d'Haïti	(5 338)	(8 077)
Total	(217 874)	(157 148)

Les soldes des deux exercices clos au 31 décembre sont indiqués ci-après:

Tableau 5b

Montants consolidés	En milliers d'USD	
	2025	2024
Solde en début d'exercice	(157 148)	(185 980)
Variation de la provision	(52 395)	(20 691)
Variations de change	(8 331)	8 141
Solde en fin d'exercice	(217 874)	(157 148)

Aux fins du calcul des dépréciations, conformément à la norme IFRS 9, les prêts comptabilisés au coût amorti sont répartis dans trois catégories.

Catégorie 1: la dépréciation est calculée par portefeuille et correspond à la perte de crédit attendue de ces actifs sur 12 mois.

Catégorie 2: la dépréciation est calculée par portefeuille et correspond à la perte de crédit attendue de ces actifs sur leur durée de vie totale.

Catégorie 3: la dépréciation est calculée en fonction de la perte de crédit attendue sur toute la durée de vie de chaque actif.

Les tableaux ci-après fournissent des détails relatifs aux provisions cumulées par catégorie et par prêt souverain.

Tableau 6

Prêts souverains	2025 (en millions d'USD)		
	FIDA	Fonds fiduciaire espagnol	Total
Catégorie 1	(6,1)	(0,1)	(6,2)
Catégorie 2	(82,3)	(1,1)	(83,4)
Catégorie 3	(109,4)	(10,2)	(119,6)
Provision pour dépréciation	(197,8)	(11,4)	(209,2)
Allègement de la dette d'Haïti	(5,3)	-	(5,3)
Total	(203,1)	(11,4)	(214,5)

Tableau 7

Prêts souverains	2024 (en millions d'USD)		
	FIDA	Fonds fiduciaire espagnol	Total
Catégorie 1	(3,7)	(0,1)	(3,8)
Catégorie 2	(71,7)	(1,1)	(72,8)
Catégorie 3	(63,8)	(5,1)	(68,9)
Provision pour dépréciation	(139,2)	(6,3)	(145,5)
Allègement de la dette d'Haïti	(8,1)	-	(8,1)
Total	(147,3)	(6,3)	(153,6)

Les tableaux ci-après fournissent une vue d'ensemble du portefeuille de prêts, avec une répartition par catégorie et par exposition (encours des prêts et engagements non utilisés) au 31 décembre (2025 et 2024).

Tableau 8

Prêts souverains	2025 (en millions d'USD)	
	Exposition	Provision
Catégorie 1	8 598,1	6,2
Catégorie 2	3 312,3	83,4
Catégorie 3	449,3	119,6
Total	12 359,7	209,2
Exposition:		
Encours des prêts	9 479,9	

Engagements de prêts	2 879,8
Total	12 359,7
Tableau 9	
Prêts souverains	2024 (en millions d'USD)
	<i>Exposition</i> <i>Provision</i>
Catégorie 1	7 630,6 3,7
Catégorie 2	3 528,2 72,9
Catégorie 3	285,0 68,9
Total	11 443,8 145,5
Exposition:	
Encours des prêts	8 737,8
Engagements de prêts	2 706,0
Total	11 443,8

Le tableau ci-après donne des indications relatives aux transferts entre catégories durant l'année.

Tableau 10

Prêts souverains	2025 (en millions d'USD)			
	<i>Catégorie 1</i>	<i>Catégorie 2</i>	<i>Catégorie 3</i>	<i>Total</i>
Exposition au 1^{er} janvier 2025	7 630,6	3 528,2	285,0	11 443,8
Pays PPTE				
Transfert vers la catégorie 1	608,1	(608,1)		0,0
Transfert vers la catégorie 2	(519,1)	520,7	(16)	0,0
Transfert vers la catégorie 3	(80,0)	(177,1)	(257,1)	0,0
Nouveaux actifs émis ou acquis	1 031,5	-	-	1 031,5
Remboursements d'amortissements	(353,6)	(107,3)	(2,7)	(463,6)
Annulations	(100,8)	(5,3)	(114,2)	(220,3)
Devises	381,4	(161,2)	25,7	568,3
Exposition au 31 décembre 2025	8 598,1	3 312,3	449,3	12 359,7

Le tableau ci-après fournit une analyse de sensibilité du provisionnement du portefeuille de prêts aux variations des scénarios macroéconomiques utilisés pour déterminer le niveau de dépréciation.

Tableau 11

<i>En millions d'USD</i>	<i>Neutre</i>	<i>Optimiste</i>	<i>Pessimiste</i>	<i>Scénario fondé sur des pondérations probabilistes</i>
Catégorie 1	(5.3)	(4.4)	(9.1)	(6.2)
Catégorie 2	(82.7)	(81.4)	(86.5)	(83.4)
Catégorie 3	(119.6)	(119.6)	(119.6)	(119.6)
Total	(207.6)	(205.4)	(215.2)	(209.2)

La provision cumulée pour dépréciation des prêts du portefeuille du secteur privé s'élevait à 3,3 millions d'USD (catégorie 1 – 0,5 million d'USD, catégorie 2 –1,5 million d'USD et catégorie 3 –1,3 million d'USD) pour une exposition totale de 25,0 millions d'USD.

e) Situation de non-comptabilisation

Les prêts classés en catégorie 3 sont en situation de non-comptabilisation; le produit de ces prêts n'est pas comptabilisé dans l'état du résultat global.

f) Risque de marché

Le portefeuille de prêts du FIDA est bien diversifié. Les prêts sont octroyés aux États membres conformément au Système d'allocation fondé sur la performance. On trouvera à l'appendice H un récapitulatif de la répartition géographique, une analyse du portefeuille en fonction des conditions de prêt ainsi que des informations sur la structure des échéances.

g) Risque de change

L'appendice H – État des prêts – présente des informations détaillées sur l'encours des prêts. Le risque de change global auquel le FIDA est exposé est décrit à la note 4 h).

NOTE 11

INITIATIVE PPTE

a) Impact de l'Initiative PPTE

Le FIDA a financé l'Initiative PPTE à hauteur de 260,2 millions d'USD au cours de la période 1998-2025. On trouvera à l'appendice E2 un état détaillé des financements cumulés apportés par les donateurs extérieurs. Les contributions s'élevaient à 301,5 millions d'USD. Le produit des placements du solde du Fonds fiduciaire PPTE s'est élevé à 8,6 millions d'USD (8,6 millions d'USD en 2024).

L'appendice I contient un état récapitulatif des allègements de dette déjà consentis depuis le début de l'Initiative PPTE et de ceux qui devraient l'être à l'avenir. Les allègements de dette approuvés à ce jour par le Conseil d'administration sont exclusifs de tous les montants relatifs à l'initiative renforcée pour la réduction de la dette de l'Érythrée. Lorsque les états financiers consolidés de l'exercice 2025 ont été établis, la contribution du FIDA à l'allègement global de la dette de ces pays, au titre aussi bien du principal que des intérêts, était estimée à 19,6 millions d'USD (18,9 millions d'USD en 2024), en faveur de l'Érythrée.

b) Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE

Les soldes des deux exercices clos au 31 décembre sont indiqués ci-après:

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2025	2024
Solde en début d'exercice	(88 244)	(101 377)
Variation de la provision	484	10 336
Point de décision au cours de l'année		
Variations de change	(4 566)	2 797
Solde en fin d'exercice	(92 326)	(88 244)

NOTE 12

INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Selon les principes comptables applicables aux instruments financiers, les actifs et les passifs du Fonds se répartissent en plusieurs catégories comme suit:

Tableau 1

	En millions d'USD		
	Liquidités et dépôts bancaires	Placements à la juste valeur par le compte de résultat	Prêts au coût amorti
2025			
Niveau 1			
Liquidités et soldes bancaires	752	2125	
Placements à la juste valeur par le compte de résultat			
Niveau 2			
Placements à la juste valeur par le compte de résultat		38	
Encours des prêts			9 336
Titres de participation et de placement à la juste valeur par le compte de résultat		5	
Autres actifs financiers		50	
Total	752	2 218	9 336
Autres passifs financiers		(6)	

Tableau 2

	En millions d'USD		
	Liquidités et dépôts bancaires	Placements à la juste valeur par le compte de résultat	Prêts au coût amorti
2024			
Niveau 1			
Liquidités et soldes bancaires	891		
Placements à la juste valeur par le compte de résultat		1 548	
Niveau 2			
Placements à la juste valeur par le compte de résultat		40	
Encours des prêts			8 654
Titres de participation et de placement à la juste valeur par le compte de résultat		5	
Total	891	1 593	8 654
Autres passifs financiers		18	

Le passif lié à l'emprunt, les autres passifs financiers et les dons non décaissés sont comptabilisés à la juste valeur de niveau 2.

NOTE 13

MONTANTS À PAYER ET PASSIF EXIGIBLE

En milliers d'USD	
2025	2024

Sommes à payer sur achats de titres	(2 093)	(99)
Engagements au titre de l'AMACS	(111 908)	(104 739)
Autres sommes à payer et engagements exigibles	(98 042)	(90 938)
Total	(212 043)	(195 776)

Sur le total ci-dessus, une somme estimée à 148,3 millions d'USD (contre 155,7 millions d'USD en 2024) est à payer dans plus d'un an à compter de la date du bilan.

NOTE 14

DONS NON DÉCAISSÉS

Les dons entrés en vigueur mais non encore décaissés se répartissent comme suit:

	En milliers d'USD	
	2025	2024
FIDA	(34 762)	(37 913)
Fonds supplémentaires	(328 444)	(287 819)
ITAA	(541)	
Programme pour la résilience du monde rural	(60 129)	(51 488)
Dons non décaissés	(423 876)	(377 220)

NOTE 15

RECETTES REPORTÉES

Les recettes reportées représentent des contributions reçues dont la comptabilisation est reportée à des exercices ultérieurs pour imputation des coûts correspondants. Les produits reportés comprennent des sommes provenant des commissions de service reçues en paiement de frais qui n'ont pas encore été encourus.

	En milliers d'USD	
	2025	2024
FIDA	(107 212)	(99 296)
Fonds supplémentaires	(540 422)	(420 814)
Programme pour la résilience du monde rural	(63 537)	(82 515)
Fonds fiduciaire pour le secteur privé	(56 435)	(52 366)
ITAA	(2 733)	(9 220)
Écritures de consolidation	116 000	115 987
Recettes reportées	(654 339)	(548 224)

NOTE 16

PASSIF LIÉ À L'EMPRUNT

Le solde correspond aux fonds reçus au titre des activités d'emprunt plus les intérêts échus. Pour les placements privés couverts par des instruments dérivés de swap de taux d'intérêt et de devises qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon la norme IFRS 9, le solde représente la valeur de couverture du passif lié à l'emprunt.

Tableau 1

	En milliers d'USD	
	2025	2024
Passif lié à l'emprunt à coût amorti		
FIDA	(2 091 560)	(1 802 631)
Fonds fiduciaire espagnol	(215 490)	(200 695)
Fonds fiduciaire pour le secteur privé;	(94 803)	(66 533)
Sous-total passif lié à l'emprunt à coût amorti	(2 401 853)	(2 069 859)
Passif lié à l'emprunt (en comptabilité de couverture)		
FIDA	(1 058 385)	(640 490)
Total du passif lié à l'emprunt	(3 460 238)	(2 710 349)

Le tableau 2 ci-dessous fournit des précisions supplémentaires sur le passif lié à l'emprunt émis sous forme de placements privés et sur les swaps qui les couvrent.

Tableau 2

	En milliers d'USD	
	2025	2024
Passif lié à l'emprunt – comptabilité de couverture		
Solde d'ouverture	(640 490)	(349 067)
Nouvelles émissions	(339 631)	(303 125)
Amortissement		
Intérêts à payer	(7 713)	(5 014)
Ajustements de change	(78 369)	26 820
Ajustement de la comptabilité de couverture	7 818	(10 104)
Sous-total passif lié à l'emprunt (en comptabilité de couverture)	(1 058 385)	(640 490)

La structure des échéances du passif lié à l'emprunt du FIDA était la suivante:

Tableau 3

Passif lié à l'emprunt à coût amorti	En milliers d'USD	
	2025	2024
FIDA		
0-1 an	(98 250)	(48 342)
2-3 ans	(99 557)	(76 686)
3-4 ans	(110 241)	(91 339)
4-5 ans	(111 223)	(102 437)
5-10 ans	(813 708)	(709 636)
Plus de 10 ans	(858 581)	(774 191)
Sous-total	(2 091 560)	(1 802 631)
Passif lié à l'emprunt – comptabilité de couverture		
0-1 an	(17 581)	(9 020)
2-4 ans	(225 000)	
5-10 ans	(473 546)	(344 054)
Plus de 10 ans	(344 415)	(282 826)
Sous-total	(1 060 542)	(635 900)
Passif lié à l'emprunt – ajustement de la comptabilité de couverture	2 157	4 590
Sous-total	(1 058 385)	(640 490)
Total	(3 149 945)	(2 443 121)

NOTE 17

AUTRES ACTIFS (PASSIFS) FINANCIERS

Ce solde représente la juste valeur des produits dérivés comptabilisés comme couvertures de la juste valeur des produits dérivés détenus en relation avec des passifs liés à l'emprunt.

Tableau 1

	En milliers d'USD	
	2025	2024
Autres actifs financiers		
Swaps de devises à taux variable	50 117	-
Autres passifs financiers		
Juste valeur en relation avec le passif lié à l'emprunt	(5 679)	(9 652)
Swaps de devises à taux variable		(8 537)
Total	44 438	(18 189)

Le tableau 2 fournit des informations sur la relation de couverture désignée des instruments.

Tableau 2

2025	En milliers d'USD		
	Valeur comptable des éléments d'actif (de passif)	Ajustement de couverture	
Swaps de devises à taux variable	(467 516)	(4 370)	(1 987)
Swaps de devises à recevoir/(à payer)		54 487	
Sous-total	(467 516)	50 117	(1 987)
Couverture de la juste valeur – risque de taux d'intérêt	(575 445)	(5 582)	4 143
Swaps de taux d'intérêt à recevoir/(à payer)		(97)	
Sous-total	(575 445)	(5 679)	4 143
Total	(1 042 961)	44 438	2 156

2024	En milliers d'USD		
	Valeur comptable des éléments d'actif (de passif)	Ajustement de couverture	
Swaps de devises à taux variable	(323 330)	3 054	(13 027)
Swaps de devises à recevoir/(à payer)		(11 591)	
Sous-total	(323 330)	(8 537)	(13 027)
Swaps de taux d'intérêt – couverture de la juste valeur	(303 550)	(8 874)	8 437

Swaps de taux d'intérêt à recevoir/(à payer)	(778)		
Sous-total	(303 550)	(9 652)	8 437
Total	(626 880)	(18 189)	(4 590)

NOTE 18

PRODUIT DES PRÊTS

Ce solde représente les montants échus et reçus à titre d'intérêts sur le portefeuille de prêts.

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2025	2024
FIDA	132 182	131 729
Fonds fiduciaire espagnol	3 209	4 456
Fonds fiduciaire pour le secteur privé	992	823
Total	136 383	137 008

NOTE 19

PRODUIT DES LIQUIDITÉS ET DES PLACEMENTS

a) Gestion du portefeuille de placements (FIDA seulement)

Au 31 décembre 2025, les fonds gérés du portefeuille du FIDA s'élevaient à 2 126 millions d'USD (1 812 millions d'USD en 2024).

b) Instruments dérivés

Le FIDA procède à des investissements de portefeuille dans des instruments dérivés à des fins d'atténuation des risques, principalement pour gérer la durée du portefeuille des actifs et des passifs et du portefeuille de liquidités multimarché, ainsi que pour assurer l'alignement sur la composition par monnaie des engagements du FIDA; ces produits dérivés ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments de couverture.

i) Contrats à terme normalisés

Le montant des contrats à terme au FIDA était très faible au 31 décembre 2025. Durant l'exercice 2025, les gains réalisés au titre des contrats à terme se sont établis à 0 million d'USD (contre des pertes réalisées de 0 million d'USD en 2024).

ii) Swaps

Les portefeuilles d'actifs du FIDA utilisent des instruments dérivés tels que les swaps pour protéger les positions contre le risque de taux d'intérêt. Les positions couvertes ont des échéances moyennes ou longues et correspondent à des obligations à taux fixe converties de fait en instruments à taux variables. Les tableaux suivants fournissent des informations sur les relations avec les instruments de couverture désignés.

Tableau 1

	<i>En milliers d'USD</i>
	2025

Montant notionnel en cours des swaps	1 822 692
Actifs dérivés	
Swaps de taux d'intérêt	5 187
Passifs dérivés	
Swaps de taux d'intérêt	(7 825)
(Pertes)/gains nets latents sur les swaps	(2 638)
Fourchette des échéances des swaps	0,1 à 13,4 ans

Le tableau ci-dessous récapitule le montant notionnel de l'instrument de couverture, en fonction de l'échéancier des remboursements.

Tableau 2

	<i>En milliers d'USD</i>			
	<i>Moins de 1 an</i>	<i>1-2 ans</i>	<i>2-5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
Swaps de taux d'intérêt 2025	159 341	61 278	827 309	774 765
Swaps de taux d'intérêt 2024	128 039	189 263	321 407	512 232

iii) Contrats à terme de gré à gré

Au 31 décembre 2025, les contrats à terme de gré à gré affichaient une perte latente de 0,0 million en 2024 (0,1 million d'USD en 2024). Aucun contrat à terme à signaler au 31 décembre 2025.

c) Produit des liquidités et des placements (consolidé)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le produit brut des liquidités et des placements s'est élevé à 103,4 millions d'USD (produit brut de 93,6 millions d'USD en 2024).

Tableau 3

<i>Juste valeur</i>	2025	2024
Intérêts bancaires et intérêts sur titres à revenu fixe	76 202	60 273
(Pertes)/gains réalisés et latents sur contrats à terme/options/swaps	4 600	11 029
Plus-value/(moins-value) sur titres à revenu fixe	2 283	8 370
Plus-value/(moins-value) latente sur titres à revenu fixe	20 265	13 939
Total	103 350	93 611

Dans le tableau ci-dessous, les chiffres ci-dessus ont été ventilés entre les entités consolidées:

Tableau 4

	En milliers d'USD	
	2025	2024
FIDA	97 628	89 061
Fonds fiduciaire pour l'AMACS	4 540	3 236
Fonds fiduciaire PPTE	38	61
Fonds fiduciaire espagnol	579	822
Initiative pour l'allègement de la dette d'Haïti	96	17
ASAP	223	158
Fonds fiduciaire pour le secteur privé	0	0
Fonds supplémentaires	246	256
Total	103 350	93 611

Le taux de rendement annuel des liquidités et placements du FIDA uniquement s'est établi à 4,11% net de charges en 2025 (rendement de 4,71% net de charges en 2024).

NOTE 20

RECETTES PROVENANT D'AUTRES SOURCES

Ces recettes proviennent principalement de remboursements de frais de fonctionnement spécifiques par le gouvernement hôte. Elles comprennent également les commissions de service reçues des entités hébergées par le FIDA pour le paiement de services administratifs. Ces sommes sont détaillées ci-dessous:

Montants consolidés	En milliers d'USD	
	2025	2024
Remboursement par le gouvernement hôte	10 544	8 133
Recettes provenant d'autres sources	3 487	10 491
Total	14 031	18 624

NOTE 21

RECETTES PROVENANT DES CONTRIBUTIONS

	En milliers d'USD	
	2025	2024
FIDA	23	170
ASAP	26 044	30 961
Fonds fiduciaire pour le secteur privé	2 361	1 219
ITAA	2 699	1 634
Fonds supplémentaires	178 453	208 490
Total	209 580	242 474

NOTE 22

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation (FIDA seulement) ventilées par principales sources de financement sont présentées à l'appendice K. Le tableau ci-dessous fait apparaître la ventilation des chiffres consolidés:

	En milliers d'USD	
	2025	2024
FIDA	228 352	206 676
Autres entités	31 804	31 866
Total	260 156	238 542

Les dépenses encourues sont comptabilisées selon la nature des charges auxquelles elles correspondent.

Le solde ci-dessus tient compte, pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, 93 010 EUR en frais d'audit externe (contre 91 280 EUR pour l'exercice 2024) et 81 380 EUR en frais d'attestation du Commissaire aux comptes sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière (contre 79 870 pour l'exercice 2024).

NOTE 23

EFFECTIFS, PENSIONS ET ASSURANCE MALADIE

a) Agents du FIDA

Les agents figurant sur les états de paie du FIDA sont affiliés aux régimes de retraite et d'assurance maladie proposés par le Fonds, à savoir la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et l'AMACS.

En 2025, les effectifs en équivalent temps plein du FIDA et des autres entités consolidées, classés par principales sources budgétaires, se décomposaient comme suit:

Tableau 1

Équivalent temps plein	Cadre Services		Total
	organique	généraux	
		177	
Budget administratif du FIDA	469		646
Cadres associés/gestionnaires de programmes spéciaux	21		21
		12	
Autres	84		96
Total 2025	574	189	763
Total 2024	548	186	734

b) Personnel extérieur

Comme les années précédentes, pour faire face à ses besoins opérationnels, le FIDA a recouru aux services de consultants, de personnel de conférence et d'autres agents temporaires, lesquels sont également couverts par un régime d'assurance.

c) Pensions

La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans; la dernière a été effectuée au 31 décembre 2023. Cette évaluation a révélé un excédent actuariel. Par conséquent, il a été jugé que les avoirs de la Caisse commune des pensions étaient suffisants, et l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué les dispositions de l'article 26, selon lequel les organisations affiliées sont tenues de verser à la Caisse les sommes nécessaires en cas de déficit. Le FIDA verse des cotisations pour le compte de son personnel, et il serait donc responsable, au prorata de sa part, des éventuels engagements non provisionnés (les taux de cotisation actuellement appliqués à la rémunération considérée aux fins de la pension sont de 7,9% pour l'agent et de 15,8% pour le

FIDA). Le total des cotisations versées à la Caisse des pensions en 2025 s'est élevé à 20,7 millions d'USD (contre 18,0 millions d'USD en 2024).

d) Plan d'assurance maladie après la cessation de service

La dernière évaluation actuarielle de l'AMACS a été effectuée au 31 décembre 2025, par une méthode rétrospective de répartition des prestations au prorata des années de service. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes: taux d'actualisation: 4,9% pour le personnel international et 6,0% pour le personnel national; rendement des placements: 5,7%; augmentation des frais médicaux: 4,4%; inflation: 3,8%; taux de change. D'après ce calcul, la part des engagements non provisionnés revenant au FIDA au 31 décembre 2025 était de 111,9 millions d'USD. Les états financiers des exercices 2025 et 2024 comprennent une provision et les actifs suivants au 31 décembre:

Tableau 2

	En milliers d'USD	
	2025	2024
Passif (correspondant à des droits au titre de services antérieurs)	(111 908)	(104 739)
Actifs du plan*	101 345	89 305
Excédent/(déficit)	(10 563)	(15 434)
Variations annuelles		
Solde d'ouverture (déficit)		(19 093)
Charges d'intérêts	(15 434)	
Coût actuel des prestations		(637)
Gain/(perte) actuariel	(653)	(2 642)
Intérêts sur soldes	(2 300)	7 629
Variations de change	(4 216)	3 067
Solde de clôture (déficit)	(10 563)	(15 434)
Passif (correspondant à des droits au titre de services antérieurs)		
Provision totale au 1 ^{er} janvier	(104 739)	(109 089)
Charges d'intérêts	(653)	(637)
Coût actuel des prestations	(2300)	(2 643)
Gain/(perte) actuariel	(4 216)	7 629
Provision au 31 décembre	(111 908)	(104 739)
Actifs du plan		
Total de l'actif au 1 ^{er} janvier	89 305	89 996
Intérêts sur soldes	4 373	3 067
Variations de change	7 667	(3 758)
Total de l'actif au 31 décembre	101 345	89 305

* Le solde des actifs du plan comprend les montants nets à recevoir et à verser au titre des opérations en attente de liquidation.

Les actifs de l'AMACS sont actuellement investis conformément à l'Exposé de la politique de placement du FIDA relatif au Fonds fiduciaire pour l'AMACS approuvé par le Conseil d'administration et le Conseil des gouverneurs de temps à autre.

Le FIDA inscrit dans ses comptes, pour cette couverture médicale, le coût total des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, y compris pour les retraités. En 2025, ce coût, inclus dans les traitements et indemnités du personnel, s'est élevé à 2,3 millions d'USD (2,6 millions d'USD en 2024).

Sur la base de l'évaluation actuarielle de 2025, le montant des actifs nécessaires pour couvrir les besoins de financement est de 80,2 millions d'USD en valeur actuelle nette (y compris les actifs

appartenant à la Coalition internationale pour l'accès à la terre). Comme il est indiqué ci-dessus, le montant des actifs déjà détenus par le fonds fiduciaire au 31 décembre 2025 s'élève à 101,3 millions d'USD, ce qui est plus que suffisant pour couvrir les engagements en termes actuariels.

e) Risque d'évaluation actuarielle de l'AMACS

Le tableau ci-dessous présente les résultats d'une analyse de sensibilité des principales hypothèses retenues pour l'évaluation actuarielle des engagements au titre de l'AMACS au 31 décembre 2025:

Tableau 3

<i>Incidence</i>	<i>Engagements</i>
Hausse des frais médicaux:	
2,8% au lieu de 3,8%	(18,9)
4,8% au lieu de 3,8%	24,3

NOTE 24

FRAIS FINANCIERS DIRECTS (BANQUES ET PLACEMENTS)

	En milliers d'USD	
	2025	2024
Frais de gestion des placements	550	461
Autres charges	6 725	4 493
Total	7 275	4 954

NOTE 25

DÉPENSES AU TITRE DES DONS

Les montants consolidés se décomposent comme suit:

<i>Dépenses</i>	En milliers d'USD	
	2025	2024
Dons nets du FIDA	13 430	13 900
Fonds supplémentaires*	144 895	173 557
ASAP	24 895	28 457
ITAA	1 082	
Total des dépenses au titre des dons	184 302	215 914

* Le solde comprend une contribution de la Belgique de 2,1 millions d'Euros (Fonds belge pour la Sécurité alimentaire – Programme conjoint) au titre de la Treizième reconstitution des ressources du FIDA.

Les dépenses au titre des dons aux pays surendettés (anciennement CSD) sont présentées ci-dessous:

<i>FIDA seulement</i>	En milliers d'USD	
	2025	2024
Dépenses au titre des dons consentis aux pays surendettés	151 366	172 516
Total	151 366	172 516

NOTE 26

GAINS/PERTES DE CHANGE NETS

Les taux de conversion du DTS en USD appliqués au 31 décembre étaient les suivants:

Tableau 1

Année	Dollar des États-Unis
2025	1.36921
2024	1,30183
2023	1,34400

Les variations de change sont les suivantes:

Tableau 2

	En milliers d'USD	
	2025	2024
FIDA	341 172	(209 894)
Autres entités	22 468	(15 572)
Total des variations sur l'année	363 640	(225 466)

Les effets des variations de change sont détaillés ci-après:

Tableau 3

	En milliers d'USD	
	2025	2024
Variation de change pour l'année:		
Encaisse et placements	143 430	(63 251)
Montants nets à recevoir/à payer	(2 483)	(900)
Encours des prêts et des dons	416 617	(246 600)
Billets à ordre et montants à recevoir des Membres	59 453	(25 844)
Contributions des États membres	(54 337)	23 702
Passif au titre d'emprunts	(199 040)	87 427
Total des variations sur l'année	363 640	(225 466)

NOTE 27

DÉPENSES AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE

Ce solde correspond au montant des allègements de dette consentis, au cours de l'exercice, aux pays PPTE remplissant les conditions requises, au titre aussi bien du principal que des intérêts. Cela correspond à l'impact global net des nouveaux allègements ou compléments d'allègement consentis au titre de l'Initiative PPTE, des montants versés au FIDA par le Fonds fiduciaire au titre de l'Initiative PPTE et du déblocage de la part des recettes reportées pour les versements effectués les années antérieures.

NOTE 28

CHARGES D'INTÉRÊT LIÉES AU PASSIF FINANCIER

Ce montant représente le solde des charges d'intérêts courus et des frais encourus pour le

passif lié à l'emprunt ainsi que pour le passif au titre des loyers.

	En milliers d'USD	
	2025	2024
Charges d'intérêt liées à l'emprunt	99 158	99 855
Charges d'intérêt liées au passif au titre des loyers	4 623	3 940
Total	103 781	103 795

NOTE 29

GAINS/(PERTES) NETS LIÉS AUX OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Le solde du tableau ci-dessous représente la juste valeur des produits dérivés ainsi que les variations correspondantes de la valeur de couverture de l'actif ou du passif couvert attribuable au risque de couverture spécifique. Pour plus de précisions, voir la note 16.

	En milliers d'USD	
	2025	2024
Swaps de taux d'intérêt		
Ajustement de couverture relatif à l'emprunt	(3 986)	(6 406)
Ajustement à la juste valeur des produits dérivés	2 992	6 557
Charges (revenus) d'intérêts des produits dérivés	(3 054)	(4 444)
Sous-total	(4 048)	(4 293)
Swaps de devises		
Ajustement de couverture relatif à l'emprunt	11 997	(3 697)
Ajustement à la juste valeur des produits dérivés	(10 468)	(3 102)
Charges (revenus) d'intérêts des produits dérivés	(5 918)	(8 068)
Sous-total	(4 389)	(14 867)
Total	(8 437)	(19 160)

NOTE 30

ENTITÉS HÉBERGÉES PAR LE FIDA ET AUTRES SERVICES

Au 31 décembre, les soldes des entités hébergées par le FIDA s'établissaient comme suit:

	En milliers d'USD	
	2025	2024
FVC	2 973	59
Coalition internationale pour l'accès à la terre	2 307	2 190
Total	5 280	2 249

NOTE 31

ÉLÉMENTS DE PASSIF ET D'ACTIF ÉVENTUELS

a) Éléments de passif éventuels

Le FIDA a accumulé des engagements conditionnels au titre des allègements de dette annoncés par la

Banque mondiale/le Fonds monétaire international en faveur de trois pays. Voir la note 11 pour de plus amples détails sur le coût potentiel de l'allègement des montants dus par ces pays au titre du principal et des intérêts ainsi que de la non-comptabilisation des intérêts qu'auraient produits les prêts pour lesquels un allègement de dette a déjà été approuvé, comme indiqué à l'appendice I.

Le FIDA a un passif éventuel de 845 millions d'USD au titre des dons aux pays surendettés (auparavant financement au titre du CSD) entrés en vigueur, mais dont le financement n'a pas encore été décaissé (830 millions d'USD en 2024). En particulier, au 31 décembre 2025, les dons en faveur des pays surendettés (anciennement CSD) décaissables mais en attente de décaissement car les conditions requises pour le déblocage des fonds n'étaient pas encore réunies s'élevaient à 165 millions d'USD (167 millions d'USD en 2024), et le montant des projets correspondants approuvés mais non encore entrés en vigueur s'élevait à 681 millions d'USD (663 millions d'USD en 2024).

b) Éléments d'actif éventuels

À la fin de décembre 2025, le solde des instruments de contribution conditionnels représentait 194,4 millions d'USD. Ces contributions doivent faire l'objet d'une décision nationale d'ouverture de crédits; par conséquent, ces sommes à recevoir seront considérées comme dues lorsque ces conditions auront été remplies, et comme probables à la date de clôture de l'exercice.

NOTE 32

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

La direction n'a pas connaissance d'événements survenus après la date du bilan qui révéleraient des éléments existants à la date du bilan ou apparus après la période considérée, qui justifieraient la correction des états financiers ou la divulgation d'informations.

NOTE 33

PARTIES LIÉES

Le Fonds a évalué les parties liées et les transactions effectuées en 2025. Sont concernées les transactions avec les États membres (auxquelles le paragraphe 25 de la norme IAS 24 est applicable), les membres de la haute direction et autres parties concernées identifiées dans la norme IAS 24. Les transactions avec les États membres et les soldes y afférents sont mentionnés

aux appendices H et I. Les membres de la haute direction sont le Président, le Vice-Président, les vice-présidents adjoints et le Directeur et Chef de Cabinet, qui ont les attributions et les compétences nécessaires pour planifier, diriger et contrôler les activités du Fonds.

On trouvera dans le tableau ci-après des informations concernant la rémunération des membres de la haute direction au cours de l'année, ainsi que le solde des différentes charges à payer.

La rémunération globale versée aux membres de la haute direction comprend les traitements nets, l'ajustement de poste, les indemnités telles que les frais de représentation et autres, les primes d'affectation et autres subventions, l'allocation logement, les frais d'expédition des effets personnels, les avantages postérieurs à l'emploi, d'autres avantages à long terme du fonctionnaire et la contribution de l'employeur à la retraite et à l'assurance maladie. Les membres de la haute direction sont affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Sur la base de l'examen indépendant dont ont fait l'objet les derniers états financiers annuels, il n'existe aucun conflit d'intérêts, ni transaction ni solde, autre que ceux indiqués ci-dessous des membres de la haute direction ou autres parties concernées identifiées dans la norme IAS 24.

	En milliers d'USD	
	2025	2024
Traitements et indemnités	2 769	2 516
Contribution aux plans de retraite et d'assurance maladie	739	615
Autres parties concernées	37	
Total	3 545	3 131
Total charges à payer	818	783
Total montants à recevoir	56	43

NOTE 34

DATE D'AUTORISATION DE LA PUBLICATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction a autorisé la publication des états financiers consolidés le 13 mars 2026.

Les états financiers seront transmis au Comité d'audit pour examen en mars 2026 et approuvés par le Conseil d'administration en avril 2026. Les états financiers consolidés de l'exercice 2024 ont été approuvés par le Conseil d'administration à sa quarante-quatrième session, en mai 2025.

État des contributions complémentaires et supplémentaires

Tableau 1

États membres:

État des contributions supplémentaires cumulées, y compris le cofinancement des projets de 1978 à 2025 ^a
(en milliers d'USD)

États membres	ITAA	Cadres associés	FEM	Fonds fiduciaire pour le secteur privé	Autres fonds supplémentaires	Total
Algérie	-	-	-	-	82	82
Allemagne	-	10 456	-	41 433	87 370	139 259
Angola	-	-	-	-	7	7
Arabie saoudite	-	-	-	-	4 484	4 484
Australie ^b	-	-	-	-	6 863	6 863
Autriche	-	-	-	-	755	755
Bangladesh	-	-	-	-	47	47
Belgique	-	1 960	-	-	178 887	180 847
Canada ^c	-	-	-	9 564	37 571	47 136
Chine	-	1 791	-	-	20 333	22 123
Colombie	-	-	-	-	322	322
Danemark	-	5 093	-	7 678	56 978	69 750
Espagne	-	-	-	-	18 319	18 319
Estonie	-	464	-	-	307	771
États-Unis d'Amérique	-	617	-	-	11 700	12 317
Fédération de Russie	-	-	-	-	1 500	1 500
Finlande	-	5 960	-	6 785	19 507	32 252
France	-	3 435	-	-	29 276	32 711
Ghana	-	-	-	-	82	82
Grèce	-	-	-	-	82	82
Hongrie	-	-	-	-	500	500
Inde	-	-	-	-	1 082	1 082
Indonésie	-	-	-	-	50	50
Irlande	-	-	-	-	17 003	17 003
Islande	-	-	-	-	19	19
Italie	-	9 783	-	-	83 029	92 812
Japon	-	5 358	-	-	11 074	16 432
Jordanie	-	-	-	-	153	153
Koweït	-	-	-	-	129	129
Liban	-	-	-	-	92	92
Luxembourg	-	176	-	2 256	11 790	14 222
Malaisie	-	-	-	-	28	28
Maroc	-	-	-	-	50	50
Mauritanie	-	-	-	-	92	92
Nigéria	-	-	-	-	50	50
Norvège	-	2 753	-	-	78 366	81 119
Nouvelle-Zélande	-	-	-	-	4 236	4 236
Pakistan	-	-	-	-	25	25
Paraguay	-	-	-	-	15	15
Pays-Bas	-	11 606	-	-	196 923	208 529
Portugal	-	-	-	-	855	855
Qatar	-	-	-	-	117	117
République de Corée	-	8 351	-	-	9 541	17 891
Royaume-Uni	-	-	-	-	35 928	35 928
Sénégal	-	-	-	-	109	109
Sierra Leone	-	-	-	-	88	88
Suède	-	5 245	-	-	52 220	57 465
Suisse	-	4 012	-	-	48 606	52 618
Suriname	-	-	-	-	2 000	2 000
Türkiye	-	-	-	-	47	47
Total	-	77 060	-	67 717	1 028 689	1 173 466

^a Les contributions dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis ont été converties au taux de change en vigueur à la fin de l'année; le montant prend en compte une commission de 1%, le cas échéant, et les remboursements aux donateurs.

^b L'Australie n'est plus membre du FIDA depuis le 31 juillet 2007.

^c Les contributions remboursables ne sont pas prises en compte; elles sont présentées à l'appendice L.1.

Tableau 2

Entités hors États membres et autres sources:**État des contributions supplémentaires cumulées, y compris le cofinancement des projets de 1978 à 2025 ^a**

(en milliers d'USD)

<i>Entités hors États membres et autres sources</i>	<i>ITAA</i>	<i>Cadres associés</i>	<i>FEM</i>	<i>Fonds fiduciaire pour le secteur privé</i>	<i>Autres fonds supplémentaires</i>	<i>Total</i>
Argidius Foundation	-	-	-	-	262	262
Autorité arabe pour les investissements et le développement agricoles	-	-	-	-	37	37
Banque africaine de développement	-	-	-	-	3 896	3 896
Banque arabe	-	-	-	-	25	25
Banque mondiale ^b	-	-	-	-	7 063	7 063
Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud	-	-	-	-	1 695	1 695
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	-	-	-	-	2 422	2 422
Centre de coopération multilatérale pour le financement du développement	-	-	-	-	2 730	2 730
China International Centre for Economic and Technical Exchanges	-	-	-	-	2 268	2 268
Commission économique pour l'Afrique	-	-	-	-	353	353
Commission européenne	-	-	-	-	1 008 500	1 008 500
Congressional Hunger Center	-	-	-	-	183	183
Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CEB)	-	-	-	-	998	998
Coopernic	-	-	-	-	3 523	3 523
David and Lucile Packard Foundation	-	-	-	-	298	298
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	-	-	300 477	-	-	300 477
FIDA	2 000	-	-	25 000	42 703	69 703
Fondation Visa	-	-	-	-	3 995	3 995
Fonds arabe de développement économique et social	-	-	-	-	2 983	2 983
Fonds d'Abou Dhabi pour le développement	-	-	-	-	1 481	1 481
Fonds d'équipement des Nations Unies	-	-	-	-	623	623
Fonds de l'OPEP pour le développement international	-	-	-	-	2 698	2 698
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	-	-	-	-	223	223
Fonds nordique de développement	-	-	-	-	500	500
Fonds pour l'adaptation	-	-	-	-	201 471	201 471
Fonds pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité	-	-	-	-	164	164
Fonds pour les pays les moins avancés/Fonds spécial pour les changements climatiques	-	-	-	-	157 881	157 881
Gates Foundation	6 651	-	-	-	26 873	33 523
Département d'État des États-Unis	-	-	-	-	516	516
New Venture Fund	-	-	-	-	56	56
ONU-Femmes	-	-	-	-	900	900
Open Society Foundation Londres	-	-	-	-	1 000	1 000
Organisation des Nations Unies	-	-	-	-	3 017	3 017

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	-	-	-	-	4 280	4 280
Programme des Nations Unies pour le développement	-	-	-	-	33 253	33 253
Programme des pays arabes du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	-	-	-	-	299	299
Programme manioc	-	-	-	-	69	69
Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP)	-	-	-	-	332 147	332 147
Small Foundation	-	-	-	-	400	400
Windward Fund	-	-	-	-	4 160	4 160
Autres fonds supplémentaires	-	-	-	-	4 492	4 492
Total entités hors États membres et autres sources	8 651	-	300 477	25 000	1 860 437	2 194 565
Total 2025	8 651	77 060	300 477	92 717	2 889 126	3 368 031
Total 2024	12 000	73 759	226 927	86 314	2 538 480	2 937 480

^a Les contributions libellées dans des devises autres que le dollar des États-Unis ont été converties au taux de change en vigueur à la fin de l'année; le montant prend en compte une commission de 1%, le cas échéant, et les remboursements aux donateurs.

^b Les contributions de la Banque mondiale au GAFSP, au FEM, au Fonds pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité, au Fonds pour les pays les moins avancés et au Fonds spécial pour les changements climatiques sont présentées à part.

État des contributions complémentaires cumulées de 1978 à 2025

(en milliers d'USD)

	Montant
Autres contributions complémentaires	
Allemagne	458
Arabie saoudite	30 000
Canada	1 511
Inde	1 000
Royaume-Uni	12 002
Suède	13 827
Sous-total	58 798
Contributions cumulées reçues de la Belgique au titre du PC-FBSA dans le cadre des reconstitutions	80 002
Sous-total	138 800
Contributions apportées au Fonds fiduciaire PPTE dans le cadre des reconstitutions	
Italie	4 602
Luxembourg	1 053
Pays-Bas	14 024
Sous-total	19 679
Contributions apportées à l'ASAP dans le cadre des reconstitutions	310 645
Contributions complémentaires non affectées à la Dixième reconstitution des ressources	
Allemagne	15 307
Canada	7 586
États-Unis d'Amérique	10 000
Fédération de Russie	3 000
Pays-Bas	23 347
Sous-total	59 240
Contributions complémentaires non affectées à la Onzième reconstitution des ressources	
Allemagne	22 468
Luxembourg	1 706
Suède	12 640
Suisse	11 958
Sous-total	48 772
Total contributions complémentaires 2025	577 136
Total contributions complémentaires 2024	577 136

État des contributions des États membres et des donateurs au titre de l'Initiative PPTE et de l'apurement des arriérés

(en milliers d'USD)

	Montant
Contributions afférentes aux reconstitutions (voir tableau ci-dessus)	19 679
Contributions n'entrant pas dans le cadre des contributions à la reconstitution des ressources	
Allemagne	6 989
Belgique	2 713
Commission européenne	10 512
Finlande	5 193
Fonds fiduciaire PPTE de la Banque mondiale	230 020
Islande	250
Norvège	5 912
Suède	17 000
Suisse	3 276
Total des contributions au Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE 2025	301 544
Total des contributions au Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE 2024	301 544
Contributions versées dans le cadre de l'apurement des arriérés de la Somalie	
Allemagne	6 498
Belgique	2 955
Italie	482
Suède	969
Total des contributions au titre de l'apurement des arriérés de la Somalie 2025	10 904
Total des contributions au titre de l'apurement des arriérés de la Somalie 2024	10 904

Contributions reçues en 2025

(en milliers d'USD)

	Devise	Montant	Équivalent en milliers d'USD
Allemagne	EUR	13	15 542
Arabie saoudite	USD	907	907
Argidius Foundation	USD	100	100
Centre de coopération multilatérale pour le financement du développement	USD	2	2 730
China International Centre for Economic and Technical Exchanges	USD	1 588	1 588
Colombie	USD	150	150
Commission européenne	EUR	22 445	26 082
Commission européenne	USD	14 948	14 948
Espagne	EUR	600	692
Finlande	EUR	3 050	3 435
Finlande ^a	USD	32 400	32 400
Fonds pour l'adaptation	USD	33 695	33 695
Fonds pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité	USD	164	164
Fonds pour l'environnement mondial	USD	18 664	18 664
Fonds pour les pays les moins avancés	USD	11 564	11 564
France	EUR	7 000	8 060
Gates Foundation	USD	9 488	9 488
Irlande	EUR	1 050	1 228
Italie	EUR	4 135	4 775
Japon	USD	687	687
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	USD	476	476
Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire	USD	72	72 100
République de Corée	KRW	1 100	758
Pays-Bas	EUR	6 150	6 878
Fondation Visa	USD	500	500
Fonds nordique de développement.	USD	125	125
Nouvelle-Zélande	NZ	2 750	1 659
Norvège	USD	907	907
ONU-Femmes	USD	199	199
Programme des Nations Unies pour le développement	USD	2 451	2 451
Suède	SEK	20 000	2 092
Suisse	EUR	50	59
Windward Fund	USD	1 483	1 483
Sous-total			249 241
États membres (Cadres associés)			
Chine	USD	279	279
Estonie	USD	59	59
France	USD	458	458
Allemagne	USD	459	459
Italie	USD	837	837
République de Corée	USD	639	639
Luxembourg	USD	176	176
Pays-Bas	USD	339	339
Suisse	USD	143	143
Subtotal			3 388
Total général			252 630

^a Les fonds reçus de la Finlande englobent la contribution remboursable.

Fonds non dépensés en 2025 et 2024

Tableau 1

État des contributions complémentaires et supplémentaires – montants non décaissés des États membres et des entités hors États membres

(en milliers d'USD)

<i>États membres</i>	<i>Cadres associés</i>	<i>Autres fonds supplémentaires</i>	<i>Total</i>
Allemagne	490	9 481	9 971
Arabie saoudite	-	291	291
Australie	-	367	367
Belgique	0	1 402	1 402
Canada	-	698	698
Chine	370	3 241	3 611
Colombie	-	42	42
Danemark	84	871	955
Espagne	-	385	385
Estonie	153	35	188
États-Unis d'Amérique	-	116	116
Fédération de Russie	-	16	16
Finlande	-	3 148	3 148
France	434	9 391	9 825
Hongrie	-	460	460
Inde	-	259	259
Irlande	-	2 267	2 267
Italie	809	5 451	6 260
Japon	284	2 559	2 843
Liban	-	91	91
Luxembourg	69	126	196
Malaisie	-	13	13
Norvège	101	2 962	3 063
Nouvelle-Zélande	-	1 419	1 419
Pays-Bas	102	7 418	7 520
République de Corée	724	1 568	2 292
Suède	31	6 359	6 390
Suisse	250	310	561
Total	3 900	60 747	64 648

Tableau 2

État des contributions complémentaires et supplémentaires – autres montants non décaissés des entités hors États membres

(en milliers d'USD)

<i>Entités hors États membres</i>	<i>Cadres associés</i>	<i>Autres fonds supplémentaires</i>	<i>Total</i>
Adaptation Fund		3 107	3 107
Banque mondiale		25 987	25 987
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets		70	70
Gates Foundation		4 996	4 996
Commission économique pour l'Afrique		13	13
Commission européenne		56 615	56 615
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	124	124	
FAO		18	18
FIDA		1 182	1 182
Fondation Visa		1 027	1 027
Fonds d'Abou Dhabi pour le développement	-	312	312
Fonds nordique de développement		59	59
Fonds pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité		43	43
Fonds pour les pays les moins avancés/Fonds spécial pour les changements climatiques	45 494	45 494	45 494
Global Dairy Platform		1	1
Multilateral cooperation Center for Development Finance (MCDF)		2 567	2 567
ONU-Femmes		124	124
Packard Foundation		6	6
Programme des Nations Unies pour le développement		12 523	12 523
Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire		117 619	117 619
Windward Fund		1 135	1 135
Autre		17 827	17 827
Total entités hors États membres et autres sources	-	292 195	292 195
Total général – 2025	3 900	352 942	356 843
Total général – 2024	3 499	289 327	292 826

Synthèse du Programme pour la résilience du monde rural

Tableau 1
État récapitulatif des contributions complémentaires et supplémentaires au Fonds fiduciaire du
Programme pour la résilience du monde rural (2RP)
(Au 31 décembre 2025)
(en milliers d'USD)

ASAP	États membres	<i>Total des contributions en monnaie locale</i>	<i>Contributions complémentaires reçues^a</i>	<i>Contributions supplémentaires reçues^b</i>	<i>Total des contributions reçues</i>
	Belgique	EUR 6 000	7 855	-	
	Canada	CAD 19 849	19 879	-	
	Département flamand des affaires étrangères	EUR 2 000	-	2 380	
	Finlande	EUR 5 000	6 833	-	
	Norvège	NOK 63 000	9 240	-	
	Pays-Bas	EUR 40 000	48 581	-	
	République de Corée	USD 3 000	-	3 000	
	Royaume-Uni	GBP 147 523	202 837	-	
	Suède	SEK 30 000	4 471	-	
	Suisse	CHF 10 000	10 949	-	
Sous-total ASAP			310 645	5 380	316 025
ASAP2	France	EUR 292		326	
	Norvège	NOK 80 000		9 550	
	Suède	SEK 50 000		5 904	
Sous-total ASAP2				15 780	15 780
ASAP+^b	Allemagne	EUR 32 000		30 617	
	Autriche	EUR 2 000		2 418	
	Gates Foundation	USD 4 755		2 500	
	Danemark	DKK 190 000		28 170	
	Irlande	EUR 4 000		4 702	
	Norvège	NOK 100 000		9 882	
	Qatar	USD 500		500	
	Suède	SEK 100 000		11 018	
Sous-total ASAP+				89 807	89 807
Vision pour des cultures et des sols adaptés (VACS)					
	ADM Cares	USD 500		500	
	Département du Trésor des États-Unis	USD 8 915		8 915	
Sous-total VACS				9 415	9 415
Total Programme pour la résilience du monde rural (2RP) au 31 décembre 2025			310 645	120 382	431 027

^a Contre-valeur des versements au taux de change en vigueur à la date de réception.

^b Au 31 décembre 2025, les contributions globales sous forme de fonds supplémentaires à 2RP s'élevaient à 127,9 millions d'USD, dont un montant encaissé de 120,4 millions d'USD et un montant à recevoir de 7,5 millions d'USD.

Tableau 2
État récapitulatif des dons du Programme pour la résilience du monde rural

<i>Bénéficiaire du don</i>	<i>Dons approuvés moins annulations</i>	<i>Décaissables</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Portion non décaissée des dons décaissables</i>	<i>Dons non décaissés</i>
Dons en USD					
Cuba	4 000	4 000	3 601	399	-
Iraq	2 000	2 000	1 996	4	-
Nigéria	3 500	3 500	3 500	-	-
République de Moldova	4 907		4 907		-
Total USD	14 407	9 500	14 003	403	0
Dons en EUR					
Côte d'Ivoire	3 070	3 070	1 624	1 446	-
Monténégro	1 878		1 878	-	-
Total EUR	4 948	3 070	3 501	1 446	0
Équivalent en USD	5 811	3 606	4 112	1 698	0
Dons en DTS	-	-	-	-	-
Burundi	3 385	-	3 385	-	-
Benin	3 220	3 220	3 208	12	-
Bangladesh	9 497	-	9 497	-	-
Bolivia (Etat plurinational de)	6 401	-	6 401	-	-
Bhutan	3 580	3 580	3 579	1	-
Côte d'Ivoire	1 619	-	1 619	-	-
Comores	740	740	737	3	-
Cape Verde	2 900	2 900	2 900	-	-
Djibouti	3 995	-	3 995	-	-
Equateur	-	-	-	-	-
Egypte	3 380	3 380	3 357	23	-
Ethiopie	7 866	-	7 866	-	-
Ghana	6 396	-	6 396	-	-
Gambie (la)	3 536	-	3 536	-	-
Kenya	7 100	7 100	7 100	-	-
Kirghizistan	6 496	-	6 496	-	-
Cambodge	10 150	-	10 150	-	-
République démocratique populaire lao	3 550	-	3 550	-	-
Liberia	3 280	3 280	3 279	1	-
Lesotho	4 568	-	4 568	-	-
Maroc	938	-	938	-	-
Madagascar	4 200	4 200	3 792	408	-
Mali	6 498	-	6 498	-	-
Mozambique	3 250	-	3 250	-	-
Mauritanie	4 300	4 300	3 505	795	-
Malawi	5 150	5 150	5 147	3	-
Niger	9 250	9 250	9 112	138	-
Nigeria	7 161	-	7 161	-	-
Nicaragua	5 247	-	5 247	-	-
Népal	9 629	-	9 629	-	-
Paraguay	3 559	-	3 504	55	-
Rwanda	4 509	-	4 509	-	-
Soudan	6 736	-	6 736	-	-
El Salvador	3 560	3 560	3 560	-	-
Tchad	3 240	-	3 240	-	-
Tadjikistan	3 600	-	3 600	-	-
République unie de Tanzanie	-	-	-	-	-
Ouganda	6 769	-	6 769	-	-
Viet Nam	7 591	-	7 591	-	-
Yémen	-	-	-	-	-
Total DTS	186 847	50 660	185 407	1 441	0
Équivalent en USD	255 832	69 364	253 860	1 972	0
Total des dons (ASAP1) au 31 décembre 2025	276 050	82 470	271 976	4 074	0

Tableau 3

État récapitulatif des dons du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP2)

(en milliers d'USD)

<i>Bénéficiaire du don</i>	<i>Dons approuvés moins annulations</i>	<i>Décaissables</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Portion non décaissée des dons décaissables</i>	<i>Dons non décaissés</i>
Dons en USD					
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	802	705	705	-	96
Indonésie	244	-	244	-	-
Kenya	290	-	290	-	-
Wageningen Centre for Development Innovation (WCDI)	272	-	272	-	-
Somalie	68	-	68	-	-
Climate Policy Initiative (États-Unis d'Amérique)	1 300	-	1 300	-	-
BRAC USA	248		248		
Programme alimentaire mondial	1 187	-	1 187	-	-
Total des dons en USD (ASAP2)	4 411	705	4 314	0	96

Tableau 4

État récapitulatif des dons du Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+)

(en milliers d'USD)

<i>Bénéficiaire du don</i>	<i>Dons approuvés moins annulations</i>	<i>Décaissables</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Portion non décaissée des dons décaissables</i>	<i>Dons non décaissés</i>
Dons USD					
Brésil	21 461	21 461	4 266	17 196	-
Éthiopie	10 500	10 500	3 592	6 908	-
Lesotho	4 394	4 394	264	4 130	-
Malawi	7 000	7 000	5 428	1 572	-
Niger	7 000	7 000	-	7 000	-
Somalie	7 000	7 000	226	6 774	-
Tchad	6 999	6 999	1 002	5 997	-
Total en USD	64 354	64 354	14 778	49 576	0
Dons en EUR					
Burkina Faso	6 453	6 453	936	5 517	-
Total EUR	6 453	6 453	936	5 517	0
Équivalent en USD	7 578	7 578	1 099	6 479	0
Total des dons (ASAP+) au 31 décembre 2025	71 933	71 933	15 878	56 055	0
Total général	352 394	155 108	292 168	60 129	97

Rapports de la direction et du commissaire aux comptes



Investing in rural people

Management Assertion Report on the Effectiveness of Internal Controls Over Financial Reporting

Management of the International Fund for Agricultural Development (hereinafter IFAD or the Fund) is responsible for the preparation, fair presentation and overall integrity of its Consolidated Financial Statements. The Financial Statements of the Fund have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS) issued by the International Accounting Standards Board (IASB).

According to the Financial Regulations of IFAD, the President is responsible for establishing and maintaining appropriate internal financial control and audit systems of the Fund which would include those over external financial reporting.

The Executive Board of the Fund established an Audit Committee, whose terms of reference, among other things, is to assist the Executive Board in exercising supervision over the financial administration and internal oversight of the Fund. Financial administration would include effectiveness of internal controls over financial reporting. The Audit Committee is comprised entirely of selected members of the Executive Board and oversees the process for the selection of the external auditor and makes a recommendation for such selection to the Executive Board for its approval. The Audit Committee meets with the external and internal auditors to discuss, respectively, the scope and design of the audit, and annual workplan, and any other matter within the Audit Committee's terms of reference that may require the Audit Committee's attention.

The system of internal controls over financial reporting contains monitoring mechanisms and actions that are meant to detect, prevent and facilitate correction of deficiencies identified that may result in material weaknesses in internal controls over financial reporting. There are inherent limitations to the effectiveness of any system of internal control, including the possibility of human error and the circumvention or overriding of controls. Accordingly, an effective internal control system can only provide reasonable, as opposed to absolute assurance with respect to financial statements. Furthermore, the effectiveness of an internal control system can change with circumstances.

The Fund's Management assessed the effectiveness of internal controls over financial reporting for the financial statements presented in accordance with IFRS as of 31 December 2025. The assessment was based on the criteria for effective internal controls over financial reporting described in the Internal Control - Integrated Framework issued by the Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Based on the work performed, Management believes that the Fund maintained an effective system of internal controls over financial reporting as of 31 December 2025 and is not aware of any material control weakness that could affect the reliability of the 2025 financial statements. IFAD's independent external auditor, PricewaterhouseCoopers, S.p.A, has audited the financial statements and has issued an attestation report on Management's assertion on the Fund's internal controls over financial reporting.

Alvaro Lario
President

Diane Merville
Associate Vice President
and Chief Financial Officer

Allegra Saitto
Director and Controller
Financial Controller's Division

Déclaration de la direction relative à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière

La direction du Fonds international de développement agricole (ci-après FIDA ou le Fonds) est responsable de la préparation, de la présentation fidèle et de l'intégrité d'ensemble de ses états financiers consolidés. Les états financiers du Fonds ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par le Conseil international des normes comptables.

En vertu du Règlement financier du FIDA, le Président est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne et d'audit adéquat au sein du Fonds, y compris à l'égard de l'information financière externe.

Le Conseil d'administration du Fonds a mis en place un Comité d'audit ayant notamment pour mandat de l'assister dans sa fonction de supervision de l'administration financière et de contrôle interne du Fonds, y compris quant à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière. Le Comité d'audit, qui est intégralement composé de membres du Conseil d'administration nommés à cet effet, supervise les résultats du processus de sélection du commissaire aux comptes et adresse au Conseil d'administration, pour approbation, une recommandation aux fins de la nomination d'un cabinet. Le Comité d'audit rencontre le commissaire aux comptes et les auditeurs internes pour discuter de la portée et de la conception de l'audit, ainsi que du plan de travail annuel et de toute autre question qui relève du mandat du Comité d'audit et qui pourrait mériter son attention.

Le système de contrôle interne de l'information financière met en place des mécanismes de suivi et prévoit des mesures visant à prévenir et détecter toute irrégularité et à faciliter la correction des anomalies ainsi décelées dans la mesure où elles pourraient se traduire par des faiblesses significatives au niveau des contrôles internes de l'information financière. Il existe des limites inhérentes à l'efficacité de tout système de contrôle interne, notamment la possibilité d'erreur humaine et de contournement ou de non-application des contrôles. En conséquence, un système efficace de contrôle interne offre un degré d'assurance raisonnable, mais non absolu, concernant les états financiers. Par ailleurs, l'efficacité d'un tel système peut être fonction des circonstances.

La direction du Fonds a évalué l'efficacité du système de contrôle interne de l'information financière pour les États financiers présentés conformément aux Normes internationales d'information financière au 31 décembre 2025. L'évaluation a été conduite sur la base des critères relatifs à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière décrits dans le « Cadre intégré de contrôle interne » publié par le Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway. Le Bureau de l'audit et de la surveillance a produit un rapport à l'intention de la direction, fournissant une assurance raisonnable de l'efficacité opérationnelle de ces contrôles. Au terme du travail d'audit, la direction est convaincue que le Fonds a assuré le maintien d'un système efficace de contrôle interne de l'information financière au 31 décembre 2025 et déclare qu'elle n'a connaissance d'aucune anomalie significative susceptible d'avoir une incidence sur la fiabilité des états financiers relatifs à l'exercice 2025. PricewaterhouseCoopers S.p.A., le commissaire aux comptes indépendant du FIDA, a procédé à la vérification des états financiers et a publié une attestation relative à la déclaration de la direction sur le contrôle interne de l'information financière du Fonds.

Alvaro Lario
Président

Diane Menville
**Vice-Présidente adjointe
et Responsable des finances en
chef**

Allegra Saitto
**Directrice et
Contrôleuse
Division du Contrôle
financier**



Independent auditor's report

To the International Fund for Agricultural Development

Opinion

We have audited the consolidated financial statements of the International Fund for Agricultural Development ("the Fund" or "IFAD"), the consolidated and IFAD-only balance sheet as at 31 December 2025, the consolidated and IFAD-only statements of comprehensive income, the consolidated and IFAD-only statements of changes in equity, the consolidated and IFAD-only cash flow statement for the year then ended, the statements of complementary and supplementary contributions, the statement of cumulative complementary contributions from 1978 to 2025, the statement of contributions from Member States and donors to the HIPC initiative and contributions to arrears clearance, the contributions received in 2025, the Unspent Funds and the summary of the Rural Resilience Programme and related notes to the consolidated financial statements.

In our opinion, the consolidated financial statements give a true and fair view of the financial position of the Fund as of 31 december 2025 and of the result of its operations and cash flows for the year then ended in compliance with IFRS Accounting Standards issued by the International Accounting Standards Board governing the criteria for their preparation.

Basis for opinion

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing (ISAs). Our responsibilities under those standards are further described in the "Auditor's responsibilities for the audit of the financial statements" section of this report. We are independent of the company International Fund for Agricultural Development (the "Fund") in accordance with the International Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards) issued by the International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA Code). We have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with the IESBA Code. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

PricewaterhouseCoopers SpA

Sede legale: Milano 20145 Piazza Tre Torri 2 Tel. 02 77851 Fax 02 7785240, Capitale Sociale Euro 6.890.000,00 i.v. C.F. e P.IVA e Reg. Imprese Milano Monza Brianza Lodi 12979880155 Iscritta al n° 119644 del Registro dei Revisori Legali - Altri Uffici: Ancona 60131 Via Sandro Toti 1 Tel. 071 2132311 - Bari 70122 Via Abate Gimma 72 Tel. 080 5640211 - Bergamo 24121 Largo Belotti 5 Tel. 035 229691 - Bologna 40124 Via Luigi Carlo Farini 12 Tel. 051 6186211 - Brescia 25121 Viale Duca d'Aosta 28 Tel. 030 3697501 - Catania 95129 Corso Italia 302 Tel. 095 7532311 - Firenze 50121 Viale Gramsci 15 Tel. 055 2482811 - Genova 16121 Piazza Piccapietra 9 Tel. 010 290411 - Napoli 80121 Via dei Mille 16 Tel. 081 36181 - Padova 35138 Via Vicenza 4 Tel. 049 873481 - Palermo 90141 Via Marchese Ugo 60 Tel. 091 349737 - Parma 43121 Via Pisacane 18 Tel. 0521 275911 - Pescara 65127 Piazza Ettore Troilo 8 Tel. 085 4545711 - Roma 00154 Largo Fochetti 29 Tel. 06 570251 - Torino 10122 Via Santa Maria 11 Tel. 011 556771 - Trento 38122 Viale della Costituzione 33 Tel. 0461 237004 - Treviso 31100 Viale Felissent 90 Tel. 0422 696911 - Udine 33100 Via Poscolle 43 Tel. 0432 25789 - Varese 21100 Via Albuzzi 43 Tel. 0332 285039 - Verona 37135 Via Francia 21/C Tel. 045 8263001.

www.pwc.com/it



Other information

Management is responsible for the other information. The other information comprises the information included in Appendices G, H, H1, H2, H3, I, J, K, L and L1 as defined within the section 'Contents' on page i (but does not include the consolidated financial statements and our auditor's report thereon).

Our opinion on the consolidated financial statements does not cover the other information and we do not express any form of assurance conclusion thereon.

In connection with our audit of the consolidated financial statements, our responsibility is to read the other information identified above and, in doing so, consider whether the other information is materially inconsistent with the consolidated financial statements or our knowledge obtained in the audit, or otherwise appears to be materially misstated. If, based on the work we have performed, we conclude that there is a material misstatement of this other information, we are required to report that fact. We have nothing to report in this regard.

Responsibilities of the President and those charged with governance for the consolidated financial statements

The President is responsible for the preparation of consolidated financial statements that give a true and fair view in accordance with IFRS Accounting Standards governing the criteria for their preparation and, for such internal control as they determine is necessary to enable the preparation of consolidated financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

The President is responsible for assessing the Fund's ability to continue as a going concern and, in preparing the consolidated financial statements, for the appropriate application of the going concern basis of accounting, and for disclosing matters related to going concern. In preparing the consolidated financial statements, the President use the going concern basis of accounting unless they either intend to liquidate the Fund or to cease operations or have no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing, in the terms prescribed by law, the Fund's financial reporting process.



Auditor's responsibilities for the audit of the consolidated financial statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the consolidated financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with International Standards on Auditing (ISAs) will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of the consolidated financial statements.

As part of our audit conducted in accordance with International Standards on Auditing (ISAs), we exercised professional judgement and maintained professional scepticism throughout the audit. Furthermore:

- We identified and assessed the risks of material misstatement of the consolidated financial statements, whether due to fraud or error; we designed and performed audit procedures responsive to those risks; we obtained audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- We obtained an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Fund's internal control.
- We evaluated the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by the President.
- We concluded on the appropriateness of the directors' use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Fund's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the consolidated financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to



the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Fund to cease to continue as a going concern.

- We evaluated the overall presentation, structure and content of the consolidated financial statements, including the disclosures, and whether the consolidated financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.
- We obtained sufficient appropriate audit evidence regarding the financial information of the entities or business activities within the Fund to express an opinion on the consolidated financial statements. We are responsible for the direction, supervision and performance of the group audit. We remain solely responsible for our audit opinion on the consolidated financial statements.

We communicated with those charged with governance, identified at an appropriate level as required by ISAs regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identified during our audit.

Rome, 13 March 2026

PricewaterhouseCoopers SpA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Scott Cunningham'.

Scott Cunningham

(Partner)



Independent reasonable assurance report on Management's Assessment of Internal Controls over Financial Reporting

To International Fund for Agricultural Development

We have been engaged to undertake a reasonable assurance engagement of the accompanying management's assessment that the International Fund for Agricultural Development ('the Fund' or 'IFAD') maintained an effective system of internal controls over financial reporting as at 31 December 2025, as contained in the accompanying 'Management Assertion Report on the Effectiveness of Internal Controls Over Financial Reporting'.

Responsibilities of the management

Management of the Fund is responsible for implementing and maintaining effective internal control over financial reporting and for its assessment of the effectiveness of internal control over financial reporting in accordance with the criteria for effective internal controls over financial reporting based on criteria established in 'Internal Control - Integrated Framework (2013)' issued by the Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Management of the Fund is also responsible for the preparation of the 'Management Assertion Report on the Effectiveness of Internal Controls Over Financial Reporting'.

Our independence and quality management

We have complied with the independence and other ethical requirements of the Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards) ('IESBA Code') issued by the International Ethics Standards Board for Accountants, which is founded on fundamental principles of integrity, objectivity, professional competence and due care, confidentiality and professional behaviour.

PricewaterhouseCoopers SpA

Sede legale: Milano 20145 Piazza Tre Torri 2 Tel. 02 77851 Fax 02 7785240, Capitale Sociale Euro 6.890.000,00 i.v. C.F. e P.IVA e Reg. Imprese
Milano Monza Brianza Lodi 12979880155 Iscritta al n° 119644 del Registro dei Revisori Legali - Altri Uffici: Ancona 60131 Via Sandro Totti 1 Tel. 071
2132311 - Bari 70122 Via Abate Gimma 72 Tel. 080 5640211 - Bergamo 24121 Largo Belotti 5 Tel. 035 229691 - Bologna 40124 Via Luigi Carlo Farini
12 Tel. 051 6186211 - Brescia 25121 Viale Duca d'Aosta 28 Tel. 030 3697501 - Catania 95129 Corso Italia 302 Tel. 095 7532311 - Firenze 50121
Viale Gramsci 15 Tel. 055 2482811 - Genova 16121 Piazza Piccapietra 9 Tel. 010 29041 - Napoli 80121 Via dei Mille 16 Tel. 081 36181 - Padova
35138 Via Vicenza 4 Tel. 049 873481 - Palermo 90141 Via Marchese Ugo 60 Tel. 091 349737 - Parma 43121 Via Pisacane 1B Tel. 0521 275911 -
Pescara 65127 Piazza Ettore Troilo 8 Tel. 085 4545711 - Roma 00154 Largo Fochetti 29 Tel. 06 570251 - Torino 10122 Via Santa Maria 11 Tel. 011
556771 - Trento 38122 Viale della Costituzione 33 Tel. 0461 237004 - Treviso 31100 Viale Felissent 90 Tel. 0422 696911 - Udine 33100 Via Poscolla
43 Tel. 0432 25789 - Varese 21100 Via Albuzzi 43 Tel. 0332 285039 - Verona 37135 Via Francia 21/C Tel. 045 8263001.

www.pwc.it



Our firm applies International Standard on Quality Management 1 (ISQM Italia 1), which requires the firm to design, implement and operate a system of quality management including policies or procedures regarding compliance with ethical requirements, professional standards and applicable legal and regulatory requirements.

Auditor's responsibilities

Our responsibility is to express an opinion on the 'Management Assertion Report on the Effectiveness of Internal Controls Over Financial Reporting' based on the procedures performed. We conducted our work in accordance with International Standard on Assurance Engagements 3000 (Revised) 'Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information' issued by the International Auditing and Assurance Standards Board for reasonable assurance engagements. That standard requires that we plan and perform procedures to obtain reasonable assurance about whether the 'Management Assertion Report on the Effectiveness of Internal Controls Over Financial Reporting' is free from material misstatement.

Our engagement involved performing procedures to obtain evidence regarding the design, implementation, and operating effectiveness of the internal controls over financial reporting, supporting the 'Management Assertion Report on the Effectiveness of Internal Controls Over Financial Reporting'. The procedures selected depend on the auditor's professional judgement, including an assessment of the risks of material misstatements in the 'Management Assertion Report on the Effectiveness of Internal Controls Over Financial Reporting', whether due to fraud or error. In making that risk assessment, the auditor consider internal control relevant to the preparation of the accompanying consolidated financial statements of IFAD as at 31 December 2025.

We believe that the evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Opinion

In our opinion, management's assessment that IFAD as at 31 December 2025, maintained an effective system of internal controls over financial reporting, is prepared, in all material respects, based on criteria established in Internal Control - Integrated Framework (2013) issued by the Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).



Basis of preparation and restriction on distribution and use

An entity's internal control over financial reporting is a process designed to provide reasonable assurance regarding the reliability of financial reporting and the preparation of financial statements for external purposes in accordance with generally accepted accounting principles. An entity's internal control over financial reporting includes those policies and procedures that (i) pertain to the maintenance of records that, in reasonable detail, accurately and fairly reflect the transactions and dispositions of the assets of the company; (ii) provide reasonable assurance that transactions are recorded as necessary to permit preparation of financial statements in accordance with generally accepted accounting principles, and that receipts and expenditures of the company are being made only in accordance with authorizations of management of the entity; and (iii) provide reasonable assurance regarding prevention or timely detection of unauthorized acquisition, use, or disposition of the company's assets that could have a material effect on the financial statements.

Because of its inherent limitations, internal control over financial reporting may not prevent or detect misstatements. Also, projections of any evaluation of effectiveness to future periods are subject to the risk that controls may become inadequate because of changes in conditions, or that the degree of compliance with the policies or procedures may deteriorate.

Rome, 13 March 2026

PricewaterhouseCoopers SpA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Scott Cunningham'.

Scott Cunningham

(Partner)

Rapport du commissaire aux comptes indépendant

Au Fonds international de développement agricole

Opinion

Nous avons procédé à la vérification des états financiers consolidés du Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA"), qui comprennent le bilan (chiffres consolidés et FIDA seulement) au 31 décembre 2024, les états du résultat global (chiffres consolidés et FIDA seulement) et de la variation des fonds propres (chiffres consolidés et FIDA seulement), l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date (chiffres consolidés et FIDA seulement), l'état des contributions complémentaires et supplémentaires, l'état des contributions complémentaires cumulées de 1978 à 2024, l'état des contributions des États membres et des donateurs pour l'Initiative PPTE et des contributions à l'apurement des arriérés, les contributions reçues en 2024, les montants non décaissés, la synthèse du Programme pour la résilience du monde rural et les notes relatives aux états financiers consolidés.

À notre avis, les états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière, les résultats financiers et les flux de trésorerie du Fonds au 31 décembre 2024, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par le Conseil international des normes comptables.

Base pour fonder notre opinion

Nous avons effectué l'audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Nos obligations au titre de ces normes sont décrites en détail dans la section *Responsabilités du commissaire aux comptes dans le cadre de la vérification des états financiers consolidés* du présent rapport. Conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (et notamment aux normes internationales en matière d'indépendance), publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable, nous n'avons aucun lien avec le Fonds. Nous nous sommes acquittés de nos autres obligations éthiques conformément audit code. Nous estimons que les données probantes que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

Autres informations

La direction est responsable des autres informations. On entend par là les informations figurant dans les appendices G, H, H1, H2, H3, I, J, K, L et L1, tels que définis dans la section "Table des matières" de la page i (mais non dans les états financiers consolidés et dans notre rapport d'audit y relatif).

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne porte pas sur les autres informations; nous n'exprimons donc aucune forme de conclusion les concernant en matière d'assurance.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers consolidés, nous avons l'obligation de lire les autres informations mentionnées plus haut et, ce faisant, de déterminer si les autres informations présentent des incohérences importantes avec les états financiers consolidés ou les connaissances acquises au cours de l'audit ou semblent par ailleurs présenter des anomalies significatives. Si, au terme de notre travail d'audit, nous remarquons une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus d'en rendre compte. Nous n'avons aucune observation à formuler en la matière.

Responsabilités du Président et des personnes chargées de la gouvernance en relation avec les états financiers consolidés

Le Président est responsable de la préparation d'états financiers consolidés présentant une image fidèle, conformément aux Normes internationales d'information financière qui énoncent les critères président à cette préparation, ainsi que des contrôles internes qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Le Président doit évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, et, lors de l'établissement des états financiers consolidés, doit veiller à la bonne application de la présomption de continuité et faire état des problèmes y relatifs. Lors de l'établissement des États financiers consolidés, le Président applique le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou n'a pas d'autre solution réaliste.

Il incombe aux personnes chargées de la gouvernance de superviser le processus de communication des informations financières selon les termes prescrits par la loi selon les modalités réglementaires applicables.

Responsabilités du commissaire aux comptes dans le cadre de la vérification des états financiers consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de dresser un rapport d'audit exposant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit mené en conformité avec les normes ISA sera, à coup sûr, en mesure de détecter une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent être dues à une fraude ou à une erreur; elles sont jugées significatives si elles peuvent raisonnablement, prises individuellement ou collectivement, influencer les décisions économiques que prennent des utilisateurs sur la base de ces états financiers consolidés.

Dans le cadre de notre audit mené en conformité avec les normes ISA, nous avons exercé un jugement professionnel et avons fait preuve d'esprit critique tout au long de la réalisation de l'audit. En outre,

- nous avons identifié et évalué les risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; nous avons conçu et exécuté des procédures d'audit répondant à ces risques; nous avons recueilli des données probantes suffisantes et appropriées pour nous permettre de formuler une opinion. Le risque de ne pas détecter d'anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui de ne pas détecter d'anomalie significative résultant d'une erreur, la fraude pouvant impliquer des actes de collusion, des falsifications, des omissions intentionnelles, des assertions inexactes ou le contournement des contrôles internes;
- nous avons acquis une compréhension des contrôles internes pertinente dans le cadre de l'audit, en vue de définir des procédures d'audit adéquates et adaptées aux circonstances et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes du Fonds;
- nous avons évalué l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables et des communications connexes effectuées par le Président;
- nous avons conclu sur la pertinence comptable de l'usage par le Directeur du principe de la base de continuité d'exploitation et, à partir des données probantes recueillies au cours de l'audit, déterminé l'existence éventuelle d'incertitudes significatives liées à des événements ou à des circonstances pouvant jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous estimons qu'une telle incertitude significative existe, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les informations y relatives figurant dans les états financiers consolidés ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions reposent sur les données probantes obtenues au cours de l'audit, à la date de notre rapport d'audit. Des événements ou circonstances ultérieurs pourraient cependant amener le Fonds à cesser son activité;
- nous avons évalué la présentation, la structure et la teneur d'ensemble des états financiers consolidés, notamment les informations, et déterminé si les états financiers consolidés étaient représentatifs des transactions et événements sous-jacents et permettaient d'obtenir une image fidèle;
- nous avons obtenu suffisamment de données probantes adéquates concernant les informations financières des entités ou des activités du Fonds pour formuler une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la performance de l'audit du groupe. Nous demeurons seuls responsables de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés.

Nous avons communiqué aux personnes chargées de la gouvernance, identifiées au bon niveau conformément aux ISAs différentes informations, notamment l'étendue et le calendrier prévus de l'audit, ainsi que tout résultat significatif de ce dernier, en particulier les déficiences importantes des contrôles internes identifiées au cours de notre audit.

Rome, le 13 mars 2026

PricewaterhouseCoopers S.p.A.

Scott Cunningham

(Associé)

Rapport indépendant d'assurance raisonnable relatif à l'évaluation de la direction sur les contrôles internes de l'information financière

Au Fonds international de développement agricole

Nous avons été engagés pour réaliser une mission d'assurance raisonnable sur l'évaluation de la direction selon laquelle le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA") avait, au 31 décembre 2024, maintenu un système efficace de contrôle interne de l'information financière, comme indiqué dans la déclaration ci-jointe de la direction du FIDA sur l'efficacité des contrôles internes de l'information financière.

Responsabilités de la direction

La direction du FIDA est chargée de la mise en œuvre et du maintien de contrôles internes efficaces de l'information financière ainsi que de l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes de l'information financière conformément aux critères relatifs à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière établis dans le Cadre intégré de contrôle interne (2013) publié par le Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway. La direction du Fonds est aussi chargée de la préparation de la déclaration de la direction sur l'efficacité des contrôles internes de l'information financière.

Indépendance et contrôle qualité

Nous avons respecté les exigences en matière d'indépendance et d'éthique du Code de déontologie des professionnels comptables (y compris les normes internationales en matière d'indépendance), publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable, qui repose sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de prudence, de confidentialité et de comportement professionnel.

Notre cabinet applique la norme internationale de contrôle qualité 1 (ISQC Italie 1) et, en conséquence, dispose d'un système complet de contrôle qualité comprenant des règles et des procédures documentées relatives au respect des exigences de déontologie, des normes professionnelles et des obligations légales et réglementaires applicables.

Responsabilités du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer, sur la base de l'examen que nous avons réalisé, une opinion sur la déclaration de la direction concernant l'efficacité des contrôles internes de l'information financière. Nous avons entrepris notre mission conformément à la Norme internationale relative aux missions d'assurance "Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information" ("ISAE 3000 revised") publiée par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance pour les missions d'assurance raisonnable. En vertu de cette norme, nous devons planifier et effectuer des travaux afin d'obtenir une assurance raisonnable que la déclaration de la direction sur l'efficacité des contrôles internes de l'information financière est dépourvue d'anomalie significative.

Notre mission a consisté à exécuter des procédures en vue de recueillir des données probantes sur la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle des contrôles internes de l'information financière, sur lequel se fonde la déclaration de la direction sur l'efficacité des contrôles internes de l'information financière. Le choix de ces procédures est laissé à l'appréciation du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation des risques que la déclaration de la direction sur l'efficacité des contrôles internes de l'information financière contienne des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, le commissaire aux comptes prend en considération les contrôles internes portant sur la préparation des états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2025 ci-joints.

Nous estimons que les données probantes que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

Base d'établissement et restrictions de diffusion et d'usage Les systèmes de contrôle interne de l'information financière d'une entité sont conçus pour offrir une assurance raisonnable concernant la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers destinés à la publication, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les contrôles internes de l'information financière d'une entité englobent les politiques et procédures qui: i) ont trait à la tenue de registres reflétant, avec un degré raisonnable de détail, de précision et d'exactitude, les transactions et les dispositions relatives aux actifs de la société; ii) offrent un degré d'assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées autant que de besoin afin de permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement acceptés, et que les recettes et les dépenses de la société sont expressément effectuées conformément aux autorisations de la direction de l'entité; iii) offrent un degré d'assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection, en temps utile, de l'acquisition, de l'utilisation ou de la disposition non autorisées des actifs de la société susceptibles d'avoir des répercussions significatives sur les états financiers.

Compte tenu de ses limites intrinsèques, il est possible que les contrôles internes de l'information financière ne permettent pas de prévenir ou de déceler les déclarations erronées. Par ailleurs, les prévisions de toute évaluation de l'efficacité pour des périodes futures sont soumises au risque d'une inadéquation des contrôles du fait de la modification des conditions, ou d'une diminution du degré de respect des politiques ou procédures.

Opinion

À notre avis, l'évaluation de la direction selon laquelle le FIDA avait maintenu, au 31 décembre 2025, un système de contrôles internes de l'information financière efficace, a été réalisée, à tous égards importants, conformément aux critères établis dans le Cadre intégré de contrôle interne (2013) publié par le Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway.

Rome, le 13 mars 2026

PricewaterhouseCoopers S.p.A.

Scott Cunningham

(Associé)

États des contributions

Tableau 1
État récapitulatif des contributions
(en milliers d'USD)

	2025	2024
Reconstitutions		
Contributions initiales	1 017 370	1 017 370
Première reconstitution	1 016 564	1 016 564
Deuxième reconstitution	567 245	567 245
Troisième reconstitution	553 931	553 931
Quatrième reconstitution	361 436	361 436
Cinquième reconstitution	441 401	441 401
Sixième reconstitution	567 021	567 021
Septième reconstitution	654 640	654 640
Huitième reconstitution	963 550	963 550
Neuvième reconstitution	987 355	987 355
Dixième reconstitution	913 959	913 959
Onzième reconstitution	1 040 260	1 040 175
Douzième reconstitution	1 220 321	1 219 780
Treizième reconstitution	1 269 703	884 430
Total FIDA	11 574 756	11 188 857
Programme spécial pour l'Afrique (PSA)		
PSA phase I	288 868	288 868
PSA phase II	62 364	62 364
Total PSA	351 232	351 232
Contributions spéciales ^a	20 369	20 369
Total des contributions aux reconstitutions	11 946 357	11 560 458
Contributions complémentaires		
FBSA	80 002	80 002
Initiative PPTE	19 679	19 679
Contributions complémentaires ASAP	310 645	310 645
Contributions complémentaires non affectées – Dixième reconstitution	59 240	59 240
Contributions complémentaires non affectées – Onzième reconstitution	48 772	48 772
Autres contributions complémentaires	58 798	58 798
Total contributions complémentaires	577 136	577 136
Autres		
Contributions à l'Initiative PPTE n'entrant pas dans le cadre des contributions à la reconstitution des ressources	301 544	301 544
Contributions du FBSA n'entrant pas dans le cadre des contributions à la reconstitution des ressources	63 836	63 836
Contributions versées dans le cadre de l'apurement des arriérés de la Somalie	10 904	10 904
Contributions supplémentaires		
Autres fonds supplémentaires	2 889 126	2 538 480
ITAA	8 651	12 000
Cadres associés	77 060	73 759
FEM	300 477	226 927
Fonds fiduciaire pour le secteur privé	186 725	150 322
Programme pour la résilience du monde rural	120 382	116 835
Total contributions supplémentaires	3 582 421	3 118 323
Total contributions	16 482 198	15 632 201
Total des contributions réparti comme suit:		
Total des contributions aux reconstitutions (voir ci-dessus)	11 946 357	11 560 458
Moins provisions	(117 739)	(117 738)
Moins instruments de contribution conditionnels	(194 352)	(181 048)
Moins compensation au titre des dons en faveur des pays surendettés	(38 514)	(37 157)
Total des contributions aux reconstitutions	11 595 752	11 224 515

^a Y compris la contribution spéciale de l'Islande avant son admission et 20 millions d'USD provenant du Fonds de l'OPEP.

Tableau 2
Reconstitutions jusqu'à FIDA13: état des contributions des Membres ^a
 (Au 31 décembre 2025)
 (en milliers d'USD)

État membre	Reconstitutions jusqu'à FIDA12	FIDA13			
		Instruments déposés	Versements		
			En espèces	Billets à ordre	Total
Afghanistan	-	-	-	-	-
Albanie	60	-	-	-	-
Algérie	82 930	500	250	-	250
Allemagne	689 880	103 987	31 238	-	31 238
Angola	13 796	-	-	-	-
Argentine	32 400	2 500	833	-	833
Arménie	95	5	5	-	5
Australie ^b	37 247	-	-	-	-
Autriche	144 453	21 013	6 495	-	6 495
Azerbaïdjan	310	-	-	-	-
Bangladesh	10 106	2 000	667	-	667
Barbade	10	-	-	-	-
Belgique	149 694	3 804	3 804	-	3 804
Belize	205	-	-	-	-
Benin	782	-	-	-	-
Bhoutan	255	10	10	-	10
Bolivie (État plurinational de)	1 740	-	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	385	254	254	-	254
Botswana	1 010	135	45	-	45
Brésil	110 696	13 000	7 400	-	7 400
Burkina Faso	984	250	250	-	250
Burundi	180	-	-	-	-
Cambodge	2 415	-	-	-	-
Cameroun	5 424	600	600	-	600
Canada	550 510	184 970	54 740	-	54 740
Cabo Verde	92	35	35	-	35
Chili	860	-	-	-	-
Chine	334 668	88 200	28 672	-	28 672
Colombie	1 100	-	-	-	-
Comores	31	-	-	-	-
Congo	913	-	-	-	-
Costa Rica	-	102	102	-	102
Côte d'Ivoire	1 952	-	-	-	-
Cuba	106	-	-	-	-
Chypre	492	-	-	-	-
Danemark	152 614	22 113	22 113	-	22 113
Djibouti	37	100	100	-	100
Dominique	55	-	-	-	-
Equateur	1 601	210	210	-	210
Égypte	32 409	-	-	-	-
El Salvador	300	-	-	-	-
Érythrée	140	-	-	-	-
Estonie	59	21	21	-	21
Eswatini	378	40	40	-	40
Éthiopie	481	100	35	-	35
Fiji	469	-	-	-	-
Finlande	157 059	34 325	20 232	-	20 232
Iles Cook	5	-	-	-	-
République centrafricaine	13	-	-	-	-
République démocratique du Congo	2 570	1 000	1 000	-	1 000
République dominicaine	1 484	220	73	-	73

Tchad	391	100	100	-	100
Timor-Leste	100	-	-	-	-

État membre	Reconstitutions jusqu'à FIDA12	Instruments déposés	FIDA13		
			Versements		
			En espèces	Billets à ordre	Total
Afrique du Sud	2 413	-	-	-	-
Arabie saoudite	506 378	-	-	-	-
Émirats arabes unis	63 180	3 000	1 000	-	1 000
Espagne	107 818	12 380	12 380	-	12 380
États-Unis d'Amérique	1 193 174	-	-	-	-
Fédération de Russie	21 000	-	-	-	-
France	545 615	150 000	50 000	-	50 000
Gabon	4 337	-	-	-	-
Gambie (la)	170	-	-	-	-
Géorgie	80	30	30	-	30
Ghana	5 566	-	-	-	-
Grèce	4 391	93	93	-	93
Grenada	95	-	-	-	-
Guatemala	2 143	450	75	-	75
Guinée	754	-	-	-	-
Guinée-Bissau	45	50	50	-	50
Guyana	3 981	238	238	-	238
Haïti	417	300	300	-	300
Honduras	801	-	-	-	-
Hongrie	100	-	-	-	-
Îles Salomon	10	-	-	-	-
Inde	267 073	25 000	9 000	-	9 000
Indonésie	91 959	3 000	3 000	-	3 000
Iran (République islamique d') °	128 750	-	-	-	-
Iraq	56 599	-	-	-	-
Irlande	60 516	28 887	9 392	-	9 392
Islande	375	-	-	-	-
Israël	506	-	-	-	-
Italie	646 264	126 304	35 871	-	35 871
Jamaïque	326	-	-	-	-
Japon	639 095	38 821	-	38 821	38 821
Jordan	1 440	67	67	-	67
Kazakhstan	117	5	5	-	5
Kenya	7 690	2 000	2 000	-	2 000
Kiribati	26	-	-	-	-
Koweït	249 513	45 000	13 500	31 500	45 000
Kirghizistan	-	30	30	-	30
Liban	495	-	-	-	-
Lesotho	919	200	200	-	200
Liberia	181	-	-	-	-
Lituanie	-	52	52	-	52
Libye °	52 000	-	-	-	-
Luxembourg	16 697	5 150	1 627	-	1 627
Madagascar	976	110	110	-	110
Malawi	223	-	-	-	-
Malaysia	1 245	-	-	-	-
Maldives	151	-	-	-	-
Mali	920	-	-	-	-
Malte	55	-	-	-	-
Maroc	10 344	800	800	-	800
Mauritanie	334	100	100	-	100
Maurice	285	-	-	-	-

Mexico	51 464	-	-	-	-
Micronésie (États fédérés de)	4	-	-	-	-
Mongolie	225	-	-	-	-
Monténégro	12	74	74	-	74
État membre	Reconstitutions jusqu'à FIDA12	FIDA13			
		Instruments déposés	Versements		
			En espèces	Billets à ordre	Total
Mozambique	840	-	-	-	-
Myanmar	272	-	-	-	-
Namibie	360	-	-	-	-
Népal	494	75	75	-	75
Nouvelle-Zélande	20 587	2 626	1 763	-	1 763
Nicaragua	769	-	-	-	-
Niger	731	-	-	-	-
Nigeria	138 169	-	-	-	-
Norvège	407 664	96 208	31 966	-	31 966
Oman	350	-	-	-	-
Ouzbékistan	105	200	200	-	200
Pakistan	57 934	-	-	-	-
Panama	449	-	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	170	130	130	-	130
Paraguay	1 756	-	-	-	-
Pays-Bas	651 680	100 000	72 977	-	72 977
Pérou	2 745	375	375	-	375
Philippines	3 578	1 000	333	-	333
Pologne	-	1 000	1 000	-	1 000
Portugal	6 067	-	-	-	-
Qatar	39 980	4 000	2 000	-	2 000
Romania	350	-	-	-	-
Rwanda	521	300	300	-	300
Saint-Kitts-et-Nevis	20	-	-	-	-
Sainte-Lucie	22	-	-	-	-
Samoa	110	20	20	-	20
Sao Tomé-et-Principe	31	-	-	-	-
Sénégal	997	-	-	-	-
Seychelles	200	-	-	-	-
Sierra Leone	197	150	150	-	150
Somalie	20	15	15	-	15
Soudan du Sud	10	-	-	-	-
Sri Lanka	11 990	-	-	-	-
Soudan	1 860	-	-	-	-
Suède	484 963	63 367	18 872	44 495	63 367
Suisse	311 177	60 462	18 809	-	18 809
République arabe syrienne	1 817	-	-	-	-
République de Corée	59 699	14 100	4 700	-	4 700
République de Moldova	165	30	30	-	30
République démocratique populaire lao	571	-	-	-	-
République populaire démocratique de Corée °	800	-	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	926	200	200	-	200
Royaume-Uni	562 658	-	-	-	-
Tadjikistan	9	10	10	-	10
Thaïlande	2 400	300	300	-	300
Togo	267	-	-	-	-
Tonga	105	50	50	-	50
Tunisie	7 778	1 250	-	-	-
Türkiye	33 636	-	-	-	-
Ouganda	1 222	-	-	-	-

Uruguay	1 125	-	-	-	-
Venezuela (République bolivarienne du)	196 258	-	-	-	-

FIDA13					
État membre	Reconstitutions jusqu'à FIDA12	Instruments déposés	Versements		
			En espèces	Billets à ordre	Total
Viet Nam	4 503	900	300	-	300
Yémen	4 348	-	-	-	-
Yougoslavie	108	-	-	-	-
Zambie	1 294	1 000	1 000	-	1 000
Zimbabwe	3 003	200	200	-	200
Total des contributions au 31 décembre 2025	10 305 053	1 269 703	475 093	114 816	589 909
Pour 2024	10 304 427	884 430	99 902	19 359	119 261

^a Les montants sont exprimés en milliers de dollars des États-Unis. Les contributions de moins de 500 USD n'apparaissent donc pas dans l'appendice.

^b L'Australie n'est plus membre du FIDA depuis le 31 juillet 2007.

^c La note 7 fournit des précisions sur les provisions pour dépréciation des contributions.

Tableau 3
PSA: État des contributions
(Au 31 décembre 2025)

Donateur	Devise	Première phase		Deuxième phase		Total
		Instruments déposés		Instruments déposés		
		Montant	Équivalent en milliers d'USD	Montant	Équivalent en milliers d'USD	
Allemagne	EUR	14 827	17 360	-	-	17 360
Australie	AUD	500	389	-	-	389
Belgique	EUR	31 235	34 975	11 155	12 263	47 238
Danemark	DKK	120 000	18 673	-	-	18 673
Djibouti	USD	1	1	-	-	1
Espagne	USD	1 000	1 000	-	-	1 000
États-Unis d'Amérique	USD	10 000	10 000	10 000	10 000	20 000
Finlande	EUR	9 960	12 205	-	-	12 205
France	EUR	32 014	37 690	3 811	4 008	41 698
Grèce	USD	37	37	40	40	77
Guinée	USD	25	25	-	-	25
Irlande	EUR	380	418	253	289	707
Italie	EUR	15 493	23 254	5 132	6 785	30 039
Italie	USD	10 000	10 000	-	-	10 000
Japon	JPY	2 553 450	21 474	-	-	21 474
Koweït	USD	-	-	15 000	15 000	15 000
Luxembourg	EUR	247	266	-	-	266
Mauritanie	USD	25	25	-	-	25
Niger	EUR	15	18	-	-	18
Nigéria	USD	-	-	250	250	250
Norvège	NOK	138 000	19 759	-	-	19 759
Nouvelle-Zélande	NZD	500	252	-	-	252
Pays-Bas	EUR	15 882	16 174	8 848	9 533	25 707
Royaume-Uni	GBP	7 000	11 150	-	-	11 150
Suède	SEK	131 700	19 055	25 000	4 196	23 251
Suisse	CHF	25 000	17 049	-	-	17 049
Union européenne	EUR	15 000	17 619	-	-	17 619
31 décembre 2025			288 868		62 364	351 232
31 décembre 2024			288 868		62 364	351 232

Tableau 4
État des contributions reçues des États membres en 2025
 Au 31 décembre 2025
 (en milliers d'USD)

État membre	Instruments déposés ^{a, b}	Dépôt sous forme de billets à ordre ^b	Palements	
			En espèces	Encaissement de billets à ordre
FIDA1				
Iraq			2 500	
Total FIDA1	-	-	2 500	
FIDA11				
Mozambique			85	
Total FIDA11		-	85	
FIDA12				
Haiti			44	
2			-	10 095
Mozambique			100	
Viet Nam			400	
Total FIDA12			544	10 095
FIDA13				
Algérie			250	
Allemagne	30 177	-	31 238	
Autriche			6 495	
Bangladesh			667	
Belgique			2 446	
Bhoutan			10	
Botswana			45	
Brésil			5 719	
Burkina Faso			250	
Canada	109 539		26 888	
Chine			28 672	
Costa Rica			52	
Danemark			11 565	
Émirats arabes unis			1 000	
Espagne			6 957	
Eswatini			40	
Ethiopie	100		35	
Finlande	18 928		20 232	
France			50 000	
Guatemala	450		758	
Haiti			300	
Inde	25 000		9 000	
Indonésie			3 000	
Irlande			9 392	
Italie			35 871	
Japon		20 659	-	
Jordanie			67	
Kazakhstan			5	
Kenya			1 000	
Koweït	45 000	45 000	-	13 500
Lesotho			200	
Luxembourg	4 881		1 627	
Madagascar			110	
Moldavie			30	
Monténégro			39	
Népal			75	
Norvège	85 394		31 966	
Nouvelle-Zélande	2 626		1 763	
Pays-Bas (Royaume des)			24 329	
Pérou	375		375	
Philippines	1 000		333	
Qatar	4 000		2 000	
République de Corée			4 700	
République dominicaine			73	

Rwanda			300	
Samoa			20	
Sierra Leone			150	
Somalie			15	
Suède	54 451		-	18 870
Suisse			18 809	
Tadjikistan			10	
Tchad			100	
Viet Nam			300	
Zambie			1 000	
Zimbabwe			200	
Total FIDA13	300 593	151 087	309 424	64 408
Total général	300 593	151 087	312 553	74 503

^a Les instruments déposés comprennent également les équivalents comptabilisés au titre des versements en espèces ou des tirages sur billets à ordre lorsque ces paiements n'étaient pas assortis d'un instrument de contribution.

^b Les instruments et billets à ordre libellés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis dans cette monnaie à la date où ils sont déposés.

État des prêts

Tableau 1

État de l'encours des prêts souverains

(Aux 31 décembre 2025 et 2024)

(Montants exprimés en milliers)

Emprunteur ou garant	Prêts			Remboursements	Encours des prêts
	approuvés moins annulations	Fraction décaissée	Fraction non décaissée		
Prêts en USD					
Angola	159 102	43 533	115 569	10 391	33 142
Argentine	40 400	16 708	23 692	2 870	13 838
Bangladesh	301 903	183 068	118 835	28 260	154 808
Belize	8 000	5 020	2 980	2 133	2 887
Bénin	11 080	4 770	6 310	-	4 770
Bhoutan	27 129	9 394	17 735	-	9 394
Bolivie (État plurinational de)	23 600	9 117	14 483	-	9 117
Botswana	31 520	-	31 520	-	-
Brésil	31 520	-	31 520	-	-
Burkina Faso	18 969	18 969	-	-	18 969
Burundi	12 750	4 493	8 257	-	4 493
Cabo Verde	7 433	4 524	2 909	1 853	2 671
Cambodge	210 030	124 622	85 408	-	124 622
Cameroun	1 100	1 100	-	-	1 100
Chine	271 159	230 397	40 762	33 699	196 698
Colombie	50 000	-	50 000	-	-
Côte d'Ivoire	51 889	35 453	16 436	1 379	34 074
Djibouti	32 695	18 243	14 452	1 010	17 233
El Salvador	31 300	-	31 300	-	-
Équateur	44 831	8 820	36 011	81	8 739
Eswatini	22 520	9 410	13 110	1 790	7 620
Fiji	5 300	-	5 300	-	-
Gambie (la)	4 255	4 012	243	-	4 012
Ghana	99 000	41 477	57 523	190	41 287
Grenade	6 400	5 988	412	241	5 747
Guinée	36 950	25 568	11 382	-	25 568
Guinée-Bissau	13 877	10 901	2 976	-	10 901
Guyana	7 960	7 960	-	1 791	6 169
Haïti	3 500	3 500	-	3 281	219
Honduras	34 030	5 878	28 152	1 633	4 245
Îles Salomon	9 300	166	9 134	-	166
Inde	469 401	126 986	342 415	11 859	115 127
Indonésie	125 185	91 524	33 661	7 113	84 411
Iraq	15 730	4 500	11 230	1 600	2 900
Jordanie	8 400	8 282	118	2 520	5 762
Kenya	166 800	36 890	129 910	-	36 890
Lesotho	4 900	-	4 900	-	-
Liban	11 802	-	11 802	-	-
Libéria	72 643	36 001	36 642	-	36 001
Madagascar	61 000	15 210	45 790	-	15 210
Malawi	51 000	32 508	18 492	-	32 508
Maldives	3 285	2 624	661	-	2 624
Mali	10 155	9 191	964	-	9 191
Mauritanie	23 436	14 732	8 704	-	14 732
Mexique	45 492	32 110	13 382	3 168	28 942
Mongolie	10 327	-	10 327	-	-
Mozambique	17 000	12 834	4 166	-	12 834
Myanmar	8 984	2 750	6 234	-	2 750
Népal	92 209	31 089	61 120	10 675	20 414
Nicaragua	20 504	19 632	872	-	19 632
Niger	80 000	7 675	72 325	-	7 675
Nigéria	357 770	106 976	250 794	7 932	99 044
Ouganda	275 380	39 180	236 200	-	39 180
Ouzbékistan	130 200	72 045	58 155	9 240	62 805
Pakistan	194 100	172 848	21 252	4 563	168 285
Papouasie-Nouvelle-Guinée	43 565	20 659	22 906	4 463	16 196
Paraguay	5 884	5 884	-	2 162	3 722
Pérou	50 000	24 000	26 000	-	24 000
Philippines	70 519	44 612	25 907	6 819	37 793
République centrafricaine	8 050	4 202	3 848	-	4 202
République démocratique du Congo	73 340	23 228	50 112	-	23 228
République démocratique populaire lao	13 235	5 477	7 758	-	5 477
République dominicaine	23 987	8 937	15 050	1 113	7 824
République-Unie de Tanzanie	199 218	39 170	160 048	8 895	30 275

<i>Emprunteur ou garant</i>	<i>Prêts approuvés moins annulations</i>	<i>Fraction décaissée</i>	<i>Fraction non décaissée</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Encours des prêts</i>
Rwanda	82 370	3 737	78 633	-	3 737
Sierra Leone	40 200	32 974	7 226	-	32 974
Soudan du Sud	1 900	830	1 070	-	830
Sri Lanka	108 100	68 658	39 442	21 926	46 732
Tadjikistan	21 831	15 581	6 250	-	15 581
Togo	15 562	2 672	12 890	-	2 672
Tonga	900	900	-	-	900
Türkiye	7 832	7 832	-	-	7 832
Viet Nam	157 708	59 964	97 744	10 061	49 903
Zambie	23 379	13 657	9 722	991	12 666
Zimbabwe	72 840	8 284	64 556	-	8 284
Sous-total (en USD) ^a	5 016 006	2 121 759	2 894 247	209 965	1 911 794
Prêts en EUR					
Angola	10 961	10 961	-	-	10 961
Argentine	22 680	20 642	2 038	7 560	13 082
Bangladesh	71 850	71 850	-	1 188	70 662
Bénin	55 815	31 465	24 350	-	31 465
Bolivie (État plurinational de)	21 120	-	21 120	-	-
Bosnie-Herzégovine	36 707	21 145	15 562	4 492	16 653
Brésil	8 000	-	8 000	-	-
Burkina Faso	179 286	72 564	106 722	-	72 564
Cameroun	22 629	1 100	21 529	-	1 100
Chine	222 409	70 099	152 310	26 169	43 930
Comores	5 830	5 777	53	-	5 777
Congo	12 920	2 166	10 754	-	2 166
Costa Rica	19 210	-	19 210	-	-
Côte d'Ivoire	85 170	11 339	73 831	-	11 339
Cuba	24 100	11 850	12 250	1 453	10 397
Égypte	219 110	71 121	147 989	30 100	41 021
El Salvador	10 850	10 492	358	2 170	8 322
Équateur	1 569	1 569	-	131	1 438
Eswatini	6 832	6 832	-	3 049	3 783
Gabon	1 913	1 844	69	128	1 716
Géorgie	16 000	15 731	269	3 200	12 531
Guinée équatoriale	6 045	-	6 045	-	-
Indonésie	176 496	121 704	54 792	15 196	106 508
Jordanie	24 215	9 503	14 712	183	9 320
Kenya	100 351	78 273	22 078	578	77 695
Lesotho	32 890	10 487	22 403	74	10 413
Madagascar	89 050	5 027	84 023	-	5 027
Mali	72 933	30 999	41 934	-	30 999
Maroc	138 675	47 398	91 277	14 306	33 092
Mauritanie	5 000	3 586	1 414	-	3 586
Mexique	1 297	1 297	-	648	649
Monténégro	3 803	3 803	-	1 603	2 200
Niger	65 270	31 409	33 861	-	31 409
Pakistan	163 527	17 791	145 736	-	17 791
Paraguay	8 383	7 888	495	2 588	5 300
Philippines	134 473	39 489	94 984	20 630	18 859
République de Moldova	18 939	10 725	8 214	473	10 252
Rwanda	69 410	17 138	52 272	-	17 138
Sao Tomé-et-Principe	811	639	172	-	639
Sénégal	205 218	88 659	116 559	-	88 659
Soudan	11 300	2 475	8 825	-	2 475
Tchad	10 795	5 556	5 239	-	5 556
Togo	15 780	5 618	10 162	-	5 618
Tunisie	69 725	31 325	38 400	8 044	23 281
Türkiye	164 254	56 820	107 434	6 349	50 471
Sous-total (en EUR)	2 643 601	1 066 156	1 577 445	150 312	915 844
Équivalent en USD	3 104 778	1 252 147	1 852 630	176 534	1 075 613
Prêts en DTS ^a					
Albanie	34 462	34 462	-	19 916	14 546
Angola	24 240	24 240	-	10 912	13 328
Argentine	3 831	3 831	-	2 938	893
Arménie	60 941	60 941	-	27 586	33 355
Azerbaïdjan	43 931	43 931	-	18 566	25 365
Bangladesh	505 641	446 963	58 678	178 842	268 121
Belize	1 847	1 847	-	1 732	115
Bénin	94 086	93 295	791	45 653	47 642
Bhoutan	38 492	38 491	1	17 566	20 925
Bolivie (État plurinational de)	72 492	72 490	2	37 601	34 889
Bosnie-Herzégovine	45 686	45 686	-	23 959	21 727

<i>Emprunteur ou garant</i>	<i>Prêts approuvés moins</i>	<i>Fraction</i>	<i>Fraction non</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Encours des prêts</i>
	<i>annulations</i>	<i>décaissée</i>	<i>décaissée</i>		
Botswana	842	842	-	708	134
Brésil	91 022	91 022	-	54 029	36 993
Burkina Faso	83 838	83 838	-	39 555	44 283
Burundi	40 859	40 859	-	25 161	15 698
Cabo Verde	24 691	24 405	286	8 188	16 217
Cambodge	74 760	62 360	12 400	15 839	46 521
Cameroun	118 884	109 905	8 979	22 562	87 343
Chine	515 741	515 741	-	309 417	206 324
Colombie	32 013	32 013	-	22 829	9 184
Comores	5 292	5 291	1	2 868	2 423
Congo	21 957	21 957	-	5 676	16 281
Côte d'Ivoire	21 117	21 117	-	9 706	11 411
Cuba	6 840	6 840	-	2 740	4 100
Djibouti	7 146	7 146	-	2 654	4 492
Dominique	1 146	1 146	-	1 006	140
Égypte	176 172	176 172	-	116 764	59 408
El Salvador	45 265	45 265	-	30 640	14 625
Équateur	25 487	25 487	-	15 349	10 138
Érythrée	29 142	26 029	3 113	11 702	14 327
Eswatini	3 473	3 473	-	2 814	659
Éthiopie	416 436	416 415	21	91 911	324 504
Gabon	3 529	3 529	-	3 322	207
Gambie (la)	34 187	34 187	-	17 350	16 837
Géorgie	30 370	30 370	-	13 789	16 581
Ghana	181 820	181 818	2	60 613	121 205
Grenade	1 632	1 632	-	1 231	401
Guatemala	7 398	7 398	-	7 365	33
Guinée	64 160	64 160	-	39 130	25 030
Guinée équatoriale	2 102	2 102	-	2 011	91
Guinée-Bissau	8 487	8 487	-	4 284	4 203
Guyana	8 522	8 522	-	4 736	3 786
Haïti	58 463	58 463	-	34 839	23 624
Honduras	85 463	85 463	-	43 181	42 282
Îles Salomon	4 069	4 069	-	1 930	2 139
Inde	589 663	588 622	1 041	293 588	295 034
Indonésie ^b	155 017	155 017	-	79 370	75 647
Jordanie	7 314	7 309	5	3 421	3 888
Kenya	173 090	173 090	-	41 339	131 751
Kirghizistan	42 352	26 997	15 355	5 507	21 490
Lesotho	30 124	30 124	-	13 738	16 386
Liban	2 406	2 406	-	1 795	611
Libéria	27 057	27 057	-	4 472	22 585
Macédoine du Nord	11 721	11 721	-	6 695	5 026
Madagascar ^b	197 033	195 131	1 902	55 445	139 686
Malawi ^b	168 624	147 474	21 150	44 899	102 575
Maldives	10 793	10 793	-	5 646	5 147
Mali	137 934	137 869	65	54 197	83 672
Maroc	43 513	43 513	-	32 924	10 589
Maurice	1 205	1 205	-	1 162	43
Mauritanie	49 545	49 545	-	24 748	24 797
Mexique	13 827	13 827	-	7 223	6 604
Mongolie	27 169	27 105	63	8 750	18 355
Mozambique	143 311	143 311	-	59 558	83 753
Myanmar	51 656	14 754	36 902	-	14 754
Népal	160 572	101 441	59 131	50 115	51 326
Nicaragua	49 474	49 474	-	20 830	28 644
Niger	90 916	89 847	1 069	22 007	67 840
Nigéria	206 539	206 517	23	50 532	155 985
Ouganda	322 096	281 938	40 158	90 066	191 872
Ouzbékistan	21 163	21 163	-	5 307	15 856
Pakistan	324 733	307 166	17 567	118 789	188 377
Papouasie-Nouvelle-Guinée	23 186	23 186	-	6 303	16 883
Paraguay	16 298	16 298	-	7 996	8 302
Pérou	45 207	45 207	-	22 339	22 868
Philippines	80 478	80 478	-	41 577	38 901
République arabe syrienne	15 220	128 641	-	64 515	64 126
République centrafricaine	26 215	26 215	-	16 553	9 662
République de Moldova	55 612	55 612	-	14 926	40 686
République démocratique du Congo	50 370	50 369	1	22 680	27 689
République démocratique populaire lao	77 625	65 422	12 203	27 165	38 257
République dominicaine	17 902	17 902	-	12 411	5 491
République populaire démocratique de Corée	50 496	50 496	-	10 539	39 957

<i>Emprunteur ou garant</i>	<i>Prêts approuvés moins annulations</i>	<i>Fraction décaissée</i>	<i>Fraction non décaissée</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Encours des prêts</i>
République-Unie de Tanzanie	225 249	225 249	-	80 849	144 400
Rwanda ^b	194 097	187 419	6 678	48 839	138 580
Samoa	1 908	1 908	-	1 341	567
Sao Tomé-et-Principe	13 747	13 747	-	7 910	5 837
Sénégal	109 317	109 317	-	38 112	71 205
Seychelles	1 875	1 875	-	1 443	432
Sierra Leone	45 736	45 736	-	22 132	23 604
Somalie ^b	13 250	13 250	-	12 013	1 237
Soudan	128 641	128 641	-	64 515	64 126
Sri Lanka	156 845	156 845	-	68 022	88 823
Tadjikistan	6 200	6 200	-	-	6 200
Tchad	18 138	18 138	-	6 803	11 335
Togo	22 212	22 212	-	13 135	9 077
Tonga	5 927	5 909	18	3 157	2 752
Tunisie	22 373	22 373	-	11 478	10 895
Türkiye	29 371	29 371	-	20 639	8 732
Uruguay	2 081	2 081	-	1 107	974
Venezuela (République bolivarienne du)	10 450	10 450	-	8 846	1 604
Viet Nam	216 206	216 206	-	64 380	151 826
Yémen	138 389	138 389	-	48 917	89 472
Zambie	128 820	128 820	-	52 437	76 383
Zimbabwe	8 818	8 818	-	5 481	3 337
Sous-total (en DTS)	8 175 080	7 876 314	298 766	3 284 770	4 591 544
Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie ^c	2 513	2 513	-	1 513	1 000
Total en DTS	8 177 593	7 878 827	298 766	3 286 283	4 592 544
Équivalent en USD	11 196 814	10 787 742	409 072	4 499 600	6 288 141
Total encours des prêts au 31 décembre 2025 (en USD)	19 317 597	14 161 647	5 155 950	4 886 100	9 275 547
Autres sommes à recevoir					37 358
Total des montants à recevoir au titre des prêts au 31 décembre 2025 (en USD)					9 312 904
Total encours des prêts au 31 décembre 2023 (en USD)⁴	17 661 523	12 786 557	4 874 966	4 248 133	8 538 424
Autres sommes à recevoir					36 800
Total des montants à recevoir au titre des prêts au 31 décembre 2024 (en USD)					8 575 224

^a Les prêts libellés en droit de tirage spécial, et leur montant cumulé sont convertis dans le bilan. Au 31 décembre 2025, le taux de conversion USD/DTS utilisé pour le calcul était de 1,3692. Les prêts libellés en euro ont été évalués au taux de 0,851 EUR pour 1 USD au 31 décembre 2025.

^b Les remboursements incluent la contribution de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Italie, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède à des prêts particuliers consentis à ces pays, ce qui s'est traduit par des remboursements partiels anticipés et par une augmentation correspondante des ressources disponibles pour engagement.

^c Le montant du prêt accordé au Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie est inclus dans le total ci-dessus. Voir note 2 g) ii).

Tableau 2

État récapitulatif des prêts approuvés en valeur nominale par année

(Au 31 décembre 2025)

Prêts approuvés en milliers de la monnaie de libellé						Valeur en milliers d'USD				
Année		Au 1 ^{er} janvier 2025	En vigueur/ (réductions/ annulations) 2025	Prêts entièrement remboursés	Au 31 décembre 2025	Au 1 ^{er} janvier 2025	En vigueur/ (réductions/ annulations) 2025	Prêts entièrement remboursés	Variation du taux de change DTS/USD	Au 31 décembre 2025
1978	USD	68 530	-	-	68 530	68 530	-	-	-	68 530
2016	USD	162 269	(2 435)	-	159 834	162 269	(2 435)	-	-	159 834
2017	USD	597 043	(9 624)	-	587 419	597 043	(9 624)	-	-	587 419
2018	USD	653 189	(21 602)	-	631 587	653 189	(21 602)	-	-	631 587
2019	USD	384 410	(114)	-	384 296	384 410	(114)	-	-	384 296
2020	USD	393 971	-	-	393 971	393 971	-	-	-	393 971
2021	USD	416 738	(38 321)	-	378 417	416 738	(38 321)	-	-	378 417
2022	USD	663 399	(5)	-	663 394	663 399	(5)	-	-	663 394
2023	USD	91 726	-	-	91 726	91 726	-	-	-	91 726
2024	USD	1 084 582	-	-	1 084 582	1 084 582	-	-	-	1 084 582
2025	USD	-	582 250	-	582 250	-	582 250	-	-	582 250
1979	DTS	201 485	-	-	201 485	262 298	-	-	13 576	275 874
1980	DTS	176 647	-	-	176 647	229 965	-	-	11 902	241 867
1981	DTS	182 246	-	-	182 246	237 254	-	-	12 279	249 533
1982	DTS	103 109	-	-	103 109	134 231	-	-	6 947	141 178
1983	DTS	132 091	-	-	132 091	171 959	-	-	8 900	180 859
1984	DTS	128 257	-	-	128 257	166 969	-	-	8 642	175 611
1985	DTS	59 522	-	(1 650)	57 872	77 487	-	(2 148)	3 899	79 238
1986	DTS	23 663	-	-	23 663	30 805	-	-	1 594	32 399
1987	DTS	60 074	-	-	60 074	78 207	-	-	4 047	82 254
1988	DTS	52 100	-	-	52 100	67 826	-	-	3 510	71 336
1989	DTS	86 206	-	-	86 206	112 225	-	-	5 808	118 033
1990	DTS	40 064	-	(2 042)	38 022	52 156	-	(2 657)	2 562	52 061
1991	DTS	98 025	-	-	98 025	127 612	-	-	6 605	134 217
1992	DTS	79 888	-	-	79 888	104 000	-	-	5 383	109 383
1993	DTS	122 240	-	-	122 240	159 136	-	-	8 236	167 372
1994	DTS	122 598	-	-	122 598	159 601	-	-	8 260	167 861
1995	DTS	149 100	-	-	149 100	194 102	-	-	10 046	204 148
1996	DTS	178 369	-	-	178 369	232 206	-	-	12 018	244 224
1997	DTS	219 073	-	-	219 073	285 196	-	-	14 760	299 956
1998	DTS	203 208	-	-	203 208	264 542	-	-	13 692	278 234
1999	DTS	240 196	-	-	240 196	312 696	-	-	16 184	328 880
2000	DTS	237 216	-	-	237 216	308 815	-	-	15 983	324 798
2001	DTS	234 079	-	-	234 079	304 731	-	-	15 772	320 503
2002	DTS	190 303	-	-	190 303	247 741	-	-	12 822	260 563
2003	DTS	208 536	-	-	208 536	271 478	-	-	14 051	285 529
2004	DTS	234 225	-	(15 070)	219 155	304 921	-	(19 619)	14 766	300 068
2005	DTS	278 369	-	-	278 369	362 389	-	-	18 755	381 144
2006	DTS	263 200	-	-	263 200	342 641	-	-	17 734	360 375
2007	DTS	254 994	-	-	254 994	331 959	-	-	17 181	349 140
2008	DTS	250 829	-	-	250 829	326 536	-	-	16 900	343 436
2009	DTS	253 915	-	-	253 915	330 554	-	-	17 108	347 662
2010	DTS	390 931	(215)	-	390 716	508 925	(279)	-	26 325	534 971
2011	DTS	443 360	(61)	-	443 299	577 179	(80)	-	29 868	606 967
2012	DTS	374 853	(2 866)	-	371 987	487 994	(3 731)	-	25 064	509 327
2013	DTS	316 347	(2 751)	-	313 596	411 830	(3 581)	-	21 129	429 378
2014	DTS	301 431	(9 525)	-	291 906	392 411	(12 400)	-	19 668	399 679
2015	DTS	415 496	(2 848)	-	412 648	540 904	(3 708)	-	27 804	565 000
2016	DTS	172 544	(665)	-	171 879	224 623	(866)	-	11 581	235 338
2017	DTS	204 729	(370)	-	204 359	266 522	(482)	-	13 770	279 810
2018	DTS	26 088	-	-	26 088	33 962	-	-	1 757	35 719
2019	DTS	244 788	(4)	-	244 784	318 672	(5)	-	16 493	335 160
2020	DTS	61 907	(1)	-	61 906	80 592	(1)	-	4 171	84 762
2021	DTS	15 300	-	-	15 300	19 918	-	-	1 031	20 949
2022	DTS	21 050	-	-	21 050	27 404	-	-	1 418	28 822
2023	DTS	31 949	-	-	31 949	41 593	-	-	2 153	43 746
2024	DTS	53 400	-	-	53 400	69 518	-	-	3 598	73 116
2025	DTS	-	77 661	-	77 661	-	106 334	-	-	106 334
2014	EUR	82 055	-	-	82 055	84 968	-	-	11 401	96 369
2015	EUR	178 753	(7 273)	-	171 480	185 099	(7 531)	-	23 827	201 395
2016	EUR	95 790	-	-	95 790	99 190	-	-	13 311	112 501
2017	EUR	92 153	-	-	92 153	95 424	-	-	12 805	108 229
2018	EUR	106 221	-	-	106 221	109 992	-	-	14 759	124 751
2019	EUR	483 632	-	-	483 632	500 801	-	-	67 200	568 001
2020	EUR	152 306	(159)	-	152 147	157 713	(165)	-	21 141	178 689
2021	EUR	179 061	-	-	179 061	185 418	-	-	24 880	210 298
2022	EUR	216 632	(47 636)	-	168 996	224 323	(49 327)	-	23 481	198 477
2023	EUR	196 274	-	-	196 274	203 241	-	-	27 274	230 515
2024	EUR	681 035	-	-	681 035	705 212	-	-	94 630	799 842
2025	EUR	-	234 757	-	234 757	-	275 711	-	-	275 711

Total USD	4 515 857	510 149	-	5 026 006	4 515 857	510 149	-	-	5 026 006
Total DTS	8 138 000	58 355	(18 762)	8 177 593	10 594 285	81 201	(24 424)	545 752	11 196 814
Total EUR	2 463 912	179 689	-	2 643 601	2 551 381	218 688	-	334 708	3 104 778
Total*					17 661 523	810 038	(24 424)	880 460	19 327 597

* Le total prend en compte 10,0 millions d'USD au titre d'un prêt non-souverain du FIDA pour lequel les conditions de décaissements ne sont pas encore réunies.

Tableau 3

Structure des échéances de l'encours des prêts en valeur nominale

(Aux 31 décembre 2025 et 2024)

(en milliers d'USD)

<i>Échéance</i>	<i>2025</i>	<i>2024</i>
Moins de 1 an	629 896	550 157
1-2 ans	525 299	469 483
2-3 ans	556 906	502 582
3-4 ans	555 406	523 214
4-5 ans	556 205	509 040
5-10 ans	2 459 443	2 296 223
10-15 ans	1 770 651	1 588 710
15-20 ans	1 126 010	1 045 214
20-25 ans	694 512	674 083
Plus de 25 ans	401 220	379 718
Total	9 275 548	8 538 424

Tableau 4

État récapitulatif de l'encours des prêts en valeur nominale, selon les conditions de prêt

(Aux 31 décembre 2025 et 2024)

(en milliers d'USD)

<i>Conditions de prêt</i>	<i>2025</i>	<i>2024</i>
Conditions extrêmement concessionnelles	74 700	26 390
Conditions particulièrement concessionnelles	6 814 081	6 432 506
Conditions durcies	22 486	25 199
Conditions intermédiaires	102 759	116 381
Conditions ordinaires	1 347 828	1 167 259
Conditions mixtes	913 694	770 689
Total	9 275 548	8 538 424

Tableau 5

Structure de décaissement des prêts non décaissés en valeur nominale

(Projetés aux 31 décembre 2025 et 2024)

(en milliers d'USD)

<i>Décaissements</i>	<i>2025</i>	<i>2024</i>
Moins de 1 an	821 927	906 433
1-3 ans	1 974 540	1 790 122
3-5 ans	1 372 800	1 256 516
5-10 ans	996 683	921 895
Total*	5 165 950	4 874 966

*Le total pour 2025 prend en compte 10,0 millions d'USD au titre d'un prêt non-souverain du FIDA pour lequel les conditions de décaissements ne sont pas encore réunies.

Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification (PSA)

Tableau 1

État des prêts en valeur nominale

(Aux 31 décembre 2025 et 2024)

<i>Emprunteur ou garant</i>	<i>Prêts approuvés moins annulations</i>	<i>Fraction décaissée</i>	<i>Fraction non décaissée</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Encours des prêts</i>
Prêts en DTS (exprimés en milliers)					
Angola	2 714	2 714	-	1 804	910
Burkina Faso	10 546	10 546	-	7 382	3 164
Burundi	4 494	4 494	-	2 482	2 013
Cabo Verde	2 183	2 183	-	1 383	800
Comores	2 289	2 289	-	6 240	3 377
Djibouti	114	114	-	1 603	686
Éthiopie	6 660	6 660	-	74	40
Gambie	2 638	2 638	-	4 584	2 077
Ghana	22 321	22 321	-	1 715	923
Guinée	10 762	10 762	-	14 034	8 287
Guinée-Bissau	2 126	2 126	-	7 264	3 498
Kenya	12 241	12 241	-	1 542	585
Lesotho	7 481	7 481	-	7 308	4 933
Madagascar	1 098	1 098	-	4 765	2 716
Malawi	5 777	5 777	-	750	348
Mali	10 193	10 193	-	3 178	2 599
Mauritanie	19 020	19 020	-	7 063	3 131
Mozambique	8 291	8 291	-	13 063	5 957
Niger	11 119	11 119	-	5 804	2 487
Ouganda	8 124	8 124	-	7 598	3 521
République-Unie de Tanzanie	6 789	6 789	-	14 883	8 351
Sénégal	23 234	23 234	-	866	640
Sierra Leone	1 505	1 505	-	14 805	11 207
Soudan	26 012	26 012	-	5 687	2 437
Tchad	9 617	9 617	-	4 413	2 376
Zambie	8 607	8 607	-	5 974	2 632
Total	225 958	225 958	-	146 263	79 695
Total de l'encours des prêts au 31 décembre 2025 (équivalent en USD)	309 383	309 383	-	200 264	109 119
Autres sommes à recevoir					333
Total des montants à recevoir au titre des prêts au 31 décembre 2025 (en USD)					109 452
Total de l'encours des prêts au 31 décembre 2024 (en USD)	294 158	294 158	-	183 885	110 273
Autres sommes à recevoir					672
Total des montants à recevoir au titre des prêts au 31 décembre 2024 (en USD)					110 945

Tableau 2

État récapitulatif des prêts approuvés en valeur nominale par année

(Au 31 décembre 2025)

Année		Prêts approuvés (en milliers de DTS)			Valeur en milliers d'USD			
		Au 1 ^{er} janvier 2025	Prêts annulés	Au 31 décembre 2025	Au 1 ^{er} janvier 2025	Prêts annulés	Variation du taux de change DTS/USD	Au 31 décembre 2025
1986	DTS	24 902	-	24 902	32 418	-	1 678	34 096
1987	DTS	41 292	-	41 292	53 755	-	2 782	56 537
1988	DTS	34 770	-	34 770	45 265	-	2 342	47 607
1989	DTS	25 756	-	25 756	33 530	-	1 735	35 265
1990	DTS	17 370	-	17 370	22 612	-	1 171	23 783
1991	DTS	18 246	-	18 246	23 753	-	1 230	24 983
1992	DTS	6 952	-	6 952	9 050	-	469	9 519
1993	DTS	34 268	-	34 268	44 611	-	2 309	46 920
1994	DTS	16 320	-	16 320	21 246	-	1 099	22 345
1995	DTS	6 082	-	6 082	7 917	-	411	8 328
Total	DTS	225 958	-	225 958	294 157	-	15 226	309 383

Tableau 3

Structure des échéances de l'encours des prêts par période

(Aux 31 décembre 2025 et 2024)

(en milliers d'USD)

Échéance	2025	2024
Moins de 1 an	11 193	9 604
1-2 ans	7 954	7 563
2-3 ans	7 954	7 563
3-4 ans	7 954	7 563
4-5 ans	7 954	7 563
5-10 ans	38 698	37 526
10-15 ans	23 128	26 345
15-20 ans	4 284	6 546
20-25 ans	-	-
Total	109 119	110 273

Tableau 4

État récapitulatif de l'encours des prêts, selon les conditions de prêt

(Aux 31 décembre 2025 et 2024)

(en milliers d'USD)

Conditions de prêt	2025	2024
Conditions particulièrement concessionnelles	109 119	110 273
Total	109 119	110 273

Synthèse des soldes des prêts du FIDA et du PSA

Prêts souverains du FIDA	En milliers d'USD	
	2025	2024
Prêts approuvés	19 317 597	17 661 523
Solde non décaissé	(5 155 950)	(4 874 966)
Remboursements	(4 886 100)	(4 248 133)
	9 275 547	8 538 424
Intérêts/principal à recevoir	37 358	36 800
Encours des prêts	9 312 905	8 575 224

Prêts non souverains du FIDA	En milliers d'USD	
	2025	2024
Prêts approuvés	10 000	-
Solde non décaissé	(10 000)	-
Encours des prêts	-	-

PSA	En milliers d'USD	
	2025	2024
Prêts approuvés	309 383	294 158
Solde non décaissé	-	-
Remboursements	(200 264)	(183 885)
	109 119	110 273
Intérêts/principal à recevoir	333	672
Encours des prêts	109 452	110 945

FIDA et PSA Souverains et non souverains	En milliers d'USD	
	2025	2024
Prêts approuvés	19 636 980	17 955 681
Solde non décaissé	(5 165 950)	(4 874 966)
Remboursements	(5 086 364)	(4 432 018)
	9 384 666	8 648 697
Intérêts/principal à recevoir	37 691	37 472
Encours des prêts	9 422 357	8 686 169

État des dons

(en milliers d'USD)

	<i>Non décaissés au 1^{er} janvier 2025</i>	<i>Variations en 2025</i>			<i>Taux de change</i>	<i>Non décaissés au 31 décembre 2025</i>
		<i>Décaissables</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Annulations</i>		
Dons 2025	37 913	16 996	(15 115)	(6 305)	1 272	34 762
Dons 2024	49 039	12 069	(21 673)	(839)	(683)	37 913

Dons accordés aux pays surendettés

(en milliers d'USD)

<i>Emprunteur ou garant</i>	<i>Non décaissés au 1^{er} janvier 2025</i>	<i>En vigueur/ (annulations) en 2025</i>	<i>Décaissements en 2025</i>	<i>Non décaissés au 31 décembre 2025</i>
Projets – en EUR				
Bénin	6 211	-	(2 041)	4 170
Comores	805	9 310	(1 398)	8 717
Madagascar	1 360	-	728	2 088
Mali	4 018	-	(1 103)	2 915
Niger	17 267	-	(3 638)	13 629
Sao Tomé-et-Principe	3 320	500	(2 687)	1 133
Soudan	41 344	(6 045)	(618)	34 681
Tchad	25 857	33 690	(3 330)	56 217
Togo	4 712	-	(2 858)	1 854
Sous-total en EUR	104 894	37 455	(16 945)	125 404
Sous-total en EUR (Équivalent en USD)	123 195	43 990	(19 903)	147 282
Projets en USD				
Afghanistan	32 211	-	-	32 211
Bhoutan	517	-	(517)	-
Burkina Faso	2	(4)	2	-
Burundi	61 090	(9)	(9 272)	51 809
Érythrée	-	15 396	(348)	15 048
Éthiopie	69 616	69 243	(16 537)	122 322
Gambie (la)	11 930	18 910	(20 752)	10 088
Guinée	8 594	-	(4 366)	4 228
Guinée-Bissau	8 546	(9)	(4 300)	4 237
Haïti	11 118	23 672	(3 879)	30 911
Kiribati	10	(10)	-	-
Libéria	5 380	-	(2 144)	3 236
Madagascar	19 072	-	(979)	18 093
Malawi	16 246	-	(5 623)	10 623
Maldives	239	-	(234)	5
Mauritanie	150	-	-	150
Mozambique	91 736	(11 000)	(30 712)	50 024
République centrafricaine	28 425	-	-	28 425
République démocratique du Congo	5 560	-	-	5 560
Samoa	2 471	-	(1 200)	1 271
Sierra Leone	14 859	30 000	(6 665)	38 194
Somalie	10 021	-	(668)	9 353
Soudan du Sud	3 749	-	(352)	3 397
Tadjikistan	27 197	(378)	(5 668)	21 151
Tonga	1 338	-	(1 209)	129
Sous-total en USD	430 077	145 811	(115 423)	460 465
Projets en DTS				
Afghanistan	24 097	(24 097)	-	-
Burkina Faso	15	(15)	-	-
Burundi	7 259	-	(4 675)	2 584
Comores	1	-	-	1
Érythrée	13 266	-	(3 654)	9 612
Éthiopie	5 632	-	-	5 632
Kirghizistan	1 939	(2 177)	238	-
Kiribati	10	(10)	-	-
Madagascar	522	(35)	10	497
Malawi	10 508	(169)	(2 385)	7 954
Mali	24	-	-	24
Mauritanie	2 574	-	(528)	2 046
Népal	1	-	1	2
Niger	1 512	-	(415)	1 097
République démocratique du Congo	1 334	(182)	(1 146)	6
Soudan	58	(58)	-	-
Togo	(2 371)	-	-	(2 371)
Tonga	95	-	(77)	18

Yémen	24 279	-	-	24 279
Zimbabwe	4	-	-	4
Sous-total en DTS	95 501	(29 114)	(12 631)	53 756
Sous-total en DTS (équivalent en USD)	130 763	(39 866)	(17 294)	73 603
Total des projets 2025 (équivalent en USD)	684 035	149 935	(152 620)	681 350
Variations de change			1 254	
Total des décaissements pour 2025			(151 366)	
Total des projets 2024 (équivalent en USD)	681 456	152 165	(170 595)	663 026

État récapitulatif des engagements au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)

Au 31 décembre 2025
(en milliers d'USD)

Pays au point d'achèvement	Allègements consentis au 31 décembre 2025		Allègements futurs approuvés par le Conseil d'administration			Total des allègements de dette
	Principal	Intérêts	À la charge du FIDA		À la charge de	
			Principal	Intérêts	Banque mondiale	
Bénin	4 568	1 643	-	-	-	6 211
Bolivie (État plurinational de)	5 900	1 890	-	-	-	7 790
Burkina Faso	6 769	2 668	-	-	-	9 437
Burundi	15 491	3 251	-	-	-	18 742
Cameroun	3 074	727	-	-	-	3 801
Comores	2 429	372	24	2	27	2 854
Congo	-	99	-	-	-	99
Côte d'Ivoire	1 814	326	-	-	-	2 140
Éthiopie	20 569	5 905	-	-	-	26 474
Gambie	2 508	619	-	-	-	3 127
Ghana	15 585	5 003	-	-	-	20 588
Guinée	11 202	2 167	-	-	-	13 369
Guinée-Bissau	4 959	1 243	434	21	189	6 846
Guyana	1 526	299	-	-	-	1 825
Haïti	1 946	635	-	-	-	2 581
Honduras	1 077	767	-	-	-	1 844
Libéria	9 437	6 289	30	2	27	15 785
Madagascar	7 810	2 096	-	-	-	9 906
Malawi	20 371	4 445	-	-	-	24 816
Mali	6 211	2 431	-	-	-	8 642
Mauritanie	8 484	2 601	-	-	-	11 085
Mozambique	12 521	3 905	-	-	-	16 426
Nicaragua	7 259	943	-	-	-	8 202
Niger	11 016	2 813	-	-	-	13 829
Ouganda	12 449	4 655	-	-	-	17 104
République centrafricaine	9 563	2 935	-	-	-	12 498
République démocratique du Congo	12 550	3 235	843	40	532	17 200
République-Unie de Tanzanie	12 691	4 293	-	-	-	16 984
Rwanda	16 786	5 210	-	-	-	21 996
Sao Tomé-et-Principe	2 692	601	28	4	22	3 347
Sénégal	2 247	882	-	-	-	3 129
Sierra Leone	10 956	2 352	-	-	-	13 308
Somalie ^a	13 086	740	-	-	-	13 826
Tchad	2 708	477	-	-	-	3 185
Togo	2 008	759	-	-	-	2 767
Zambie	19 169	4 920	-	-	-	24 089
Pays au point de décision						
Soudan	0	0	66 072	6 288	0	72 360
DTS	299 431	84 196	67 431	6 357	797	458 212
Total équivalent en USD	409 983	115 282	92 327	8 704	1 091	627 387
Au 31 décembre 2024						
DTS	298 348	84 107	67 785	6 389	1 091	457 720
Total équivalent en USD	388 398	109 493	88 244	8 318	1 421	595 978

^a La Somalie ayant atteint le point d'achèvement en décembre 2023, les mesures ont été complètement mises en œuvre durant l'exercice 2024.

État récapitulatif des contributions liées à l'Initiative pour l'allègement de la dette d'Haïti

(Aux 31 décembre 2025 et 2024)

	<i>En milliers d'USD</i>	<i>En milliers de DTS</i>
2025		
Contributions des États membres		
Allemagne	2 308	1 480
Autriche	685	438
Belgique	776	509
Canada	3 500	2 303
Danemark	513	339
États-Unis d'Amérique	8 000	5 217
France	1 700	1 080
Japon	2 788	1 743
Luxembourg	280	178
Maurice	5	3
Norvège	1 626	1 066
Royaume-Uni	2 700	1 717
Suède	1 718	1 115
Suisse	962	637
Sous-total	27 561	17 825
Intérêts perçus	1 572	
Allègements de dette accordés	(29 133)	
Total compte administratif États membres 2024	-	
FIDA		
Contribution du FIDA	15 200	
Intérêts perçus	2 872	
Allègements de dette accordés	(3 879)	
Total compte administratif FIDA	14 192	
Total général	14 192	
Variations de change	(7 057)	
Total des liquidités et placements 2025	7 135	
2024		
Total des liquidités et placements	9 587	

Analyse des dépenses d'exploitation (FIDA seulement)

(Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024)

Ventilation des dépenses d'exploitation du FIDA par source budgétaire principale (en milliers d'USD)

<i>Décaissement</i>	<i>Dépenses administratives ^a</i>	<i>Commissions de service ^b</i>	<i>Mécanisme du FIDA pour l'action climatique</i>	<i>Autres sources ^c</i>	<i>Total</i>
Traitements et indemnités du personnel	128 358	7 068	643	114	136 183
Dépenses administratives courantes	32 866	1 354	9	1 718	35 947
Frais de consultants et dépenses non liées au personnel	43 407	4 547	111	1 617	49 682
Frais financiers directs (banques et placements)				6 540	6 540
Total 2025	204 631	12 969	763	9 989	228 352
Total 2024	188 309	10 305	1 428	6 634	206 676

^a Il s'agit du budget ordinaire du FIDA, du budget du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, y compris les montants reportés et les dépenses relatives à l'AMACS.

^b Y compris les postes financés par les commissions de service.

^c Y compris les charges directes imputées sur le produit des placements; le budget d'investissement axé sur les capacités du FIDA; les dépenses remboursables par le Gouvernement italien. Par suite de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16, les dépenses remboursables au titre du siège sont présentées en tant que diminution des dettes au titre des loyers.

Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres

Tableau 1
(en milliers d'USD)

<i>État membre</i>	<i>Monnaie locale</i>	<i>Monnaie de libellé de la contribution</i>	<i>Contre-valeur en USD de la contribution reçue</i>
Allemagne	EUR	27 394	33 025
Canada	CAD	6 000	4 538
Pays-Bas	EUR	6 000	7 077
Suède	SEK	50 000	5 734
Suisse	CHF	2 000	2 261
Total			52 635
FIDA			40 000
Total au 31 décembre 2025			92 635
Total au 31 décembre 2024			92 635

Tableau 2
État récapitulatif des dons du Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres
(en milliers d'USD)

<i>Pays/entité</i>	<i>Dons approuvés moins annulations ^a</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Dons non décaissés</i>
Afghanistan	1 884	1 884	
Afrique du Sud	331	331	-
Agricord	401	401	-
Agriterra	2 300	2 300	-
Angola	1 363	1 363	-
Bangladesh	2 007	2 007	-
Bénin	956	956	
Burkina Faso	1 911	1 911	
Burundi	1 530	1 530	-
Cambodge	1 172	1 172	-
Cameroun	1 359	1 359	-
Comores	325	325	-
Congo	961	961	-
Côte d'Ivoire	1 160	1 160	
Djibouti	414	414	-
Érythrée	185	185	-
Eswatini	658	658	-
Éthiopie	2 240	2 240	-
Gabon	425	425	
Gambie	590	590	-
Guinée	1 178	1 178	-
Guinée-Bissau	773	773	
Kenya	5 593	5 593	-
Lesotho	740	740	-
Liban	240	240	-
Libéria	1 084	1 084	
Live and Learn Kiribati	168	168	-
Madagascar	931	931	-
Malawi	1 369	1 369	-
Mali	980	980	
Mauritanie	541	541	
Mozambique	1 678	1 678	-

<i>Pays/entité</i>	<i>Dons approuvés moins annulations ^a</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Dons non décaissés</i>
Myanmar ^p	-	-	
Népal	1 206	1 206	-
Niger	2 842	2 842	
Nigéria	2 044	2 044	-
Ouganda	2 121	2 121	-
Pakistan	2 372	2 372	-
Palestine	604	604	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	612	612	-
Philippines	3 204	3 204	-
Precision Agriculture for Development	3 160	3 160	-
République arabe syrienne	545	545	-
République centrafricaine	1 304	1 304	-
République démocratique du Congo	2 696	2 696	-
République-Unie de Tanzanie	1 961	1 961	-
Rwanda	1 400	1 400	-
Samoa	217	217	-
Sao Tomé-et-Principe	441	441	-
Sénégal	930	930	-
Sierra Leone	978	978	
Somalie	2 751	2 751	-
Soudan	1 657	1 657	
Soudan du Sud	706	706	-
Sparkassenstiftung	2 543	2 543	-
Tchad	1 685	1 685	
Togo	945	945	
Tonga	700	700	-
Tunisie	118	118	-
Vétérinaires Sans Frontières Allemagne	724	724	-
World Vision New Zealand	710	710	-
Yémen	3 746	3 746	-
Zambie	1 455	1 455	-
Zimbabwe	1 555	1 555	-
Total au 31 décembre 2025	85 378	85 378	0
Total au 31 décembre 2024	86 231	85 528	103

^a Le solde comprend les dons approuvés ainsi que les dons au stade du décaissement.

Initiative de riposte à la crise

Tableau 3
(en milliers d'USD)

<i>États membres</i>	<i>Monnaie locale</i>	<i>Monnaie de libellé de la contribution</i>	<i>Contre-valeur en USD de la contribution reçue</i>
Allemagne	EUR	30 000	31 683
États-Unis d'Amérique	USD	10 000	10 000
Irlande	EUR	1 000	1 012
Norvège	NOK	300 000	27 647
Pays-Bas	EUR	10 000	9 989
Total au 31 décembre 2025			80 331
Total au 31 décembre 2024			80 331

Tableau 4
État récapitulatif des dons de l'Initiative de riposte à la crise
(en milliers d'USD)

<i>Pays</i>	<i>Dons approuvés moins annulations</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Dons non décaissés *</i>
Afghanistan	5 316	5 316	-
Burundi	2 183	2 183	-
Érythrée	3 300	3 300	-
Éthiopie	3 300	3 300	-
Gambie	2 760	2 760	-
Haïti	890	890	-
Madagascar	2 482	2 482	-
Malawi	8 060	8 060	-
Mali	2 887	2 875	12
Mozambique	5 774	5 774	-
Niger	2 985	2 985	-
Ouganda	5 034	5 034	-
République centrafricaine	5 769	5 686	83
Somalie	9 995	9 995	-
Tchad	3 253	3 248	5
Yémen	3 290	3 290	--
Total au 31 décembre 2025	67 278	67 177	101
Total au 31 décembre 2024	72 864	67 836	5 028

Fonds fiduciaire pour le secteur privé

Tableau 1
(en milliers d'USD)

Contributions relatives au Fonds fiduciaire pour le secteur privé

<i>État membre</i>	<i>Monnaie locale</i>	<i>Contributions reçues (monnaie de libellé)</i>	<i>Monnaie de libellé de la contribution à recevoir^a</i>	<i>Monnaie de libellé de la contribution</i>	<i>Contre-valeur en USD de la contribution</i>
Finlande	EUR	2 000	2 000	4 000	4 385
Allemagne	EUR	34 706	1 714	36 420	41 433
Luxembourg	EUR	2 000		2 000	2 256
FIDA	USD	25 000		25 000	25 000
Danemark	DKK	15 000	35 000	50 000	7 678
Sous-total					80 752
Contributions remboursables					
Canada^b	CAD	100 000		100 000	73 573
Finlande	USD	32 400		32 400	32 400
Sous-total					105 973
Total au 31 décembre 2025^b					186 725
Total au 31 décembre 2024					150 322

^a Les contributions à payer en équivalents USD, au 31 décembre 2025 s'élevaient à 9,87 millions d'USD.

^b Au 31 décembre 2025, un montant de 26 millions d'USD avait été approuvé à titre de prêt et imputé sur les ressources canadiennes. Abstractions faite des intérêts, il n'y pas de contributions remboursables.

Tableau 2

État de l'encours des prêts (au 31 décembre 2025) (Montants exprimés en milliers)

<i>Emprunteur</i>	<i>Prêts approuvés moins annulations</i>	<i>Décaissés</i>	<i>Non décaissés</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Montant non encore remboursé</i>
<i>Prêts libellés en EURO</i>					
SOAFIARY	1 750	1 750		50	1 700
Association Pour La Promotion De L'épargne /-Credit A Base Communautaire (PEBCo)	3 000		3 000		
Sous-total EUR	4 750	1 750	3 000	-	1 700
Équivalent en USD	5 579	2 055	3 523	59	1 997
<i>Prêts libellés en USD</i>					
Credito Con Educación Rural Institución Financiera De Desarrollo (Creceer IFD)	5 000		5 000		
Cooperativa Central de Crédito com Interação Solidária – Central Cresol Baser	5 000		5 000		
AGDEVCO Ventures Limited	10 000		10 000		
AMK Microfinance Institution PLC.	5 000	5 000			5 000
Bank Gaborone Limited	5 000		5 000		
Futuro MCB S.A	2 000	2 000		1 000	1 000
New Building Society Bank PLC (NBS)	5 000	5 000			5 000
Babban Gona Farmer Services Nigeria Limited Nigéria	5 000	2 000	3 000	500	1 000
Bank of Kigali	6 000		6 000		
Stanbic Bank Uganda Limited Ouganda	5 000	5 000			5 000
Banque commerciale par actions "Hamkorbank" bénéficiant de capitaux étrangers	2 500	2 500			2 500

Sous-total USD	55 500	21 500	34 000	1 500	20 000
Total USD	61 079	23 555	37 523	1 559	21 997
Autres sommes à recevoir					311
Total des montants de l'encours des prêts au 31 décembre 2025					22 308
Total des montants de l'encours des prêts au 31 décembre 2024					23 081